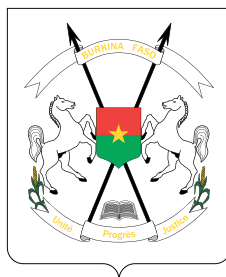


BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

CARTOGRAPHIE ET DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI DES JEUNES AU **BURKINA FASO**

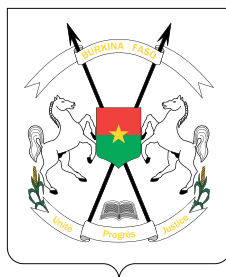


Étude réalisée dans le cadre de l'Initiative conjointe
pour l'emploi des jeunes en Afrique



octobre 2014

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

CARTOGRAPHIE ET DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI DES JEUNES AU **BURKINA FASO**

octobre 2014

AVANT-PROPOS

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre de l'Initiative conjointe pour l'Emploi des Jeunes en Afrique (ICEJA) mise en place par la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations-Unies, la Banque africaine de Développement (BAD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Il s'inscrit dans la logique d'une approche retenue par les partenaires de l'ICEJA visant à réaliser un diagnostic préalable, afin de mieux éclairer leurs actions. Cette étude est le résultat d'une démarche nationale initiée au Burkina Faso qui fait partie des pays pilotes de l'Initiative. Le rapport traite de plusieurs questions relatives à l'emploi et à la formation technique et professionnelle des jeunes. Il s'est penché, notamment, sur les aspects liés à l'employabilité, aux difficultés d'insertion socio professionnelle et à la situation des jeunes dans l'emploi. Il relève aussi les questions d'ordres institutionnel et politique à prendre en compte pour faire des propositions visant à renforcer l'impact des différentes activités en cours, et/ou à proposer de nouvelles interventions dans le cas où celles identifiées ne seraient pas adéquates. La seconde phase consistera à mettre en œuvre ces recommandations et le plan d'actions de l'Initiative conjointe.

Ce travail est le fruit d'une démarche nationale et participative, menée par une équipe de six consultants recrutés par le Bureau international du Travail et la Banque africaine de Développement. Il s'agit de : Idrissa Mohamed Ouédraogo, Dieudonné Dabiré, Souleymane Ouattara, Clarisse Zita Anango, Adama Zerbo et Anouar Ouédraogo.

Les consultants ont bénéficié de l'encadrement et de conseils d'experts provenant des institutions partenaires de l'Initiative : François Murangira, Ginette Nzau Muteta, Claude Yao Kouamé, Diego Rei, Borel Anicet Foko Tagné, Ben Abdelkarim Oussama, Gita Subrahmanyam, Oumar Diop, Alfred Ouédraogo et David Guiré.

Cette étude est une contribution au Colloque National de l'Emploi qui s'est tenu en décembre 2013, à Ouagadougou. Elle préconise une meilleure synergie d'intervention des différents acteurs pour la révision et une mise en œuvre efficace du plan d'action opérationnel de la Politique nationale de l'Emploi (PNE).

Par la présente, les institutions partenaires de l'Initiative espèrent contribuer à insuffler une nouvelle dynamique pour promouvoir l'emploi des jeunes au Burkina Faso.

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
Résumé exécutif	10
Introduction générale	12
Chapitre I : Diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes	14
I.1. Dynamique et défis démographiques.....	14
I.2. Situation de l'employabilité des jeunes.....	16
I.3. Participation et insertion des jeunes sur le marché du travail.....	19
I.4. Situation d'emploi des jeunes dans les secteurs économiques	24
Chapitre II : Cadres nationaux de référence et politiques de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle	32
II.1. Cadres nationaux de référence en matière d'emploi et de formation professionnelle	32
II.2. Politiques macroéconomiques et promotion de l'emploi et de la formation professionnelle	36
II.3. Politiques sectorielles et promotion. de la formation et de l'emploi au Burkina Faso	45
Chapitre III : Programmes et institutions de promotion de l'EFTP et de l'emploi	51
III.1. Dispositif et programmes d'enseignement..... et de formation techniques et professionnels (EFTP)	51
III.2. Projets et programmes de promotion de l'emploi des jeunes.....	55
III.3. Principales institutions de la gouvernance du marché du travail	58
Chapitre IV : Principaux enseignements, bonnes pratiques et axes d'intervention...	62
IV.1. Principaux enseignements	62
IV.2. Bonnes pratiques pouvant être dupliquées à grande échelle.....	67
IV.3. Proposition d'orientation globale et d'axes d'intervention de l'initiative	73
Conclusion générale	77
Annexes.....	79
Bibliographie.....	82

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition de la population par classe d'âge selon le sexe et le milieu	14
Tableau 2	Structure de la population en âge de travailler selon le sexe et le groupe d'âge (en %)	15
Tableau 3	Niveau d'instruction de la population en âge de travailler selon le groupe d'âge	15
Tableau 4	Structure de la population en âge de travailler selon les groupes de filières de formation (en %)	18
Tableau 5	Taux de jeunes ni scolarisés ni employés par région, sexe et milieu	22
Tableau 6	Distribution sectorielle de l'emploi	25
Tableau 7	Taux de travailleurs pauvres par secteur économique	25
Tableau 8	Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (%).....	26
Tableau 9	Proportion des actifs agricoles exerçant des activités de cultures de saison sèche par région et par groupe d'âge	30
Tableau 10	Évolution des ressources et des dépenses de l'État 2006-2011 (en milliards de F CFA)	36
Tableau 11	Évolution de la part des dotations budgétaires dans les secteurs à fort potentiel de création d'emplois, 2006-2011 (en %)	38
Tableau 12	Régimes privilégiés du Code des investissements - 2010, Burkina Faso.	40
Tableau 13	La structure des échanges du Burkina Faso	49

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1	Niveau d’instruction des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (en %).	16
Figure 2	Situation de la formation technique et professionnelle..... de la population en âge de travailler (en %)	19
Figure 3	Taux de chômage urbain selon le groupe d’âge (%)	21
Figure 4	Structure de la population active par groupe d’âge	20
Figure 5	Taux de chômage urbain des jeunes de 16 à 35 ans..... selon le niveau d’instruction	21
Figure 6	Taux de chômage urbain des jeunes de 16 à 35 ans selon la filière de formation.....	21
Figure 7	Taux de jeunes ni scolarisés ni employés en milieu urbain selon la formation.....	24
Figure 8	Proportion des jeunes occupés dans le secteur	27
	moderne selon le niveau d’instruction et le type de formation (en %)	
Figure 9	Répartition de l’emploi des jeunes dans l’économie informelle urbaine.....	28
Figure 10	Répartition de l’emploi des jeunes dans l’économie informelle rurale non agricole ..	29
Figure 11	Répartition de l’emploi des jeunes dans le secteur..... agricole selon le type d’agriculture	29
Figure 12	Taux de crédit à l’économie des pays de l’UEMAO..... et de l’Afrique sub-saharienne (ASS) en 2010	41
Figure 13	Répartition des crédits à l’économie selon le terme en 2011	42
Figure 14	Taux de crédit à l’économie par branche d’activités, 2010-2012.....	43
Figure 15	Évolution des taux de croissance annuelle dans	47
	le secteur privé non agricole de 2000 à 2010.	
Figure 16	Ratio de couverture des importations de produits	50
	manufacturés par les exportations de produits manufacturés (en %)	
Figure 17	Répartition des actifs sans emploi selon le principal	59
	moyen de recherche d’emploi	

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence française développement
AGR	Activités génératrices de revenus
ANPE	Agence nationale pour l'Emploi
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Étude professionnelle
BEPC	Brevet d'Étude du premier cycle
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BIT	Bureau international du Travail
BQP	Brevet de Qualification professionnelle
CAFP	Cellule d'Appui à la Formation professionnelle
CAPES	Centre d'Analyse des Politiques économiques et sociales
CARFO	Caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDD	Contrat de travail à durée déterminée
CDI	Contrat de travail à durée indéterminée
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEFPO	Centre d'Évaluation et de Formation professionnelle d'Ouagadougou
CEPE	Certificat d'Études primaires et élémentaires
CGAP	Groupe consultatif d'Assistance aux Pauvres
CGCT	Code général des Collectivités territoriales
CNJ	Conseil national de la Jeunesse
CNPB	Conseil national du Patronat burkinabé
CNSS	Caisse nationale de Sécurité sociale
CSI	Contribution du Secteur informel
CSLP	Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSMOD	Cadre stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation
CSPEFP-BF	Cadre stratégique de Promotion de l'Emploi et de la Formation professionnelle au Burkina Faso
DYFAB	Dynamisation des filières agricoles du Burkina Faso
EA/QUIBB	Enquête annuelle du Questionnaire unifié des indicateurs de base du Bien-être
EFTP	Enseignement et Formation techniques et professionnels
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités rémunératrices des Femmes
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	Fonds d'Appui au Secteur informel
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FODEL	Fonds de Développement de l'Élevage

FONA-DR	Fonds national d'Appui aux Travailleurs déflatés et retraités
ICEJA	Initiative conjointe pour l'Emploi des Jeunes en Afrique
IMF	Institutions de Micro-finance
INSD	Institut national de la Statistique et de la Démographie
IRVM	Impôts sur les Revenus des Valeurs mobilières
MEBF	Maison de l'Entreprise au Burkina Faso
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEF	Observatoire national de l'Emploi et de la Formation professionnelle
OSC	Organisation de la Société civile
PAMER	Projet d'Appui aux Micro-entreprises rurales
PAPME	Projet d'Appui à la Création des petites et moyennes entreprises
PAPS-EFTP	Programme d'Appui à la Politique sectorielle de l'EFTP
PARE	Plan d'Actions régional de l'Emploi
PIB	Produit intérieur brut
PNE	Politique nationale de l'Emploi
PN-EFTP	Politique nationale d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNSR	Programme national du Secteur rural
PNT	Politique national du Travail
POSICA	Politique sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
PRD	Plan régional de Développement
PRFP	Programme de Renforcement de la Formation professionnelle
PRGE	Programme de Renforcement de la Gouvernance économique
PSCE/JF	Programme spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
SCADD	Stratégie de Croissance accélérée et de Développement durable
SDR	Stratégie de Développement rural
SP/CNC-PF	Secrétariat permanent de la Commission nationale de Certification des Programmes de Formation
SRE	Stratégie régionale de l'Emploi
STN/SCADD	Secrétariat technique national de la SCADD
TPA	Taxe patronale d'Apprentissage
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- 1. Cette étude est réalisée dans le cadre de l'Initiative conjointe pour l'Emploi des Jeunes en Afrique (ICEJA), un partenariat entre la Commission de l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).**

L'ICEJA vise à accroître et à améliorer l'emploi des jeunes sur le continent à travers une approche structurée en deux phases : (i) une première phase de cartographie et de diagnostic de l'emploi des jeunes dans le pays qui permet d'identifier l'ensemble des problèmes structurels et conjoncturels auxquels les jeunes font face dans leur quête d'emploi et de proposer un plan d'actions pertinent ; et (ii) une deuxième phase qui consiste en la mise en œuvre des interventions identifiées dans le plan d'actions.

- 2. Le présent rapport a été élaboré selon une démarche participative.**

Des entretiens ont été effectués avec les différents acteurs clés identifiés dans sept (7) régions du pays, à savoir : le Centre, les Hauts Bassins, le Nord, la Boucle du Mouhoun, le Sud-ouest, l'Est et le Sahel. Environ 240 structures publiques et privées ont participé à cet exercice. Les associations de jeunes ont également été consultées à travers l'organisation de focus groupes dans les différentes régions couvertes. En outre, l'étude a été enrichie par des analyses des données de l'Enquête intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) et de l'Enquête permanente agricole (EPA) réalisées sur la période 2009/2010. Cette démarche a permis d'aboutir à des résultats intéressants et de proposer des axes d'intervention pertinents pour la deuxième phase de mise en œuvre de l'ICEJA au Burkina Faso.

- 3. Les jeunes sont les plus défavorisés sur le marché de l'emploi au Burkina Faso.**

Les jeunes de 16 à 35 ans représentent 61% de la population active burkinabé ; quant à ceux de 16 à 24 ans, ils représentent 32% de la population en âge de travailler. Le principal problème auquel les jeunes sont confrontés sur le marché du travail est leur manque de compétences ou l'inadaptation de leurs compétences aux besoins du marché du travail. En effet, 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés.

- 4. Malgré ce constat, on remarque que la nécessité de placer l'emploi comme une priorité transversale n'est pas reflétée dans la SCADD et que la mise en œuvre de la Politique nationale de l'Emploi (PNE) a connu plusieurs difficultés.**

La prise en compte de l'emploi dans la SCADD est reflétée à trois niveaux. Ce sont : (i) la poursuite de la cible 1B des OMD relative au plein-emploi productif et un travail décent pour tous, à travers un accroissement significatif de la productivité du travail et l'élimination du chômage urbain à l'horizon 2015 ; (ii) l'importance accordée à l'emploi dans l'axe 1 de la stratégie consacré au développement des piliers de la croissance ; (iii) l'appui à l'emploi et à l'EFTP décliné dans le deuxième axe, relatif à la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale. Cependant, l'emploi n'apparaît pas comme une priorité transversale dans la SCADD. En outre, la matrice des mesures et des actions de la SCADD n'adresse pas les enjeux majeurs du secteur de l'emploi. Quant à la PNE, elle a rencontré plusieurs difficultés au titre desquelles on peut citer : (i) la mise en place très tardive du dispositif institutionnel de mise en œuvre ; (ii) le non-respect de l'approche programme en vigueur au Burkina Faso pour l'élaboration de son plan d'action.

5. L'analyse de la mise en œuvre de la politique budgétaire, de la politique fiscale, de la politique de la monnaie et du crédit et la politique de décentralisation permet d'identifier plusieurs insuffisances dans la prise en compte de l'emploi.

Les dotations budgétaires du secteur de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi n'atteignent guère 1% du budget national. Par rapport à la politique de la monnaie et du crédit, des mesures ont été entreprises, mais elles demeurent insuffisantes. L'emploi n'est pas un objectif explicite de la Stratégie de Développement rural adoptée en 2003. On note que la Politique du Secteur de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA) adoptée en 2011 est l'une des politiques sectorielles qui prend mieux en compte la promotion de la formation professionnelle et de l'emploi. Enfin, avec un ratio de couverture des importations de produits manufacturés de 10% à peine, le commerce extérieur du Burkina Faso accentue la vulnérabilité de l'emploi.

6. Au niveau des projets et programmes de promotion de l'emploi et de l'EFTP également, on note plusieurs insuffisances.

Malgré la multiplicité des centres et établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, la demande est loin d'être satisfaite. En outre, l'EFTP est caractérisé par des disparités régionales, des inégalités d'accès selon le genre, une faible représentation de certaines filières importantes, et des coûts de formation élevés. Quant au dispositif public de financement, on note l'inexistence d'une coordination entre les fonds et programmes, et la faiblesse des capacités des fonds à assurer le suivi des promoteurs et à recouvrer les créances. En effet, les taux de recouvrement varient de 40% à 60% selon les fonds. Enfin, il convient de prêter une attention particulière aux problèmes de coordination entre les services techniques du MJFPE, les PTF, les OSC, et tous les acteurs intervenant dans le domaine.

7. Le cadre juridique du marché du travail au Burkina Faso est favorable à la promotion de l'emploi des jeunes, mais reste méconnu des différents acteurs.

Les réformes introduites dans le Code du travail de 2008 sont de nature à inciter le secteur privé à créer plus d'emplois.

Partant de ces différents constats, cinq axes stratégiques d'intervention sont proposés aux acteurs, sur la base des enseignements tirés.

Axes stratégiques d'intervention de l'Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes

Axe 1 : Améliorer l'employabilité des jeunes femmes et hommes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Axe 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat au profit des jeunes femmes et hommes.

Axe 3 : Améliorer la gouvernance du marché de l'emploi.

Axe 4 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs afin de faire des politiques de développement de véritables leviers de promotion de l'emploi décent pour les jeunes femmes et hommes.

Axe 5 : Gestion, suivi et évaluation de l'ICEJA.

INTRODUCTION

1. Depuis le milieu des années 1990, l'Afrique subsaharienne enregistre une croissance économique relativement forte qui, cependant, ne se traduit pas sur le marché du travail par la création en nombre suffisant d'emplois décents. En effet, selon le rapport du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi 2012, le chômage persiste en Afrique subsaharienne avec un taux de chômage de 8,2% en 2010 et la productivité du travail demeure assez faible. Aussi, la majorité des travailleurs de l'Afrique subsaharienne (76,9%) continuent d'être dans des emplois vulnérables. Ainsi, au cours de la décennie 2000-2010, le nombre de travailleurs pauvres s'est accru en passant de 170 millions à 190 millions, soit une moyenne de 2 millions de travailleurs pauvres en plus chaque année.

2. Ce déficit d'emplois décents en Afrique est encore plus accentué chez les jeunes.

Selon le BIT (2013), dans les régions en développement, où vit 90% de la population des jeunes du monde, il y a un manque particulier d'emplois stables et de qualité. D'une part, le taux de chômage des jeunes est d'environ le double de celui des adultes en Afrique subsaharienne (12,8% contre 6,5%) et, d'autre part, plus de 60% des chômeurs en Afrique sont des jeunes. Aussi, la majorité des travailleurs victimes du sous-emploi et de la vulnérabilité de l'emploi sont des jeunes.

3. De nombreux efforts ont été déployés depuis le milieu des années 2000 aux niveaux national, sous régional, régional et international pour réduire ce déficit d'emplois décents en Afrique. Ces efforts sont le fait d'une prise de conscience progressive du rôle de l'emploi dans le développement économique, matérialisée par

- (i) la Déclaration du Sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu en septembre 2004 à Ouagadougou ;
- (ii) la nouvelle cible 1B des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) intégrée en 2005 ;
- (iii) la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable lors de la 97e session de la Conférence internationale du travail, tenue en 2008 ;
- (iv) la Déclaration du 17e Sommet de l'Union africaine, de juillet 2011, à Malabo sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable ».

4. Au niveau national, depuis l'adoption de la Politique nationale de l'Emploi en 2008, plusieurs études et projets ont été réalisés sur la problématique. Il s'agit entre autres, des plans d'actions centrés sur l'emploi des différents secteurs économiques (élevage, agriculture, environnement, commerce, industrie et artisanat, etc.), du rapport d'analyse des indicateurs clés de la Politique nationale

de l'Emploi en 2012, de la revue centrée sur l'emploi du secteur agricole, de l'étude nationale sur l'emploi des jeunes au Burkina Faso en 2012, de l'étude sur les emplois directs et indirects créés par les projets et programmes au Burkina Faso. En plus de ces études, des projets et programmes de grande envergure ont été mis en œuvre. Il s'agit essentiellement du programme de renforcement de la formation professionnelle, du projet de développement intégré de la vallée de Samendéni, du projet de développement de l'entrepreneuriat agricole, du programme de formation de 5 000 jeunes par an en entrepreneuriat, du programme de formation de 10 000 jeunes aux métiers par an, du programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, etc.

5. Malgré ces différents efforts, la situation de l'emploi reste critique au Burkina Faso.

En effet, 13,2% des jeunes vivant en milieu urbain sont au chômage, contre une moyenne nationale de 2,2%. Environ 10% des jeunes ne sont ni scolarisés, ni employés. Ces constats interpellent sur la nécessité de faire une analyse critique des différentes actions afin de faire des propositions pertinentes pour accroître et améliorer l'emploi des jeunes au Burkina Faso.

6. Le rapport de cartographie et de diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso, en s'appuyant sur les deux principes de l'ICEJA, que sont la coordination et la mise à l'échelle, vient donc apporter sa contribution à la réflexion en cours au Burkina Faso sur la promotion de l'emploi en général, et celui des jeunes en particulier.

7. L'étude tient compte de la répartition de la population selon le milieu de résidence et le sexe, afin de faire ressortir les difficultés spécifiques à chaque catégorie de jeune. Par exemple, le milieu urbain est caractérisé par une jeunesse instruite, inexpérimentée, faisant face à un problème d'inadaptation de ses compétences avec les besoins actuels du marché de l'emploi et, par conséquent, avec un taux de chômage très élevé. Quant aux jeunes en milieu rural, le problème majeur est le sous-emploi. En effet, ces derniers travaillent au rythme de la saison hivernale, soit 3 à 5 mois par année. Cette situation résulte essentiellement du faible niveau de compétence des jeunes, du non accès aux terres fertiles, du manque d'esprit entrepreneurial, et d'une offre de financement inadaptée aux spécificités du milieu rural.

8. Le rapport propose cinq axes d'intervention pour l'ICEJA au Burkina Faso. À partir d'une analyse de la prise en compte de la promotion de l'emploi dans les différents documents de politique macroéconomique et sectorielle, des impacts des différents projets et programmes publics et privés visant la promotion de l'emploi des jeunes, du système d'information du marché du travail et du dispositif national de coordination, cette étude a permis d'identifier des axes d'intervention stratégiques qui serviront à la formulation du plan d'actions de l'initiative conjointe pour l'emploi des jeunes pour le Burkina Faso.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE L'EMPLOI DES JEUNES

1. La situation de l'emploi des jeunes demeure encore très peu connue au Burkina Faso.

En effet, la dernière enquête-emploi date de 2000 et n'a concerné que l'agglomération d'Ouagadougou. En outre, le module sur l'emploi des enquêtes sur les conditions de vie des ménages reste assez léger et insuffisant pour appréhender la problématique de l'emploi des jeunes dans toutes ses dimensions. De plus, les analyses statistiques disponibles sur la situation de l'emploi ne sont pas spécifiques aux jeunes et les plus récentes sont basées sur les données de l'enquête annuelle du QUIBB de 2007.

2. Alors, l'objectif de ce chapitre est de mieux cerner la situation de l'emploi des jeunes à partir des plus récentes bases de données nationales actuellement disponibles.

Il s'agit de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009/2010, ainsi que de l'Enquête permanente agricole (EPA) de la campagne 2009/2010.

3. Quatre axes d'analyses sont privilégiés dans ce diagnostic :

- (i) la dynamique et les défis démographiques ;
- (ii) l'employabilité des jeunes ;
- (iii) la participation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi ;
- (iv) la situation d'emploi des jeunes occupés dans les différents bassins d'emploi.

1.1. DYNAMIQUE ET DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES

4. Le Burkina Faso a une population très jeune et une dynamique démographique très forte.

Environ 66% des habitants ont moins de 25 ans. Les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 35 ans représentent respectivement 19,1% et 14,3% de la population totale. Dans la population féminine, la proportion de jeunes est plus élevée (34,9%) que chez les hommes (31,7%). Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006), le taux de croissance démographique est de 3,1% pour l'ensemble de la population et 3,7% pour la population des jeunes de 15 à 35 ans.

Tableau 1 : Répartition de la population par classe d'âge selon le sexe et le milieu (%)

	Sexe		Milieu de résidence			Ensemble du Burkina Faso
	Homme	Femme	Urbain Centre	Autres villes	Rural	
0-14 ans	49,1	44,3	35,3	41,5	49,2	46,6
15-24 ans	18,4	19,7	25,5	23,0	17,5	19,1
25-35 ans	13,3	15,2	19,9	15,2	13,2	14,3
36-49 ans	9,8	10,9	11,9	10,6	10,1	10,4
50-65 ans	6,4	6,8	5,6	6,5	6,7	6,6
66 ans et +	3,0	3,1	1,8	3,1	3,3	3,1
Total	100,0	100,0	100	100	100	100,0

Source : RGPH-2006

5. Environ la moitié de la population burkinabé à l'âge de travailler (16 à 64 ans), et 61% de la population en âge de travailler est jeune.

Dans la population féminine en âge de travailler, on enregistre 62,9% de jeunes, contre 58,9% de jeunes dans la population masculine de 16 à 64 ans. Les personnes en âge de travailler âgées de 50 ans au moins ne représentent que 15,5% de cette main-d'œuvre potentielle. Ainsi, à l'image de l'ensemble de la population burkinabé, la population en âge de travailler est très jeune. Ce qui constitue un atout pour le développement économique du pays.

Tableau 2 : Structure de la population en âge de travailler selon le sexe et le groupe d'âge (en %)

	16-24 ans	25-35 ans	36-49 ans	50 - 64 ans	Total
Homme	32,6	26,3	24,5	16,7	100,0
Femme	31,6	31,3	22,5	14,6	100,0
Ensemble	32,0	29,0	23,4	15,5	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

6. La population en âge de travailler accuse un déficit important de capital humain

(tableau 1). Environ 71% de cette main-d'œuvre potentielle n'est ni instruite ni alphabétisée, et seulement 12,3% de ces potentiels actifs ont au moins le niveau secondaire. Le capital humain de la population féminine est particulièrement très bas : 78,5% des femmes en âge de travailler ne sont ni instruites ni alphabétisées, contre 62,8% d'hommes ; 9,1% de ces femmes ont au moins le niveau secondaire, contre 16,2% chez les hommes. Aussi, les femmes accèdent moins à l'alphabétisation que les hommes : 1,4% des femmes en âge de travailler ont le niveau d'alphabétisé, contre 2% d'hommes.

Tableau 3 : Niveau d'instruction de la population en âge de travailler selon le groupe d'âge (%)

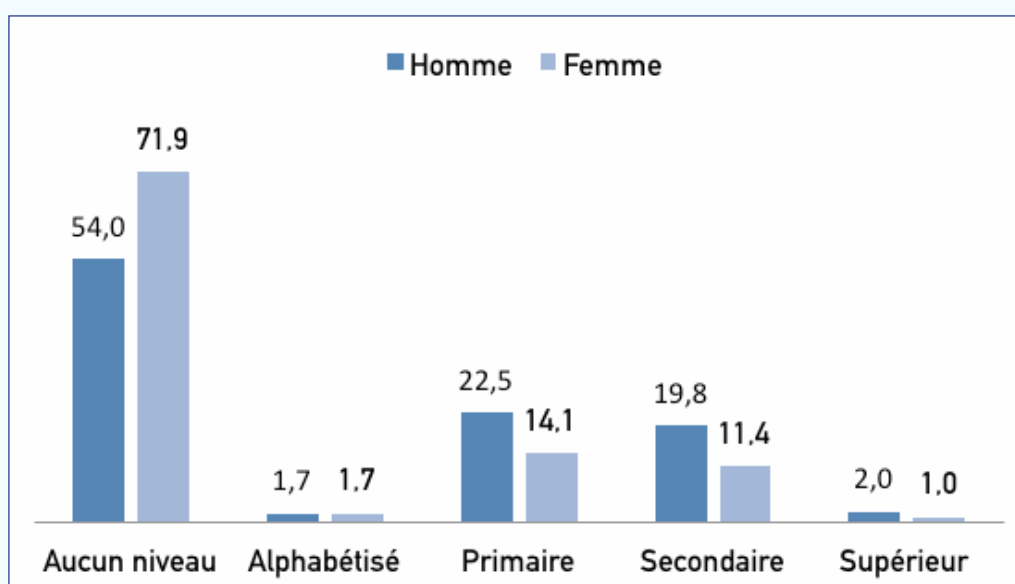
	16-24 ans	25-35 ans	36-49 ans	50 - 64 ans	Ensemble
Aucun niveau	58,1	70,8	79,9	87,4	71,4
Alphabétisé	1,3	2,1	2,0	1,0	1,7
Primaire	20,2	15,0	11,0	7,8	14,6
Secondaire	19,3	10,3	5,6	3,0	11,0
Supérieur	1,1	1,8	1,4	,8	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010

7. Les jeunes en âge de travailler sont certes plus instruits que leurs aînés, mais leur capital humain reste encore assez faible, surtout chez les jeunes femmes.

Environ 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés (tableau 1.3). Seulement 12,1% des jeunes de 25 à 35 ans et 20,4% des jeunes de 16 à 24 ans ont un niveau secondaire au moins. Un peu moins de 2% des jeunes de 25 à 35 ans ont un niveau supérieur. Parmi les jeunes femmes de 16 à 35 ans, environ 72% ne sont ni instruites ni alphabétisées, contre 54% des jeunes hommes. En dehors de l'alphabétisation, les jeunes femmes accusent des retards non négligeables sur les jeunes hommes suivant les niveaux d'instruction. Environ 1% de jeunes femmes qui ont un niveau supérieur contre 2% de jeunes hommes ; 11,4% de jeunes femmes de niveau secondaire, contre 19,8% chez les jeunes hommes.

Graphique 1 : Niveau d'instruction des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (en %).



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

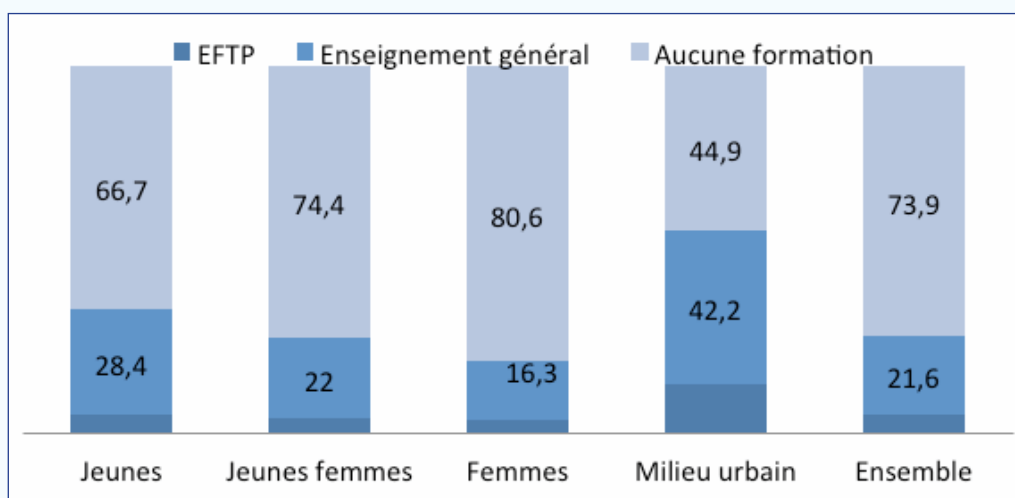
I.2. SITUATION DE L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

8. L'employabilité d'un individu revêt trois dimensions, à savoir :

- (i) la possibilité de s'insérer dans une entreprise qui a besoin de compétences ;
- (ii) la possibilité de créer son propre emploi grâce à des compétences acquises dans un métier ;
- (iii) la possibilité d'être plus efficace et plus productif dans l'exercice d'un emploi.

Le niveau d'employabilité d'une population traduit donc l'état de l'adéquation entre le profil de formation de cette population avec les besoins en compétences de son environnement économique.

9. **Au Burkina Faso, la population en âge de travailler est relativement abondante et jeune, mais son niveau d'employabilité reste globalement faible.** En effet, selon les résultats de l'EICVM 2009/2010, seulement 4,5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes. Ainsi, 94,5% des personnes en âge de travailler n'ont bénéficié que d'un enseignement général (21,6%) ou n'ont bénéficié ni d'un enseignement ni d'une quelconque formation technique et professionnelle (graphique 1.2).
10. **La situation de l'employabilité des jeunes n'est guère meilleure, seulement 4,9% d'entre eux ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle.** Un total de 6,6% des jeunes hommes, contre 3,6% des jeunes femmes et 4,3% des jeunes de 16 à 24 ans ont été formés dans l'EFTP. En milieu urbain, 13% de la population urbaine en âge de travailler a bénéficié de l'EFTP, contre 1,2% pour le milieu rural. Environ 15% des jeunes hommes de 16 à 35 ans du milieu urbain ont bénéficié de l'EFTP, contre 10,5% des jeunes femmes en milieu urbain et 1,5% des jeunes ruraux.
11. **Le profil de formation de la population en âge de travailler est en déphasage avec les besoins en qualification dans le secteur agro-sylvo-pastoral qui représente plus de 75% de l'emploi total.** Le secteur agro-sylvo-pastoral est de loin celui capable d'offrir des opportunités d'emplois productifs à la majorité de la population. L'étude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso (ONEF, 2005) a identifié une douzaine de filières agro-sylvo-pastorales comme étant des créneaux porteurs d'emplois productifs pour les jeunes. Aussi, la SCADD met en avant le secteur agro-sylvo-pastoral comme le premier secteur prioritaire pour le développement des piliers de la croissance économique. Cependant, seulement 0,2% de la population en âge de travailler est formée dans les métiers agro-sylvo-pastoraux, contre 21,6% qui ont une formation générale et 74% qui n'ont aucune formation. Seulement 0,1% des jeunes sont formés dans les métiers agro-sylvo-pastoraux.
12. **Le profil de formation de la population en âge de travailler est également faiblement orienté vers les métiers des secteurs de soutien au développement économique et à l'urbanisation qui constituent d'importants créneaux porteurs d'emplois.** Il s'agit principalement de la branche « génie civil, construction, bois, mines, de l'habitat et de l'industrie extractive », de la branche « transformation et fabrication », ainsi que de la branche « services aux personnes et à la collectivité ». Pour chacune de ces branches, on enregistre entre 0,2% et 2% de personnes formées parmi la population en âge de travailler en général et parmi les jeunes de 16 à 35 ans en particulier. Ainsi, les personnes formées dans les métiers tertiaires représentent 70% du total de la population formée à l'EFTP, contre 6,8% pour les métiers de la « transformation et fabrication », 6,1% pour les métiers du « génie civil, construction, bois et mines », 6,0% pour les métiers de la « mécanique, électricité et électronique ».

Figure 2: **Situation de la formation technique et professionnelle de la population en âge de travailler (en %)**

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

13. Plus de trois quarts (77,8%) des jeunes femmes en âge de travailler qui ont bénéficié d'une formation de l'EFTP ont été formées dans les métiers du tertiaire, soit 2,8% des jeunes femmes en âge de travailler. Les jeunes femmes formées aux métiers de la « transformation et fabrication » représentent 0,6% de l'effectif total des jeunes femmes en âge de travailler. Dans les métiers de « l'agro-sylvo-pastoral », de la « mécanique, électricité, électronique » et du « génie civil, construction, bois et mines », il n'y a que 0,2% de jeunes femmes en âge de travailler qui y ont été formées, contre 1,6% de jeunes hommes en âge de travailler.

Tableau 4 : **Structure de la population en âge de travailler selon les groupes de filières de formation (en %)**

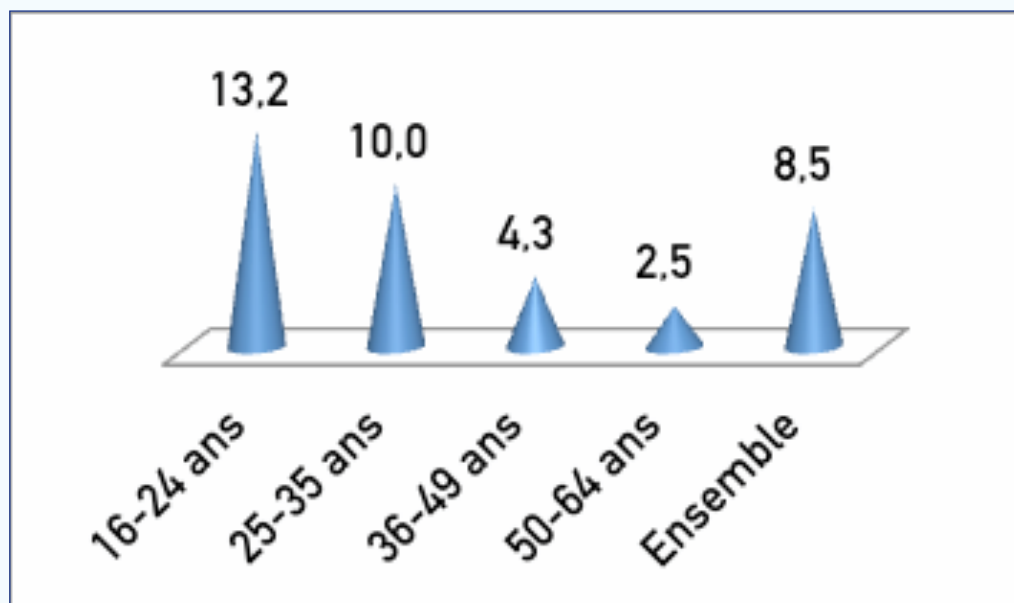
FILIÈRES DE FORMATION	Jeunes	Femmes	Milieu Urbain	Ensemble
Aucune formation	66,68	80,61	44,87	73,89
Enseignement général	28,43	16,33	42,16	21,57
Agro-sylvo-pastoral	0,10	0,02	0,31	0,16
Transformation, fabrication	0,47	0,40	1,13	0,37
Génie civil, construction, bois, mines	0,33	0,09	0,96	0,29
Mécanique, électricité, électronique	0,35	0,01	0,85	0,27
Commerce, gestion, TIC, administration	1,58	1,22	4,65	1,43
Services aux personnes et à la collectivité	2,06	1,33	5,08	2,01
Total	100	100	100	100

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

I.3. PARTICIPATION ET INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

14. Au Burkina Faso, la participation au marché du travail demeure assez forte et précoce à cause de l'absence d'alternatives pour la majorité des jeunes de moins de 25 ans. Ce qui traduit un déficit en matière de libertés de participation des jeunes au marché du travail. En effet, la population active représente 89,1% de la population en âge de travailler. Environ 87% des jeunes de 16 à 35 ans font partie de la population active. Environ 81% des jeunes en âge de travailler participent au marché du travail avant leur 18ième anniversaire dont 77,4% des jeunes femmes et 85,3% des jeunes hommes. Cela s'explique en partie par le fait que le système éducatif burkinabé, dans son ensemble, n'offre pas la possibilité à la majorité des enfants et des jeunes de moins de 25 ans d'y passer le temps nécessaire à leur éducation/formation. Selon le rapport national sur le développement humain au Burkina Faso, de 2012, la durée de scolarisation que peut escompter un enfant de 7 à 24 ans n'est que de 5,5 ans en moyenne au Burkina Faso. Dans un tel contexte, la majorité des jeunes exclus du système éducatif national sont contraints de participer précocement au marché du travail sans avoir acquis des compétences nécessaires à leur insertion dans le tissu économique. Ce qui a pour conséquence d'accentuer le chômage des jeunes, le sous-emploi des jeunes, la vulnérabilité et l'informalité de l'emploi chez les jeunes.

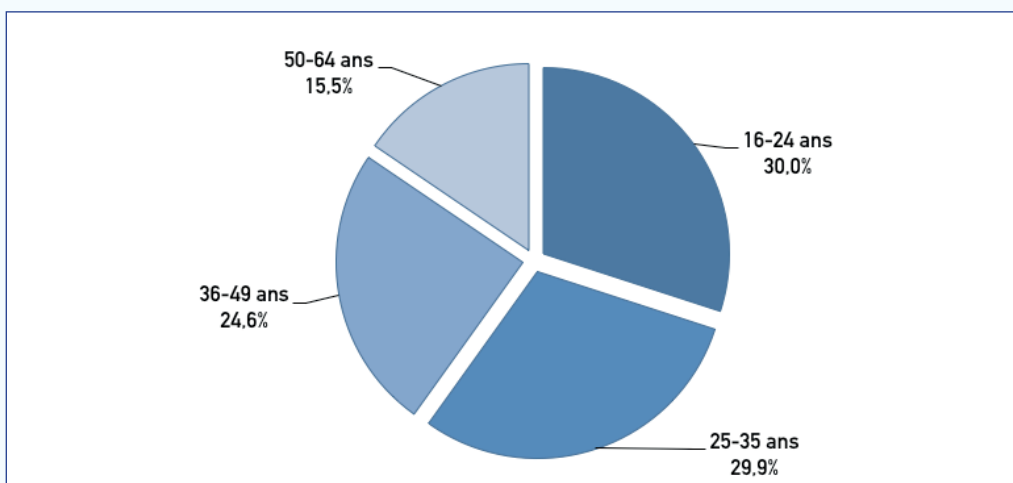
Figure 3 : Taux de chômage urbain selon le groupe d'âge (%)



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010

15. Au Burkina Faso, le chômage est essentiellement un phénomène urbain, qui touche principalement les jeunes et les femmes. Selon les données de l'EICVM 2009/2010, le taux de chômage est de 8,5% en milieu urbain, contre 2,2% au niveau national. Environ 9,5% des femmes et 11,5% des jeunes sont au chômage¹ en milieu urbain. Environ 54% des chômeurs sont des femmes, 82% des chômeurs sont des jeunes et 43% des chômeurs ont moins de 25 ans.

Figure 4 : **Structure de la population active par groupe d'âge,**



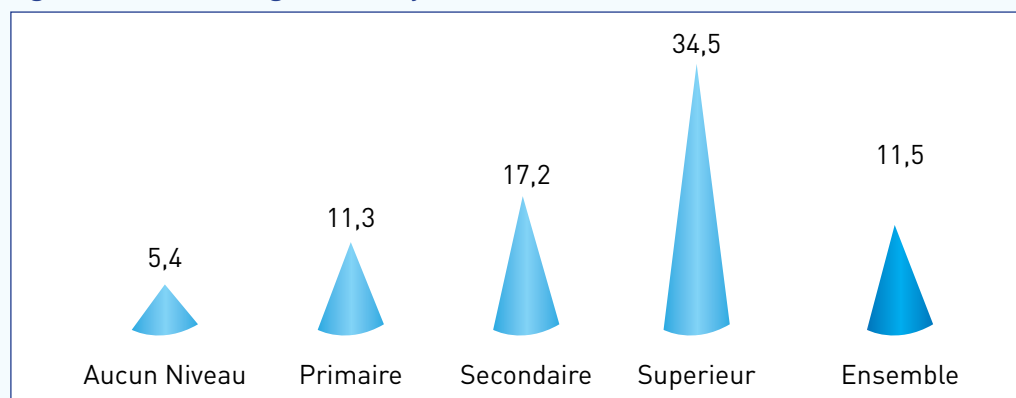
Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010

16. Le chômage urbain des jeunes s'accroît avec leur niveau d'instruction. Ainsi, plus du tiers des jeunes de niveau supérieur sont au chômage (Figure 4). Le taux de chômage est de 34,5% chez les jeunes de niveau supérieur, contre 17,2% chez les jeunes de niveau secondaire, 11,3% pour ceux de niveau primaire. Seulement 5,4% des jeunes non instruits sont au chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est en partie lié à la faible employabilité des jeunes formés dans le système éducatif national.

17. En général, la formation technique et professionnelle est plus efficace que l'enseignement général en matière d'insertion socioprofessionnelle. Mais, les filières tertiaires de l'EFTP sont plus inefficaces que l'enseignement général quant à l'insertion des jeunes. Environ 12% des actifs urbains qui ont reçu uniquement un enseignement général sont au chômage, contre 8,4% de chômeurs pour ceux qui ont reçu une formation de l'EFTP. Chez les jeunes urbains, le chômage touche 14,7% de ceux qui ont une formation technique et professionnelle, contre 15,4% de ceux qui ont une formation générale et 23% de ceux qui ont une formation technique et professionnelle dans les filières tertiaires.

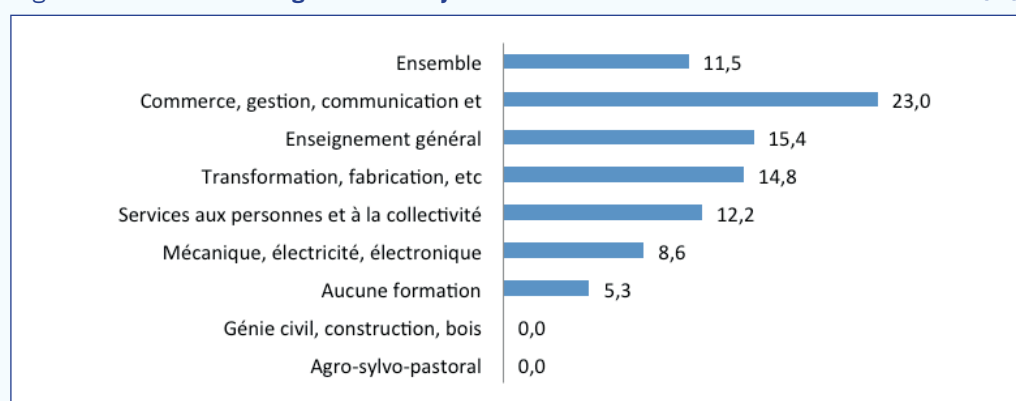
¹ Conformément à la définition adoptée dans les indicateurs du travail décent du BIT, un individu est au chômage, s'il (i) a l'âge de travailler, (ii) n'a pas un emploi et n'a pas exercé une activité au cours des 7 derniers

Figure 5 : Taux de chômage urbain des jeunes de 16 à 35 ans selon le niveau d'instruction (%)



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Figure 6 : Taux de chômage urbain des jeunes de 16 à 35 ans selon la filière de formation (%)



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

18. Parmi les filières de formation des jeunes actifs, celles de l'agriculture, du génie civil, de la construction et du bois, ont les rendements externes les plus élevés (Figure 5). En effet, pour les jeunes actifs formés aux métiers de l'agriculture, du génie civil, de la construction et bois, le taux de chômage est quasi-nul. Chez les jeunes actifs formés dans les filières de la mécanique, de l'électricité et l'électronique, le taux de chômage est de 8,6%, contre un taux moyen de chômage de 11,5% pour l'ensemble des jeunes. Pour les jeunes formés dans les autres filières ou dans l'enseignement général, le taux de chômage reste supérieur à la moyenne.

Tableau 5 : Taux de jeunes ni scolarisés ni employés par région, sexe et milieu (%)

Région	Sexe		Milieu		
	Homme	Femme	Urbain	Rural	Ensemble
Hauts-Bassins	7,7	22,4	29,1	3,3	15,4
B. Mouhoun	2,2	20,4	10,4	12,1	11,9
Sahel	2,8	12,5	18,9	7,4	8,2
Est	0,8	3,7	3,0	2,5	2,6
Sud-ouest	5,2	5,7	17,4	3,4	5,5
Centre nord	3,6	3,5	16,1	1,8	3,5
Centre ouest	3,3	5,1	8,8	3,2	4,4
Plateau central	3,9	4,0	11,2	3,3	4,0
Nord	3,9	4,7	9,3	3,3	4,3
Centre est	3,8	5,5	9,8	3,5	4,8
Centre	12,7	32,0	25,1	7,6	23,0
Cascades	3,4	9,2	18,2	3,3	6,7
Centre sud	2,2	3,5	8,7	2,4	3,0
Ensemble	5,5	13,2	21,5	4,7	9,9

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

19. En dépit des enseignements pertinents qu'elles offrent, les statistiques du chômage n'appréhendent que le quart environ des jeunes en âge de travailler victimes d'une exclusion sur le marché de l'emploi.

En effet, à cause des critères de la définition du chômage, nombreux jeunes non occupés et disponibles pour travailler ne sont pas considérés comme des chômeurs parce qu'ils n'ont pas cherché activement un emploi au cours des 7 derniers jours. Ainsi, au niveau national, les jeunes chômeurs représentent environ 27% des jeunes de 16 à 35 ans qui ne sont ni scolarisés ni employés.

20. Au Burkina Faso, un jeune sur dix n'est ni scolarisé ni occupé dans un emploi, contre un taux de chômage des jeunes de 3,1% au niveau national.

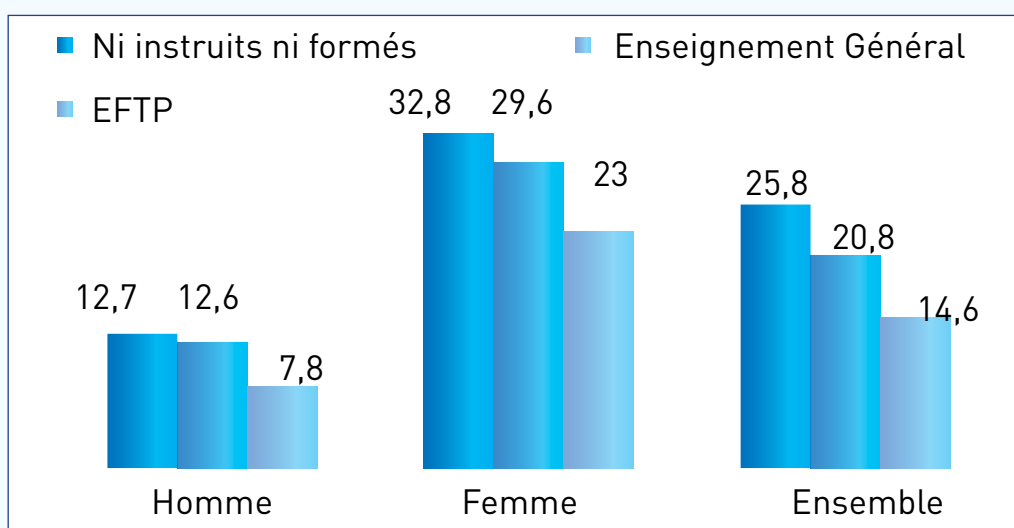
Parmi les jeunes ni scolarisés ni employés, 27,4% sont effectivement des chômeurs au sens de la définition, 26,3% ont déclaré ne pas chercher un emploi parce qu'ils n'ont pas besoin de travailler ; 17,3% d'entre eux ont déclaré ne pas savoir comment chercher activement un emploi ou que leurs compétences ne leur permettraient pas d'obtenir un emploi ; le reste (29%) des jeunes ni scolarisés ni employés ont déclaré n'avoir pas cherché un emploi au cours des 7 derniers jours pour diverses raisons.

-
- 21. Ce phénomène d'exclusion est accentué chez les jeunes des centres urbains, surtout chez les jeunes femmes.** En milieu urbain, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 21,5%, contre 4,7% en milieu rural. Environ 30% des jeunes femmes contre 11,8% des jeunes hommes sont ni scolarisées ni employées en milieu urbain. Au niveau national, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 13,2% pour les jeunes femmes et 5,5% pour les jeunes hommes.
- 22. Les régions du Centre, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun sont les plus confrontées à l'exclusion des jeunes en général et des jeunes femmes en particulier.** Le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 23% pour la région du Centre, de 15,4% pour la région des Hauts-Bassins et de 11,9% pour la région de la Boucle du Mouhoun. Dans ces régions, le niveau élevé des taux de jeunes ni scolarisés ni employés est dû à la forte exclusion des jeunes femmes. Le taux de jeunes femmes ni scolarisées ni employées est de 32% dans la région du Centre, 22,4% dans la région des Hauts-Bassins et 20,4% dans la Région de la Boucle du Mouhoun, contre respectivement 12,7%, 7,7% et 2,2% de jeunes hommes. Aussi, l'exclusion des jeunes femmes reste élevée dans les régions du Sahel (12,5%) et des Cascades (9,2%).
- 23. L'exclusion des jeunes en milieu urbain est fortement liée à leur faible niveau d'employabilité (graphique 1.7).** Le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 25,7% pour les jeunes urbains sans aucune formation, 20,8% pour les jeunes qui ont reçu un enseignement général, contre 14,6% pour ceux qui ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle. Parmi les jeunes femmes ni instruites ni formées du milieu urbain, 32,8% ne sont ni scolarisées ni employées, contre 29,6% de celles qui ont reçu un enseignement général et 23% de celles qui ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle.
- 24. De l'avis des représentants de jeunes interviewés dans sept régions du pays, le manque de formation adaptée est la première cause de l'exclusion des jeunes.** Ils reconnaissent que (i) de nombreux jeunes n'ont jamais été à l'école et que (ii) l'enseignement reçu par la majorité de ceux qui sont allés à l'école n'est pas adapté aux besoins des employeurs surtout, ceux du secteur privé.
- 25. Aussi, pour les représentants de jeunes, les réponses apportées par l'État et ses partenaires sont souvent inaccessibles à la majorité des jeunes et/ou inadaptées à leurs besoins.** Selon eux, une grande partie de la jeunesse n'a ni le niveau d'instruction ni les moyens financiers exigés pour accéder aux divers programmes de promotion de l'emploi. Aussi, l'offre de formation technique et professionnelle est très insuffisante dans plusieurs provinces du pays.
- 26. Le faible taux de financement des projets des jeunes promoteurs et le manque d'accompagnement des jeunes dans leurs initiatives sont indexés par les représentants de jeunes comme des causes du chômage et de la précarité de l'emploi des jeunes.** Pour eux, les jeunes n'accèdent pas au crédit des institutions bancaires et de micro-finance. En outre, le taux de projets de jeunes financés par les fonds nationaux reste faible surtout dans les régions autres que la région du Centre. Pour les jeunes, les projets et programmes en leur faveur ciblent mal

les réels potentiels bénéficiaires, ce qui conduit à des taux d'échec élevés parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un appui. Aussi, les jeunes pensent qu'il n'y a pas toujours de la transparence dans le choix des bénéficiaires des fonds et des projets de programmes de développement.

27. En outre, le faible développement personnel des jeunes et surtout des jeunes filles est évoqué comme l'une des causes du phénomène de l'exclusion des jeunes du marché de l'emploi. Pour les représentants des jeunes interviewés, nombreux jeunes ne sont pas suffisamment outillés pour affronter les difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Ils ne savent pas comment chercher un emploi, comment rédiger un CV ou une demande d'emploi, comment réussir un entretien d'embauche, comment négocier un marché ou une opportunité d'affaires.

Figure 7 : Taux de jeunes ni scolarisés ni employés en milieu urbain selon la formation (%)



I.4. SITUATION D'EMPLOI DES JEUNES DANS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

28. Selon les données de l'EICVM 2009/2010, représentant plus de trois quarts de l'emploi total des jeunes, le secteur agricole reste de loin le principal bassin d'emploi des jeunes, suivi de l'économie informelle non agricole et du secteur moderne (tableau 6). Environ 77% des jeunes occupés sont dans le secteur agricole, contre 16,5% pour l'économie informelle non agricole et 6,2% pour le secteur moderne.

29. Les jeunes femmes accèdent moins au secteur moderne que les jeunes hommes ; quatre cinquièmes d'entre elles sont dans le secteur agricole.

En effet, 3,8% des jeunes femmes contre 9,2% des jeunes sont dans le secteur moderne. Cette situation s'explique surtout par le retard accusé par les jeunes femmes en matière d'instruction.

30. Compte tenu de la faible productivité des emplois agricoles, le secteur agricole a le taux de travailleurs pauvres le plus élevé.

La moitié des jeunes travailleurs du secteur agricole sont pauvres, contre 33,5% de jeunes travailleurs pauvres dans l'économie informelle rurale non agricole, 23,2% de jeunes travailleurs pauvres dans l'économie informelle urbaine non agricole et 13,9% de jeunes travailleurs pauvres dans le secteur moderne.

Tableau 6 : Distribution sectorielle de l'emploi (%)

Secteurs	Classe d'âge (16 - 64 ans)					Sexe Jeunes (16-35 ans)		
	16-24	25-35	36-49	50 - 64	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moderne	4,3	8,2	7,7	5,2	6,4	9,2	3,8	6,2
Informel urbain non agricole	10,7	12,9	12,2	8,6	11,4	12,8	10,9	11,8
Informel rural non agricole	4,4	5,0	5,0	5,4	4,9	3,8	5,4	4,7
Informel agricole	80,7	74,0	75,1	80,8	77,3	74,2	79,9	77,3
Total	100	100	100	100	100	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

Tableau 7 : Taux de travailleurs pauvres par secteur économique (%)

Secteurs	Jeunes Hommes	Jeunes femmes	Ensemble 16-64 ans
Moderne	13,9	15,0	14,4
Informel urbain non agricole	23,2	23,9	23,2
Informel rural non agricole	33,5	37,7	35,5
Informel agricole	49,6	51,7	50,7
Ensemble	43,6	46,5	44,5

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

31. Un peu plus de la moitié des jeunes actifs occupés sont des travailleurs familiaux non rémunérés.

Environ 56% des jeunes occupés sont des aides familiaux dont 53% d'aides familiaux agricoles. Respectivement 19% et 11,5% des jeunes occupés sont des indépendants agricoles et des indépendants non agricoles.

Tableau 8 : Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (%)

Statut d'emploi	Jeunes Hommes	Jeunes femmes	Ensemble des jeunes
Salarié du secteur moderne	5,1	2,4	3,6
Salarié du secteur informel	1,5	1,4	1,4
Indépendant agricole	25,8	13,3	18,9
Indépendant non agricole	11,5	11,4	11,5
Aide familial agricole	42,7	61,0	52,8
Aide familial non agricole	2,7	3,2	3,0
Apprenti et stagiaire	10,6	7,2	8,8
Total	100	100	100

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

32. La précarité du statut d'emploi est accentuée chez les jeunes de sexe féminin parmi lesquelles environ deux jeunes femmes sur trois sont des travailleuses familiales non rémunérées.

Environ 64% des jeunes femmes qui travaillent sont des aides familiaux non rémunérés, contre 45,4% chez les jeunes hommes (tableau 1.8). Aussi, le taux de salarisation de l'emploi chez les jeunes femmes représente à peine la moitié de celui des jeunes hommes. Par ailleurs, les jeunes femmes ont moins accès au milieu professionnel comme lieu de formation (apprentissage et stage).

33. Dans l'économie moderne burkinabé, le secteur privé est désormais le plus gros employeur surtout des jeunes, et devance ainsi le secteur public.

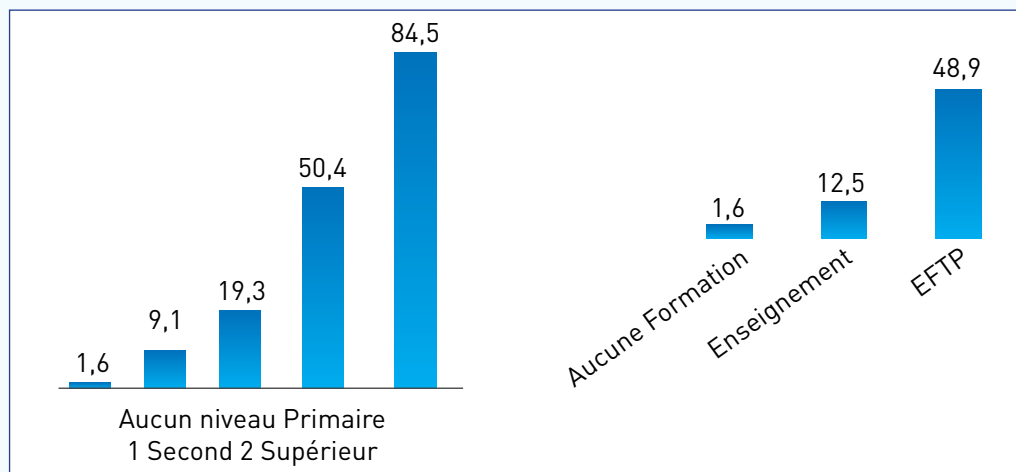
Le secteur privé moderne représente 65,6% des emplois du secteur moderne, contre 34,4% pour le secteur public et parapublic. S'agissant des jeunes travaillant dans le secteur moderne, 72,6% d'entre eux sont employés dans le secteur privé et 27,4% sont dans le secteur public et parapublic.

34. En général, l'accès à un niveau élevé d'instruction favorise l'insertion des jeunes dans le secteur moderne. Cependant, la formation technique et professionnelle offre plus de possibilités aux jeunes surtout dans le secteur privé moderne que l'enseignement général (Figure 7).

D'une part, 84,5% des jeunes de niveau supérieur qui travaillent sont dans le secteur moderne, contre 50,4% pour les jeunes de niveau secondaire 2nd cycle, 19,3% pour ceux de niveau secondaire 1er cycle, 9,1% pour le niveau primaire et 1,6% pour ceux qui non jamais été à

l'école. D'autre part, 48,3% des jeunes qui ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle sont employés dans le secteur moderne, contre 12,5% pour les jeunes qui n'ont bénéficié que de l'enseignement général. Environ 24% des jeunes occupés formés dans l'EFTP sont employés dans le secteur privé moderne, contre 10% des jeunes sortis de l'enseignement général.

Figure 8 : Proportion des jeunes occupés dans le secteur moderne selon le niveau d'instruction et le type de formation (en %)



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

35. L'accès des jeunes à un emploi dans le secteur moderne ne leur donne pas toujours droit à la sécurité sociale. En effet, 69,3% des jeunes employés dans le secteur moderne ne bénéficient pas d'une sécurité sociale, contre 46,3% des travailleurs de 36 à 64 ans. Dans le secteur privé moderne, 86% des jeunes qui y travaillent n'ont pas accès à la sécurité sociale dont 85,6% des jeunes femmes. En définitive, dans le secteur moderne, seulement 38,6% des jeunes salariés sont des travailleurs protégés, contre 60,6% des salariés de 36 à 64 ans.

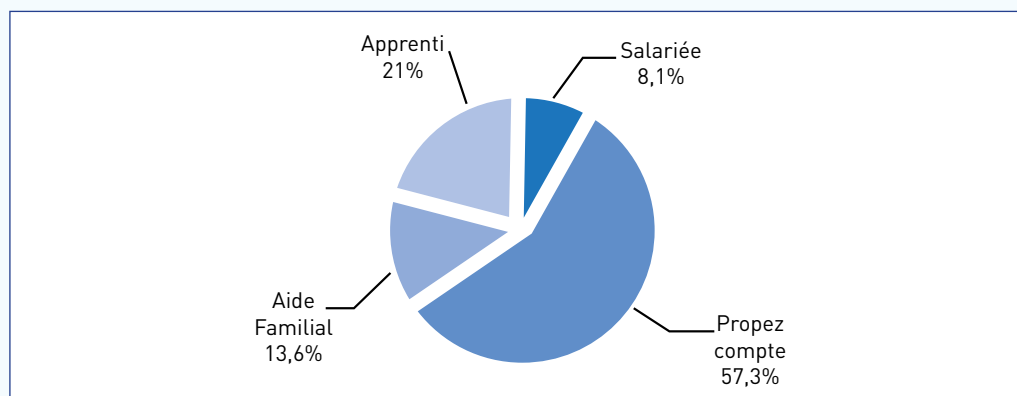
36. Dans le secteur moderne, la pauvreté est plus élevée chez les jeunes travailleurs indépendants que chez leurs homologues salariés. Environ 26% des jeunes travailleurs indépendants du secteur moderne sont pauvres, contre 7,8% de jeunes salariés pauvres dans ce secteur moderne. Globalement 14% des jeunes travailleurs du secteur moderne sont pauvres dont 15% pour les jeunes femmes.

37. Représentant 52% de l'emploi non agricole des jeunes, l'économie informelle urbaine non agricole est le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les jeunes dans le secteur non agricole. D'une part, 71,5% des jeunes occupés dans l'économie informelle non agricole sont en milieu urbain. D'autre part, en milieu urbain, 52% des jeunes travailleurs sont dans l'économie informelle.

38. Pour les jeunes, l'économie informelle urbaine est surtout un lieu qui permet de s'auto-employer et d'apprendre un métier (graphique 1.9). En effet, 57% des jeunes occupés dans l'économie informelle urbaine sont des travailleurs à propre compte et 21% sont des apprentis, 14% sont des aides-familiaux. Seulement 8% d'entre eux sont des salariés.

39. Le niveau d'instruction de plus en plus élevé des jeunes promoteurs de l'économie informelle urbaine constitue un atout pour le succès des politiques d'appui aux unités informelles, ainsi que pour l'émergence de PME/PMI de ladite économie. Environ 58% des jeunes acteurs de l'économie informelle urbaine sont instruits, contre 33,5% d'instruits chez leurs homologues de plus de 35 ans. Aussi, 36,7% des jeunes promoteurs d'unités informelles ont le niveau primaire et 19,3% d'entre eux ont au moins le niveau secondaire.

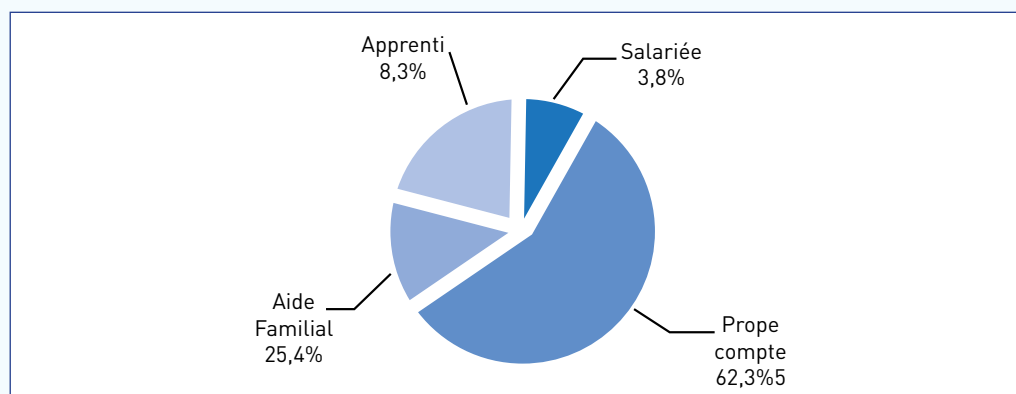
Figure 9 : Répartition de l'emploi des jeunes dans l'économie informelle urbaine



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010

40. En milieu rural, l'économie informelle non agricole permet surtout à nombreuses jeunes femmes de s'auto-employer et de générer des revenus. Mais pour la grande majorité de ces promotrices, le manque d'instruction est un handicap. Environ 63% des jeunes de l'économie informelle rurale non agricole sont de sexe féminin et 62,5% des acteurs de l'économie informelle rurale sont des travailleurs indépendants. Cependant, seulement 9,5% de ces jeunes ont un niveau secondaire, 21,6% ont un niveau primaire et 1,3% ont été alphabétisés.

Figure 10 : Répartition de l'emploi des jeunes dans l'économie informelle rurale non agricole

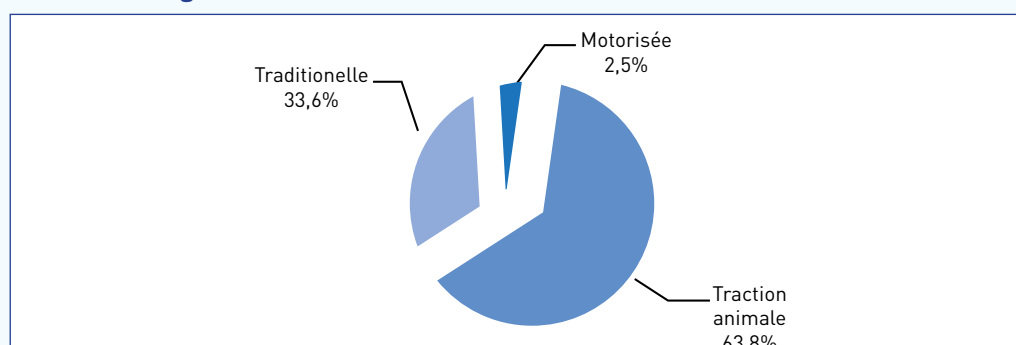


Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EICVM 2009/2010.

41. Comparée au secteur agricole, chacune des économies informelles non agricoles rurale et urbaine offre en moyenne plus de possibilités aux jeunes qui y travaillent d'améliorer leurs conditions de vie. En effet, 23,2% des jeunes travailleurs de l'économie informelle urbaine et 33,5% de ceux de l'économie informelle rurale non agricole sont pauvres, contre 49,6% de travailleurs pauvres dans le secteur agricole.

42. Le taux de pauvreté des travailleurs du secteur agricole burkinabé demeure élevé parce que ce secteur reste encore faiblement mécanisé, fortement dépendant de la pluviométrie et dominé par les cultures de subsistance. En effet, selon les données de l'EPA 2009/2010, à peine 2% des unités de production agricole pratiquent l'agriculture motorisée, 55% d'entre elles pratiquent l'agriculture à traction animale. Environ 43% des unités agricoles continuent de pratiquer l'agriculture traditionnelle, c'est-à-dire en utilisant uniquement la daba. Aussi, seulement 23% des actifs agricoles en général et seulement 21% des jeunes actifs agricoles en particulier pratiquent les cultures de saison sèche. Aussi, pour plus de 85% des unités agricoles, l'objectif principal de la production est l'autoconsommation du ménage.

Figure 11 : Répartition de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole selon le type d'agriculture



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EPA 2009/2010.

Tableau 9 : Proportion des actifs agricoles exerçant des activités de cultures de saison sèche par région et par groupe d'âge (%)

	16 à 24 ans	25 à 35 ans	36 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Boucle du Mouhoun	20,2	19,7	21,8	17,5	20,0
Cascades	50,9	53,4	61,4	64,3	56,3
Centre	16,1	23,2	20,0	14,6	17,9
Centre-est	10,0	16,6	14,7	22,1	15,4
Centre-nord	6,3	7,4	9,2	11,4	8,0
Centre-ouest	31,1	31,2	30,9	29,0	30,7
Centre-sud	23,2	24,3	31,8	32,8	28,1
Est	3,7	9,5	10,5	12,0	8,2
Hauts-Bassins	25,6	30,4	33,6	28,8	29,3
Nord	18,1	16,5	20,4	16,6	17,8
Plateau central	12,3	17,8	15,4	11,3	14,2
Sahel	1,7	3,5	3,8	0,6	2,5
Sud-ouest	42,2	43,8	53,4	49,4	47,1
Burkina Faso	20,5	22,7	26,2	24,3	23,1

Source : Calculs des auteurs à partir des données de EPA 2009/2010

43. Dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Centre-sud et du Centre-ouest, les potentialités en matière de cultures de saison sèche ne sont pas suffisamment exploitées afin de booster l'emploi des jeunes ruraux. En effet, toutes ces régions regorgent d'énormes potentialités d'irrigation agricole. Mais, selon l'EPA 2009/2010, 20% à 30% des actifs agricoles de chacune de ces régions pratiquent les cultures de saison sèche, contre 56% des actifs agricoles de la région des Cascades et 47% pour la région du Sud-ouest.

44. Cette analyse met en évidence plusieurs défis à relever dont les principaux sont :

- (i) la disponibilité des données statistiques complètes et fiables sur l'emploi des jeunes : Les bases de données utilisées sont insuffisantes pour cerner toutes les dimensions de la situation de l'emploi des jeunes. En effet, elles ne permettent pas de calculer certains indicateurs clés du travail décent notamment le taux de sous-emploi, les horaires de travail, la productivité du travail. La réalisation d'une enquête-emploi est nécessaire au Burkina Faso pour permettre d'appréhender tous les aspects de l'emploi ;

-
- (ii) l'amélioration de l'employabilité des jeunes : Selon les résultats des analyses précédentes, l'EFTP (i) améliore la participation des jeunes femmes et hommes au marché de l'emploi, (ii) facilite l'insertion des jeunes femmes et hommes, ainsi que (iii) leur accès à l'emploi salarié. Cependant, seulement 4,9% des jeunes en âge de travailler ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle. L'accroissement et la diversification de l'offre de formation technique et professionnelle au profit des jeunes femmes et hommes, ainsi que le renforcement du dispositif de courtage et d'information sur le marché de l'emploi sont nécessaires pour faire face aux défis de l'emploi des jeunes;
 - (iii) la réduction du chômage des jeunes en milieu urbain : Le chômage ne touche que 2,2% des actifs burkinabé. Cependant, il reste élevé en milieu urbain (8,5%) et environ 82% des chômeurs sont des jeunes de 16 à 35 ans. Aussi, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est élevé (9,9%) surtout en milieu urbain (21,5%) et chez les femmes (13,2%);
 - (iv) l'amélioration des conditions techniques de travail des jeunes femmes et hommes de l'économie informelle et du secteur agricole : La majorité des jeunes actifs occupés sont des travailleurs familiaux non rémunérés ou des travailleurs indépendants vulnérables parce qu'ils n'ont pas toujours accès aux moyens essentiels de production (les terres arables, les équipements de production, le crédit). L'amélioration de l'accès des jeunes actifs de l'économie informelle et du secteur agricole aux moyens adaptés de production est indispensable pour réduire la forte précarité de leurs emplois et accroître significativement la productivité du travail.

CHAPITRE II : CADRES NATIONAUX DE RÉFÉRENCE ET POLITIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Au regard de la situation de l'emploi des jeunes, ce chapitre vise à cerner comment les défis de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes sont traités par les cadres de références nationales, les politiques macroéconomiques et les politiques sectorielles de développement. Pour ce faire, il analyse successivement par :

- (i) l'analyse des cadres nationaux de référence en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- (ii) la prise en compte de la problématique de l'emploi des jeunes dans les politiques macroéconomiques ;
- (iii) la prise en compte de l'emploi des jeunes dans les politiques sectorielles.

II.1. CADRES NATIONAUX DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

9. Au Burkina Faso, il existe plusieurs cadres de référence en matière de promotion de la formation et de l'emploi. A côté de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui est le cadre de référence générale pour toutes les actions de développement, on a les cadres de référence sectoriels spécifiques que sont : la Politique nationale de l'Enseignement, de Formation techniques et professionnels (PN-EFTP), la Politique nationale de l'Emploi (PNE) et la Politique nationale du travail (PNT).

10. Contrairement au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la prise en compte de l'emploi et de la formation technique et professionnelle est assez explicite et plus engagée dans la SCADD. Premièrement, la SCADD a fait sienne la cible 1B des OMD qui vise à « Atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes ». Pour l'atteinte de cette cible, la SCADD vise atteindre un accroissement du taux de productivité du travail de 10,6% en 2015, contre 3,8% en 2007 et un ratio « population urbaine employée / population active urbaine totale » de 100% en 2015, contre 86,2% en 2003. Deuxièmement, le modèle de croissance retenu dans l'axe 1 de la stratégie met l'accent sur l'importance de l'emploi dans la qualité de la croissance. Il s'agit de mettre l'accent sur :

- (i) la promotion des pôles de croissance ;
- (ii) le développement des filières porteuses, des niches et des grappes d'entreprises, ainsi que la promotion d'une croissance pro-pauvre en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois. Troisièmement, l'axe 2 de la SCADD est fortement orienté sur la promotion de l'emploi, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), et de la protection sociale.

Il met un accent particulier sur :

- (i) l'accroissement des revenus et l'emploi,
- (ii) le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, et
- (iii) la protection sociale.

11. En matière de promotion d'emploi et de formation technique et professionnelle, les orientations stratégiques de la SCADD demeurent cohérentes avec celles des politiques nationales de l'emploi (PNE) et de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (PN-EFTP) adoptées en 2008. En effet, l'axe 2 de la SCADD reprend d'une part tous les objectifs stratégiques de la PNE et d'autre part tous les axes de la PN-EFTP.

12. Cependant, le fait que l'emploi et l'EFTP ne sont pas définis dans la SCADD comme une priorité transversale ne favorise pas l'engagement des acteurs de tous les secteurs à renforcer la promotion de l'emploi et l'EFTP à travers les politiques et programmes sectoriels de développement. La SCADD a défini six priorités transversales parmi lesquelles ne figure pas la promotion de l'emploi et de l'EFTP. Ce qui ne favorise pas le plaidoyer pour la prise en compte de l'emploi dans les programmes et politiques de développement afin de renforcer les contributions des politiques macroéconomiques et sectorielles à la création d'emplois et à l'amélioration de leur qualité comme souhaité par la SCADD.

13. Aussi, la Matrice des mesures et des actions de la SCADD n'adresse pas les enjeux majeurs du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi. En effet, ni le domaine de « promotion de l'EFTP » ni des actions spécifiques y relatives n'apparaissent dans la matrice des mesures et des actions de la SCADD.

Ensuite, les actions proposées dans le domaine « emploi et accroissement des revenus » de la matrice des mesures pour les années 2011 et 2012 ne sont pas des « mesures phares » du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle. La réalisation à 100% de ces mesures programmées permet certes de disposer de certains moyens techniques (un document de plan d'actions révisé, des stratégies régionales de l'emploi validées, des études diagnostiques), mais n'assure pas la promotion de l'emploi et l'accroissement des revenus.

Enfin, l'indicateur de performance de l'emploi proposé dans la matrice des mesures de la SCADD, à savoir « le nombre de travailleurs déclarés à la CNSS », ne permet pas de cerner les progrès dans le secteur de l'emploi. Au regard du taux d'informalité de l'emploi dans le secteur privé dit formel, l'évolution de cet indicateur dépend, entre autres, des performances de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) en matière de recouvrement.

14. Suite aux recommandations du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de septembre 2004, l'État burkinabé a adopté en 2008 la Politique nationale de l'Emploi (PNE) qui est devenue le cadre de référence des interventions en matière de promotion de l'emploi au Burkina Faso. La PNE se veut le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi qui a pour finalité d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

15. La PNE vise à répondre au besoin d'amélioration de la qualité des emplois sans oublier le défi de création d'emplois pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, à savoir les jeunes diplômés et non diplômés. Pour ce faire, sa stratégie est structurée autour de quatre objectifs stratégiques et huit objectifs immédiats (voir encadré 1.1).

16. La PNE constitue une avancée importante en matière de planification des actions de promotion de l'emploi, du fait qu'elle propose une réponse transversale et globale à la problématique de l'emploi, et son dispositif de mise en œuvre permet l'implication de tous les acteurs. En effet, la force de la PNE réside surtout dans son approche transversale et globale de la problématique de l'emploi, exprimée à travers son objectif stratégique n°1. Par ailleurs, elle interpelle sur la nécessité pour le pays de disposer de politiques spécifiques pour la promotion de l'EFTP et la promotion d'un fonctionnement harmonieux du marché du travail en cohérence avec les objectifs de promotion de l'emploi décent.

17. Cependant, la mise en place tardive du dispositif de mise en œuvre de la PNE, la non-conformité de son plan d'actions à l'approche programme, ainsi que la faiblesse des capacités techniques, humaines et organisationnelles du ministère de l'emploi à porter la PNE, ont été les insuffisances majeures de cette politique de l'emploi. Premièrement, l'organe d'orientation de la PNE, à savoir le Conseil national de l'Emploi et de la Formation professionnelle a été installé en mars 2012, soit quatre (4) ans après l'adoption de la PNE.

Deuxièmement, le plan d'actions de la PNE n'a pas été élaboré conformément à l'approche programme axée sur les résultats, entrée en vigueur en 2010. Ce qui ne permet pas de cerner les contributions escomptées de la PNE aux objectifs nationaux de développement pour la planification et la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des résultats dans le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT).

Troisièmement, l'Unité de gestion opérationnelle de la PNE n'a pas fonctionné correctement à cause de l'insuffisance de moyens matériels, techniques et humains de la Direction générale en charge de l'emploi. De plus, le manque de moyens n'a pas permis la mise en place de l'équipe, la cellule ou le service en charge de la gestion et du suivi des activités de la PNE au sein de la Direction générale de l'Emploi.

En outre, le manque de coordination entre les structures rattachées dudit ministère (ANPE, les fonds et les programmes) et la Direction générale en charge de l'emploi a accentué les difficultés de gestion de la PNE.

18. S'appuyant notamment sur les orientations de la PNE en matière d'amélioration de l'employabilité, la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnels (PN-EFTP) demeure cohérente avec les objectifs de promotion de l'emploi décent. Elle a pour finalité d'élever le niveau de connaissances et de compétences de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois et les métiers porteurs afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté. Ainsi, la PN-EFTP couvre toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socio-économiques.

19. L'évolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation est le nouveau choix stratégique majeur de la PN-EFTP. À travers ce choix stratégique exprimé dans la PN-EFTP, le Burkina Faso vise à rompre avec la logique d'offre de son système éducatif actuel qui entraîne une inadéquation formation-emploi, pour former désormais selon les besoins réels et potentiels d'emplois de l'économie en renforçant le partenariat entre le système d'EFTP et le monde économique.

20. Cependant, la PN-EFTP n'a pas pu être véritablement mise en œuvre au cours de la période 2008-2010 à cause des retards accusés dans l'élaboration et l'adoption des outils de son opérationnalisation. Son premier plan d'actions a été adopté en septembre 2010 pour la période 2011-2015. De plus, le Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (PAPS-EFTP), qui est à ce jour le principal outil de mise en œuvre du plan d'actions, a été lancé en mai 2013.

21. En outre, l'inexistence d'un mécanisme adéquat de financement du secteur de l'EFTP constitue une contrainte majeure pour l'atteinte des résultats de la PN-EFTP notamment pour la promotion d'une logique de demande de formation. Le Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) a en charge de subventionner les initiatives de formation professionnelle et d'apprentissage à hauteur de 75% et les équipements pédagogiques des centres de formation à hauteur de 25%. Mais, le champ d'action de ce fonds ne couvre pas l'enseignement technique et professionnel (ETP) et ses moyens financiers sont limités avec une dotation budgétaire annuelle de moins de 500 millions. Par ailleurs, instituée comme la contribution du secteur privée au financement de l'EFTP, la taxe patronale d'apprentissage n'est pas reversée au dispositif de l'EFTP comme cela se fait au Mali, au Niger ou en Côte d'Ivoire.

22. Se fondant notamment sur la SCADD, la PNE et le Pacte mondial pour l'Emploi, la Politique nationale du travail (PNT) complète les deux précédentes politiques en proposant des mesures visant à promouvoir un fonctionnement harmonieux du marché du travail et à étendre la protection sociale. Pour favoriser « la marche vers le travail décent » comme souhaité dans la PNE, la PNT vise à promouvoir :

- (i) un environnement juridique et institutionnel de travail favorable au travail décent ;
- (ii) le dialogue social ;

- (iii) la protection sociale ;
- (iv) la sécurité et la santé au travail ;
- (v) l'équité genre en milieu de travail.

23. Tout comme les deux autres politiques, la mise en œuvre de la PNT se heurte à des insuffisances institutionnelles, techniques et humaines. D'une part, le dispositif institutionnel de mise en œuvre n'est pas encore opérationnel parce que l'organe de concertation à savoir, le Conseil supérieur du travail n'a pas encore été créé. D'autre part, les capacités techniques et humaines de l'administration du travail en charge de la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de travail sont très réduites.

II.2. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

24. Au Burkina Faso, les politiques macroéconomiques visent principalement à consolider la stabilité du cadre macroéconomique afin d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté, à travers le renforcement de la soutenabilité des finances publiques, de la position extérieure et de la viabilité de la dette (SCADD, 2010). De plus, le Burkina Faso poursuit les réformes structurelles et administratives nécessaires pour consolider le cadre macroéconomique et améliorer l'environnement des affaires. La vision de ces politiques macroéconomiques était que la promotion de l'emploi et la réduction du chômage des jeunes découleraient systématiquement de la croissance économique.

25. Selon le document de la PNE (2008), le lien entre la promotion de l'emploi et les politiques qui déterminent la croissance économique, les équilibres macroéconomiques et macro-financiers n'a pas été, très souvent, considéré. Ainsi, l'objectif stratégique n°1 de la PNE vise à assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques macroéconomiques. Pour ce faire, les politiques macroéconomiques particulièrement visées par la PNE sont : (i) la politique budgétaire à travers ses choix de dépenses et ses priorités en matière d'investissement public ; (ii) la politique du crédit à travers ces choix en matière de taux d'intérêt et d'organisation du système de financement ; (iii) la politique fiscale à travers son poids sur les entreprises ou l'incitation à l'investissement privé ; (iv) la politique de change qui a une incidence sur la compétitivité nationale.

Tableau 10 : Évolution des ressources et des dépenses de l'État 2006-2011 (en milliards de FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes et dons	561,9	650,5	630,8	771,5	880,3	1047,3
Dépenses et prêts nets	733,5	864,3	791,9	959,6	1043,8	1166,0
Dont dépenses en capital	360,9	407,6	325,1	457,4	552,3	488,6
Déficit global	171,6	213,8	161,1	188,1	163,5	118,8
Déficit global (% des recettes et dons)	30,5	32,9	25,5	24,4	18,6	11,3

Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique de l'INSD

26. La politique budgétaire n'est en phase ni avec les orientations de la PNE ni avec celles de la SCADD qui visent à ce que les politiques macroéconomiques dont la politique budgétaire, soient davantage favorables à une croissance économique pro-pauvres et par conséquent pro-emploi.

En effet, le gouvernement s'est inscrit dans une vision globale de l'amélioration de la gestion des finances publiques avec l'adoption d'une Stratégie des Réformes des Finances publiques (SRFP) en février 2007 et d'une Politique sectorielle de l'Économie et des Finances (POSEF) pour la décennie 2011-2020. La mise en œuvre de la SRFP s'est accompagnée d'un accroissement des ressources budgétaires de l'État et d'une baisse du déficit global (tableau 2.1). Mais, on enregistre une baisse des allocations budgétaires dans les secteurs de l'emploi ou à forts potentiels d'emplois (tableau 2.2) que sont (i) le secteur de la jeunesse et de l'emploi, (ii) le secteur du développement rural (agriculture, élevage et environnement), (iii) le secteur du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des mines, (iv) le secteur des infrastructures, des TIC, de l'habitat et de l'urbanisme.

27. Sur la période 2006-2011, la part des allocations budgétaires du département en charge de la jeunesse et de l'emploi demeure assez faible. Pour l'année 2011, elles représentaient une moyenne de 11 300 F CFA environ par jeune non occupé².

Elle a atteint son plus haut niveau en 2009 où elle s'est établie à 0,9% du budget national, avant de baisser en 2010 et 2011 pour se situer à 0,5% environ (tableau 2.2). La faiblesse des dotations budgétaires du département en charge de l'emploi, de la jeunesse et de la formation professionnelle limite considérablement ses capacités à mettre en œuvre efficacement des politiques actives de promotion de l'emploi, d'intermédiation sur le marché du travail et de formation professionnelle.

28. Les dotations budgétaires du secteur du développement rural ont également accusé une baisse au cours de la période 2006-2011.

En 2011, les dotations budgétaires du secteur rural représentaient 7,5% du budget national, contre 15,4% en 2007 (tableau 2.2). En termes absolus, le montant des dotations budgétaires du secteur rural est passé de 139 milliards de F CFA en 2006 à 94 milliards de F CFA en 2011. Cette tendance à la baisse du montant et de la part des allocations budgétaires du secteur rural ne saurait être favorable à l'emploi des jeunes en particulier, dans la mesure où ce secteur occupe environ 80% des jeunes actifs âgés de 16 à 35 ans.

² Il s'agit du rapport entre le montant des dotations budgétaires du MJFPE rapporté au nombre de jeunes ni scolarisés ni employés.

Tableau 11 : Évolution de la part des dotations budgétaires dans les secteurs à fort potentiel de création d'emplois, 2006-2011 (en %)

Secteurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Jeunesse, emploi et formation prof.	0,35	0,7	0,77	0,9	0,5	0,5
Développement rural	15,2	15,4	13,2	12,6	6,5	7,5
Industrie/Artisanat/ Commerce/Mines	6,7	5,0	5,8	2,2	1,2	0,8
Infrastructures/Transport /TIC/Habitat	12,7	13,1	10,9	12,2	5,5	5,4
Total	35,0	34,2	30,7	27,9	13,7	14,2

Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique de l'INSD

- 29. Pour le secteur du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des mines, les dotations budgétaires ont représenté 0,8% du budget national en 2011, contre 6,7% en 2006.** Avec une moyenne de 54,4 milliards de F CFA par an au cours de la période 2006-2008, le montant des dotations budgétaires de ce secteur a reculé pour se situer à un montant moyen de 15,9 milliards de F CFA au cours de la période 2009-2011. L'évolution des dotations budgétaires de l'État a été assez défavorable au secteur du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que des mines. Pourtant, ce secteur comprend également l'économie informelle qui représente 52% de l'emploi des jeunes en milieu urbain et 16,5% de l'emploi des jeunes au niveau national.
- 30. Les dotations budgétaires aux secteurs de soutien à l'activité économique que sont les infrastructures, le transport, les postes et télécommunication, l'habitat et l'urbanisme, ont également baissé en 2010 et 2011 par rapport à la période 2006-2009.** En effet, la part des dotations budgétaires de ces secteurs a varié entre 10,9% et 13,1% au cours de la période 2006-2009, contre 5,4% en 2010 et 5,6% en 2011.
- 31. Bien que son objectif principal soit de promouvoir une économie compétitive et moderne soutenue par des finances publiques performantes et dynamiques, les programmes de la POSEF ne permettraient pas de corriger les insuffisances de la SRFP et de mieux orienter les dotations budgétaires dans les secteurs économiques à fort potentiels d'emploi.** En effet, le contenu de la POSEF et de ses programmes montre qu'elle est une politique interne du département en charge de l'économie et des finances, plutôt qu'une politique du secteur de l'économie et des finances. Par exemple, la POSEF n'aborde pas la question du financement de l'économie.
- 32. En matière d'incitations fiscales, le Code des impôts ne prévoit pas d'importantes mesures d'incitations liées à la création d'emplois.** Les quelques incitations fiscales prévues dans le Code des impôts ne font pas référence à des critères de création d'emplois. Les critères de ces incitations fiscales sont principalement liés au montant des investissements ou des réinvestissements de bénéfices

qui n'induisent pas forcément une création d'emplois. Il s'agit par exemple de l'exonération de l'impôt BIC sur les bénéfices générés par l'exploitation d'une nouvelle usine pour une durée de 5 ans, ainsi que de la possibilité de bénéficier d'un amortissement accéléré sur les réinvestissements de bénéfices.

33. De façon générale, le système fiscal de base (hors incitations) est très peu attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers.

D'une part, le système fiscal reste assez complexe pour les entreprises. Pour preuve, par rapport à la facilité avec laquelle l'on s'acquitte de ses impôts et taxes, le Burkina Faso est classé 157^e sur 185 pays dans le rapport Doing Business 2013. D'autre part, en plus des lourdeurs administratives liées à la multiplicité des impôts, le système fiscal burkinabé a un impact négatif non négligeable sur la trésorerie des entreprises à cause de l'utilisation excessive des prélèvements à la source et de l'impossibilité pour les entreprises en général de se faire rembourser les crédits de TVA et les excédents des acomptes. À cet égard, selon la CNUCED (2009), l'attractivité du système fiscal pour les investisseurs ne peut pas se juger sur le seul taux de l'impôt sur les bénéfices et sur les éventuelles exonérations d'impôts qui pourraient être accordées par des régimes incitatifs. D'autres mesures essentielles doivent être prises en considération, dont les amortissements, le report de pertes, et toutes les mesures qui ont un impact sur le cash-flow des entreprises.

34. Quant au Code des investissements, il accorde des avantages fiscaux non négligeables basés sur des critères de création d'emplois et d'investissements (tableau 2.3).

Les entreprises bénéficiaires d'un régime privilégié sont tenues, entre autres, (i) d'employer en priorité les nationaux et de réaliser des actions de formation professionnelle à tous les niveaux et (ii) d'utiliser en priorité, à qualité égale et à prix égal les services des entreprises de prestation régulièrement établies au Burkina Faso.

35. Cependant, les régimes privilégiés du Code des investissements ne sont pas accessibles aux PME/PMI, qui sont pourtant au cœur de la stratégie de développement des piliers de croissance de la SCADD.

Effet, le niveau minimum d'investissements exigé pour bénéficier des avantages du Code des investissements qui est de 100 millions de F CFA reste largement supérieur aux capacités de mobilisation de ressources des PME/PMI. Par conséquent, quel que soit leur potentiel de création d'emplois, la majorité des petites et moyennes entreprises et industries ne peuvent pas bénéficier des avantages du Code des investissements. Pourtant, la stratégie de développement des piliers de la croissance retenue dans la SCADD est basée, entre autres, sur le développement de grappes d'entreprises, constituées majoritairement de PME/PMI fortement ancrées localement. De ce fait, l'élargissement des avantages fiscaux aux PME/PMI est nécessaire pour améliorer l'intensité de la croissance économique en emploi productif et générer des effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus.

Tableau 12 : Régimes privilégiés du Code des investissements -2010, Burkina Faso.

Régimes privilégiés	Critères à remplir			Quelques avantages fiscaux selon le régime
	Investissements HT et hors fonds de roulement (millions)	Emplois permanents (minimum)	Part de la production exportée	
A	100 à moins de 500	20	-	* Exonération de TVA/ équipements d'exploitation pour les nouvelles entreprises * Exonération de TPA et du droit proportionnel de patente pendant 5 ans
B	500 à moins de 2 000	30	-	* Exonération de droit de douane et de TVA/ équipements d'exploitation pour les nouvelles entreprises * Exonération de TPA et du droit proportionnel de patente pendant 6 ans
C	2 000 et plus	40	-	* Exonération de TVA/ équipements d'exploitation pour les nouvelles entreprises * Exonération de TPA et du droit proportionnel de patente pendant 7 ans
D	1 000 et plus	30	80%	* Exonération de TVA/ équipements d'exploitation nouvelles entreprises * Exonération de TPA et du droit proportionnel de patente pendant 7 ans

Source : Calculs des auteurs à partir du Code des Investissements du Burkina Faso, 2010.

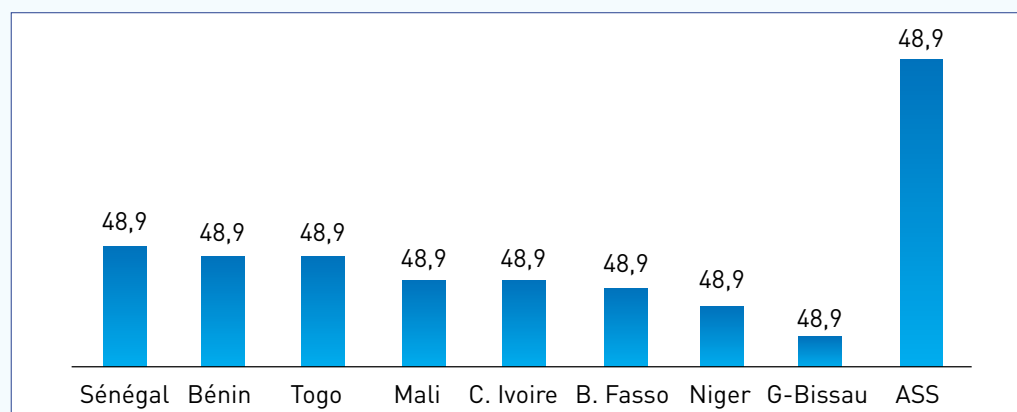
36. S'agissant de la politique de monnaie et du crédit, la Banque centrale a mis en œuvre des mesures plus expansionnistes à partir de 2007. Mais, dans la zone UEMOA, le Burkina Faso est le troisième pays ayant le taux de crédit à l'économie le plus bas après le Niger et la Guinée-Bissau (Figure 11). Aussi, ce taux est d'environ 3,8 fois inférieur à la moyenne de l'Afrique au sud du Sahara (ASS).

En effet, la BCEAO a renforcé les opérations d'open market par (i) la reprise des opérations d'injection de liquidité en février 2007, (ii) l'activation en février 2009 du guichet d'appels d'offres à mois de maturité, en plus de celui à une semaine, (iii) l'abaissement des taux directeurs de 4,25% à 3% pour le taux minimum d'adjudication et de 4,75% à 4% pour le taux de pension, (iii) l'accroissement de l'offre des opérations d'open market de 25 milliards de F CFA en 2007 à plus de 1000 milliards de F CFA en 2012. Elle a unifié et a baissé les coefficients des réserves obligatoires à 5%. Mais, toutes ces mesures n'ont pas permis d'accroître significativement le taux des crédits à l'économie qui s'est situé à 16,9% en 2010.

37. L'existence sur le marché du crédit à la fois de compartiment à régimes d'offre et de compartiment à régime de demande réduit fortement la capacité de la politique de la monnaie et du crédit à accroître significativement le financement de l'économie tout en respectant l'objectif de la stabilité des prix.

En effet, selon Zerbo (2006) , au Burkina Faso, le marché du crédit burkinabé comprend quatre compartiments parmi lesquels on a le compartiment des grandes entreprises et industries, caractérisé par un régime d'offre, ainsi que celui des petites et moyennes entreprises, caractérisé par un régime de demande. Dans un tel contexte, une politique monétaire expansionniste visant à accroître significativement l'offre de crédit entraîne des tensions inflationnistes à un niveau d'offre de crédit à partir duquel le gap de financement des compartiments à régimes de demande reste encore élevé, à cause de l'allocation sous optimale induite par la structure du marché du crédit.

Figure 12 : **Taux de crédit à l'économie des pays de l'UEMAO et de l'Afrique sub-saharienne (ASS) en 2010**



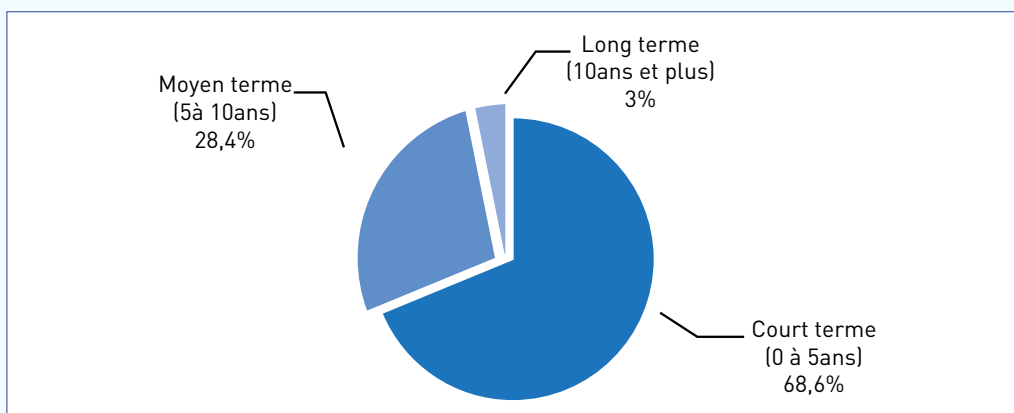
Source : *Calculs des auteurs à partir des données de World Development Indicators (WDI), Banque Mondiale, juin 2013*

³ BCEAO : Note d'information n°30, 2e trimestre 2012.

⁴ Zerbo A. 2006, Marché du crédit et travail décent au Burkina Faso. DT/133/2006, CED-IFREDE-GRES, Université Montesquieu Bordeaux IV.

⁵ On dit qu'un marché est « en régime d'offre » lorsque l'offre est supérieure à la demande et « en régime de demande » dans le cas contraire.

Figure 13 : Répartition des crédits à l'économie selon le terme en 2011

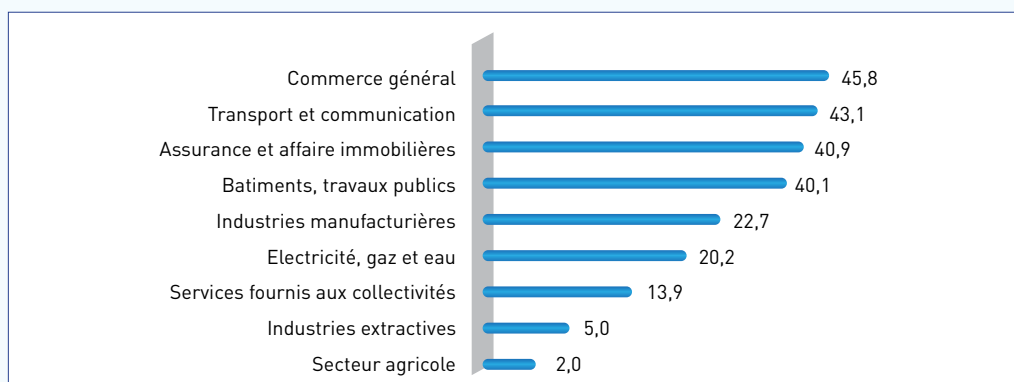


Source : Calculs des auteurs à partir des résultats de Centrale des risques, décembre 2011, BCEAO.

38. Les crédits distribués par le système bancaire burkinabé continuent d'être fortement dominés par les crédits à court terme qui offrent très peu de possibilités d'investissements et de création d'emplois productifs. Selon les données de la Centrale des risques de la BCEAO, le montant des crédits à court terme représentait 68,6% des crédits à l'économie en 2011 (graphique 2.2). Le montant des crédits à long terme ne représentait que 3% des crédits distribués par le système bancaire national.

39. Les branches d'activités les plus pourvoyeuses d'emplois en faveur des jeunes que sont l'agriculture, l'industrie extractive, les services fournis aux collectivités et l'industrie manufacturière ont les taux de financement les plus bas dans l'économie burkinabé (Figure 13). Le taux de financement est égal à 2% pour le secteur agricole, 5% pour les industries extractives, 13,9% pour les services fournis aux collectivités et 22,7% pour les industries manufacturières, contre 45,8% pour le commerce général et 43,1% pour le transport et communication.

Figure 14 : Taux de crédit à l'économie par branche d'activités, 2010-2012



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Centrale des risques.

40. Au-delà du faible niveau de financement, une part importante des crédits bancaires n'est pas adaptée à leurs besoins d'investissements de la branche des industries manufacturières dont le développement constitue un levier important de promotion d'emplois décents pour les jeunes.

En effet, plus de deux tiers (67,5%) de leur encours de crédits est constitué de crédits à court terme, contre 28,1% de crédits à moyen terme et 4,4% de crédits à long terme. Ce qui limite fortement les possibilités d'investissements et de création d'emplois dans l'artisanat et l'industrie agro-alimentaire qui regorgent pourtant d'énormes potentialités d'emplois pour les jeunes et dont le développement est indispensable pour la promotion de l'emploi décent dans le secteur agricole où environ 80% des jeunes sont employés.

41. En plus du fait que les plus grands bassins d'emplois des jeunes soient très peu financés par le secteur bancaire, trois (3) jeunes promoteurs sur 1000 bénéficient d'un crédit bancaire par an.

Selon les données de l'EICVM 2009/2010, 0,3% des jeunes indépendants contre 0,7% des travailleurs indépendants de 36 à 64 ans ont bénéficié d'un crédit bancaire au cours des 12 derniers mois. Le crédit bancaire est plus facilement accessible aux salariés du secteur moderne qu'aux travailleurs indépendants. En effet, 8,2% des jeunes salariés du secteur moderne et 20,4% des salariés âgés de plus de 36 ans dudit secteur ont pu bénéficier d'un crédit bancaire au cours de l'année.

42. Présentée comme une alternative pour l'accès des populations vulnérables au crédit, le microcrédit demeure relativement limité et plus orienté vers le milieu urbain et les salariés du secteur moderne que vers les jeunes et les femmes travaillant à leur propre compte.

La proportion des actifs occupés ayant bénéficié d'un microcrédit est de 2,4% en milieu urbain, contre 1,7% des travailleurs du milieu rural. Aussi, 6,8% des salariés du secteur moderne, contre 2,3% des travailleurs indépendants ont bénéficié d'un microcrédit (EICVM 2009/2010). Seulement 1,4% des jeunes travailleurs indépendants, contre 3% des travailleurs indépendants âgés de 36 à 64 ans et 5,6% des jeunes salariés du secteur moderne ont bénéficié de microcrédit.

- 43. Par rapport à la prise en compte de l'emploi et de la formation professionnelle dans le processus de décentralisation en cours, le Burkina Faso s'est doté des moyens juridiques et stratégiques nécessaires.** En effet, parmi les compétences transférées aux collectivités territoriales par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) (article 95), figure « la prise en charge, avec l'appui de l'État, de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ». En outre, la Politique nationale de l'emploi, la Politique nationale de jeunesse et la Politique nationale d'EFTP recommandent la prise en compte des problématiques de jeunesse et d'emploi dans le processus de décentralisation. Dans ce cadre, des stratégies régionales de l'emploi (SRE) assorties de plan d'actions fortement centrées sur les jeunes et les femmes ont été élaborés dans les 13 régions.
- 44. Mais en dépit de ces différentes tentatives d'intégration de l'emploi et de la formation professionnelle dans le processus de décentralisation, il est important de noter que ces orientations de la décentralisation ne sont pas décisives.** La prise en compte de l'emploi et de la formation professionnelle reste au stade d'orientations générales or, pour plus de cohérence et d'efficacité, il aurait été souhaitable d'identifier des activités plus concrètes et mieux ciblées pour la conduite de programmes intégrés c'est-à-dire, pour ce qui concerne cette étude, ceux qui allient politique de décentralisation et promotion de l'emploi des jeunes. Le chômage des jeunes au Burkina Faso a un caractère géographique en ce sens que le nombre de jeunes sans emploi varie d'une zone à l'autre. Si à cela, on ajoute le fait que les différentes régions du pays regorgent de potentialités variées, on comprend alors la nécessité de concilier décentralisation et emploi des jeunes ; ceci permettra une meilleure prise en compte des spécificités de chaque localité.
- 45. De plus, l'opérationnalisation des outils juridiques et stratégiques de promotion de l'emploi des jeunes dans le processus de décentralisation reste très imparfaite.** Le processus de mise en œuvre des stratégies régionales de l'emploi n'a pas encore démarré dans les régions. Aussi, les acteurs locaux n'arrivent pas à adresser correctement les problèmes d'emploi des jeunes dans plans communaux de développement. Les initiatives de promotion de l'emploi des jeunes initiées par les collectivités territoriales sont rares et d'une taille assez réduite. Cela s'explique par la faiblesse des capacités techniques et humaines des collectivités territoriales et des insuffisances de la déconcentration du service public de l'emploi qui est sensé appuyer les initiatives locales. En effet, les directions régionales de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi (DRJFPE) sont sous équipées en matériels informatiques, en logistiques et la dotation budgétaire annuelle de chacune de ces directions est de 3 millions de FCFA. Les directions provinciales de la jeunesse, de la formation professionnelle (DPJFPE) ne sont ni équipées, ni dotées en personnel ; seulement les directeurs provinciaux ont été nommés.

II.3. POLITIQUES SECTORIELLES ET PROMOTION DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI AU BURKINA FASO.

45. Outre les mesures ciblées de promotion d'emplois, des transformations structurelles des systèmes productifs nationaux sont nécessaires pour induire une amélioration significative et durable de la situation de l'emploi. Pour ce faire, la PNE vise à renforcer/améliorer l'impact des politiques sectorielles en matière de création de nouveaux emplois et d'amélioration de la qualité des emplois existants. Les politiques sectorielles visées par la PNE sont la Stratégie de développement rural et la Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA).

46. Dans la Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015, la volonté de promouvoir l'emploi apparaît explicitement dans l'axe 3 qui vise à « accroître et diversifier les sources de revenus ». Cet axe de la SDR prévoit quatre actions, à savoir :

- (i) l'amélioration de l'accès au micro-crédit ;
- (ii) l'amélioration de la monétisation du monde rural ;
- (iii) l'amélioration de la compétitivité des productions marchandes ;
- (iv) la promotion des activités génératrices de revenus et l'auto-emploi.

Pour cette dernière action, la SDR vise à promouvoir :

- (i) l'initiative privée pour la promotion de l'agroalimentaire, du petit élevage, des cultures de contre-saison, de l'artisanat, du petit commerce ;
- (ii) la création d'emplois nouveaux en milieu rural pour les jeunes diplômés sans emploi ;
- (iii) les produits forestiers non ligneux.

47. Cependant, la prise en compte de l'emploi dans la SDR demeure insuffisante au regard de l'importance du secteur rural dans la promotion de l'emploi en faveur des jeunes. D'une part, l'axe 3 de la SDR s'inscrit plus dans une vision de promotion de micro-activités de subsistance que dans une logique de promotion d'emplois productifs et durables pour la grande majorité des populations rurales. D'autre part, la promotion des activités génératrices de revenus et d'auto-emploi apparaît dans la SDR comme une action à part entière, au lieu d'être transversale dans l'ensemble de ses objectifs stratégiques et de ses axes. L'objectif de création de nouveaux emplois ruraux et de réduction du sous-emploi devrait être intégré dans l'axe 1 qui vise à « accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, halieutiques et fauniques ».

48. Aussi, l'emploi est absent dans le cadre logique de la Stratégie de développement rural.

Plus particulièrement, si dans l'axe 3 de la SDR, il a été prévu la promotion d'activités génératrices de revenus et de l'auto-emploi, les indicateurs de performance du cadre logique relatifs à cet axe confirment le fait que la promotion de l'emploi n'est pas un objectif explicitement visé par la SDR. En effet, ces indicateurs de performance sont :

- (i) La réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 52% en 2003 à 40% en 2015 ;
- (ii) l'accroissement des revenus des ruraux de 3% par habitant et par an ;
- (iii) l'augmentation et la diversification des dépenses de consommation des ménages ruraux. La réduction du sous-emploi rural et l'accroissement de la productivité du travail qui sont les deux défis majeurs n'apparaissent nulle part dans le cadre logique de la SDR comme indicateurs de performance à réaliser à l'horizon 2015.

49. Ainsi, selon des études récentes (RDP Agriculture, MJE 2010), les dépenses publiques engagées dans le secteur rural ont eu certes un impact positif sur la productivité agricole, mais cet impact reste limité.

En effet, un accroissement de 10% des dépenses publiques du secteur agricole entraîne un accroissement de 3% de la productivité du travail. La superficie emblavée et la pluviométrie continue d'être les facteurs déterminants de la productivité du travail dans le secteur rural. Entre 2003 et 2010, la productivité du secteur rural a évolué en dents de scie en passant de 137,4 mille F CFA en 2003 à 214,3 mille F CFA en 2010.

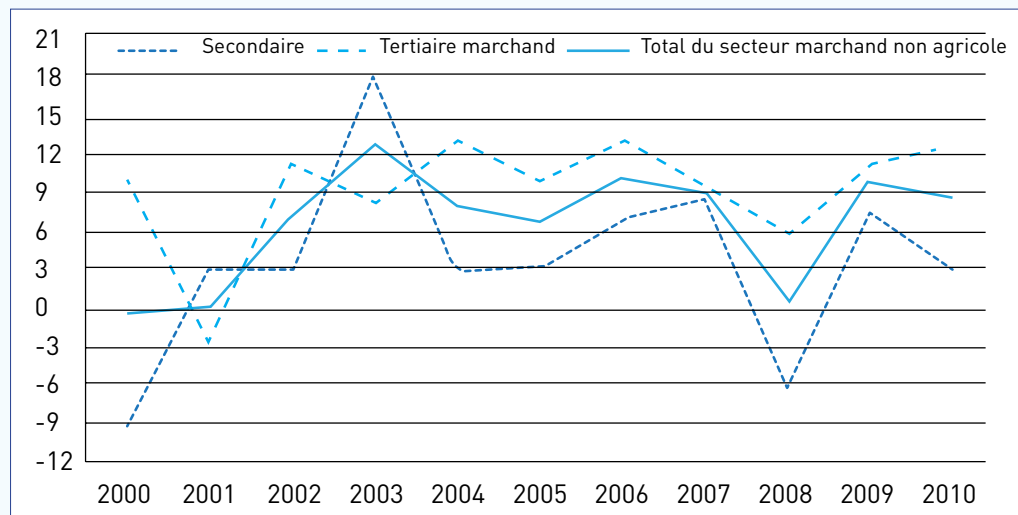
50. Tout comme la SDR, la formation et l'emploi ne sont pas des résultats explicitement escomptés par le Programme national du secteur rural (PNSR) qui est devenu le cadre unique de planification du développement rural en 2012.

Cependant, certaines des actions du sous-programme relatif à l'axe 2 « augmentation des revenus des populations rurales » ont des impacts directs sur la promotion de l'emploi. Il s'agit notamment de la « Promotion de l'Entreprenariat agricole et de l'Agrobusiness ». Dans les quatre autres axes, la formation et l'emploi n'apparaissent pas. Pourtant, le développement durable des ressources naturelles et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie deviennent de plus en plus des créneaux porteurs d'emplois et d'emplois verts en particulier.

51. En dépit de ses insuffisances par rapport à la prise en compte de l'emploi, le PNSR est une opportunité pour le renforcement de la contribution des politiques sectorielles à la promotion de l'emploi des jeunes.

En effet, le PNSR est de loin le programme qui concerne le plus grand nombre de jeunes actifs. Par ailleurs, le sous-programme « promotion de l'économie rurale » de la PNSR peut être un important instrument de promotion d'emplois productifs en milieu rural pour les jeunes et les femmes si ses actions sont renforcées et les résultats escomptés sont révisés pour mieux prendre en compte les problématiques de l'emploi en milieu rural.

Figure 15 : Évolution des taux de croissance annuelle dans le secteur privé non agricole de 2000 à 2010.



Source : Calculs des auteurs à partir des données des comptes nationaux, INSD, 2012.

52. Dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, l'évolution de l'activité a été assez erratique au cours de la période 2000-2010 surtout dans le secteur secondaire (Figure 14). Cette forte instabilité de l'activité n'est pas de nature à favoriser la création de nouveaux emplois décents au profit des jeunes, ainsi que la consolidation des emplois existants. Par exemple, suite à la crise de 2008, la dynamique de création d'emplois du secteur non agricole a connu un repli de 2%⁶. Elle a été plus affectée dans les branches des BTP (-9,1%), de l'industrie extractive (-6,1%), de la fabrication de matériaux de construction (-5,5%), de l'industrie textile (-5,2%), ainsi que celle de la fabrication d'ouvrages en bois et métaux (-4,3%). Dans le secteur secondaire, seule l'industrie alimentaire a enregistré une légère amélioration de la dynamique de création d'emplois (+0,7%) qui, malheureusement, est loin de pouvoir compenser la perte enregistrée dans les autres branches.

53. Pour relever ce défi, l'État a adopté en 2011 une Politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA), assortie d'un plan d'actions 2012-2014. La POSICA est de loin la politique sectorielle qui intègre au mieux la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle. La création d'emplois est clairement exprimée dans la vision de la POSICA qui s'intitule « le Burkina Faso dispose d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses pour une économie émergente d'ici à 2020 ». L'orientation stratégique globale de la POSICA est de « créer un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses ». En outre, les questions d'emploi et de formation sont explicitement prises en compte dans deux des cinq programmes de la POSICA, à savoir les programmes « Artisanat » et « Secteur privé ».

⁶ Zerbo, A. 2009. Impact de la crise internationale sur l'emploi en Afrique : Cas du Burkina Faso. Regard sur le marché du travail et de l'emploi, n°11, mai 2009.

Le programme « Artisanat » est articulé autour de sept actions dont les actions 3 et 4 qui concernent respectivement la formation des acteurs du secteur et, l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes. D'un coût estimé à 2 milliards de FCFA, les activités de formation des acteurs du secteur de l'artisanat ont trait essentiellement :

- (i) au renforcement des infrastructures et des capacités pédagogiques et techniques d'EFTP dans le domaine de l'artisanat ;
- (ii) à l'harmonisation et la promotion des référentiels de formation pour tous les métiers de l'artisanat (110 métiers) ;
- (iii) au renforcement des capacités humaines (formateurs endogènes et maîtres d'apprentissage) ;
- (iv) à la création de centres de ressources pour l'artisanat. Le coût des activités prévues pour l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes est de 1,5 milliards de F CFA.

Elles visent :

- (i) à faciliter l'insertion des acteurs formés dans les métiers de l'artisanat ;
- (ii) à promouvoir les coopératives et les GIE de femmes et de jeunes artisans ;
- (iii) à créer des plateaux techniques des métiers, ainsi que des centres spécialisés pour la promotion des filières porteuses pour les femmes.

54. Dans le programme « Secteur privé » de la POSICA, le nombre d'emplois créés dans le secteur privé est un indicateur de performance, mais il ne comporte pas des actions directes de promotion d'emploi. Certaines actions du programme ont un lien avec la création d'emplois dans le secteur privé au profit des jeunes. Il s'agit notamment de l'action n°1 qui vise l'amélioration de l'environnement des affaires et surtout de l'action n°2 visant l'identification et la mise sur le marché des idées de projets.

55. Dans le cadre de l'identification et la mise sur le marché des idées de projets, il est prévu la création de pépinières et d'incubateurs d'entreprises agroalimentaire, de pépinières d'entreprises de services et d'incubateurs de technologies. Le développement de pépinières et d'incubateurs d'entreprises permettrait à des jeunes promoteurs de créer et de développer des entreprises susceptibles de créer des emplois productifs. Cela nécessite cependant qu'une plus grande attention soit accordée aux projets d'entreprises à fortes potentialités d'emplois.

56. En matière de commerce international, l'appartenance du Burkina Faso aux ensembles internationaux et régionaux a permis d'accroître le volume des échanges du Burkina Faso. Mais la structure des échanges est telle que cette expansion commerciale n'est pas favorable à l'emploi décent (tableau 2.4). En effet, au niveau africain, le Burkina Faso appartient à l'UEMOA qui applique le Tarif extérieur commun (TEC) depuis 2000, puis à la CEDEAO dont les règles d'origine

ont été harmonisées avec celles de l'UEMOA afin de faire avancer la couverture du traitement de libre-échange. Au niveau international, le Burkina Faso est un pays membre (i) de l'OMC depuis 1995, (iii) des Accords de partenariat économique avec l'Union européenne signé en 2000 (ex UE-ACP) dont les conditions de mise en œuvre sont en cours de négociation. Aussi, il bénéficie de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA), promulguée par les États-Unis d'Amérique en mai 2000. Ainsi, le volume des échanges commerciaux est passé de 34,3% du PIB en 2000 à environ 50% du PIB en 2011. Cependant, les exportations restent dominées par des produits à faible valeur ajoutée et peu porteurs d'emplois décents. Le coton, l'or et les autres produits assimilés représentent 85,8% des exportations en 2010.

Tableau 13 : **La structure des échanges du Burkina Faso**

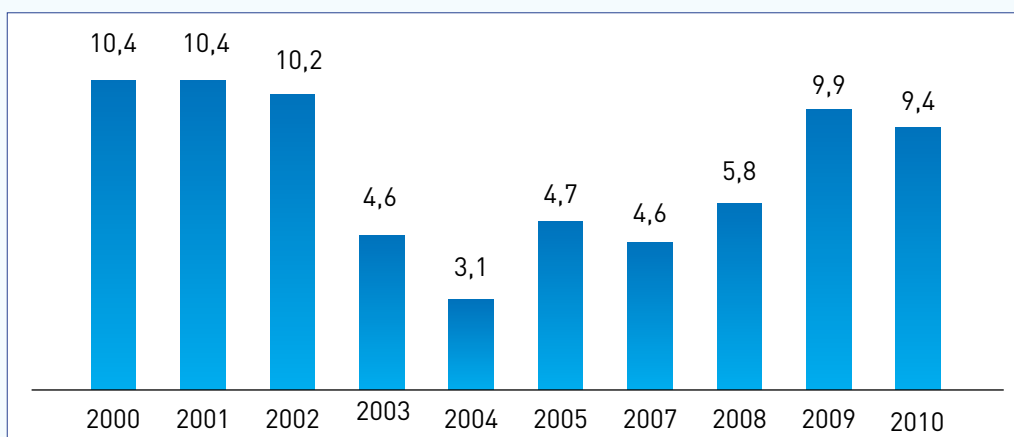
Produits principaux	Exportations			Importations		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Produits agricoles	7,2	7,2	7,9	3,7	1,2	2,2
Produits de l'élevage	14,9	6,9	2,2	0,1	0,0	0,0
Produits pétroliers	0,0	0,0	0,0	21,6	19,4	19,6
Agroalimentaires	2,9	5,4	1,4	11,5	13,9	11,3
Coton fibre et autres textiles	60,8	70,2	14,5	2,1	2,3	3,2
Produits pharmaceutiques	0,0	0,0	0,0	4,7	4,6	4,4
Autres produits chimiques	1,1	1,0	0,3	6,3	9,6	7,9
Machines et appareils	6,3	3,5	2,2	38,7	30,9	33,4
Meubles	0,2	0,5	0,1	1,1	1,5	1,3
Or et autres minerais	6,6	5,2	71,3	10,1	16,7	16,7
Total	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, Comptes nationaux

57. Les exportations du Burkina Faso sont très peu basées sur des créneaux à forts potentiels de valeur ajoutée et d'emplois productifs. En 2010, les produits manufacturés ne représentaient que 9,1% des marchandises exportées et 6,2% du total des biens et services exportés. A l'inverse, 61% des importations étaient des produits manufacturés en 2010.

58. Ainsi, l'ouverture commerciale du Burkina Faso se caractérise par un déficit structurel élevé du solde de la balance commerciale des produits manufacturés qui a pour conséquence d'accentuer la vulnérabilité de l'emploi surtout chez les jeunes et les femmes. Le ratio de couverture des importations de produits manufacturés par les exportations de produits manufacturés du pays était de 9,4% en 2010. Au cours de la décennie 2000-2010, il s'est faiblement amélioré en passant de 3,1% à 9,4%. Ainsi, le Burkina Faso enregistre un déficit structurel du solde de la balance commerciale des produits manufacturés (graphique 2.5). Selon les résultats des études sur 123 pays sur le lien entre l'emploi et l'ouverture commerciale (Zerbo, 2011), le Burkina Faso n'étant pas un gros exportateur de produits pétroliers, son expansion commerciale accentue la vulnérabilité de l'emploi.

Figure 16 : **Ratio de couverture des importations de produits manufacturés par les exportations de produits manufacturés (en %)**



Source : World Development Indicators, Banque mondiale, juin 2013

CHAPITRE III : PROGRAMMES ET INSTITUTIONS DE PROMOTION DE L'EFTP ET DE L'EMPLOI

Parallèlement aux quelques actions entreprises en faveur de l'emploi des jeunes à travers la mise en œuvre des politiques sectorielles, l'État et ses partenaires ont développé des programmes et des institutions pour promouvoir la formation technique et professionnelle et l'emploi. L'objectif de ce chapitre est de faire le diagnostic (i) du dispositif et des programmes de promotion de l'EFTP, (ii) des programmes de promotion de l'emploi des jeunes et (iii) des institutions de gouvernance du marché du travail.

III.1. DISPOSITIF ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)

59. Au Burkina Faso, le dispositif d'EFTP se caractérise par l'existence de deux sous-dispositifs pilotés en parallèle sans une passerelle formelle entre eux. D'une part, on a le dispositif d'enseignement technique et professionnel (ETP) qui fait partie du système éducatif formel et qui est sous la tutelle du Ministère en charge des enseignements secondaires et supérieurs. Les programmes d'enseignements de ce premier dispositif sont homologués et les diplômes délivrés sont des diplômes de l'éducation nationale. D'autre part, on a le dispositif de formation technique et professionnelle (ETP) qui ne fait pas partie du système éducatif formel. Il se compose de plusieurs centres ou établissements privés et publics qui relèvent de plusieurs départements ministériels. Les programmes et les titres de formation ne sont pas homologués et ne sont officiellement reconnus ni dans le système éducatif formel en général, ni dans le dispositif d'enseignement technique et professionnel en particulier. De ce fait, il n'existe pas de passerelle formelle entre les deux sous dispositifs de l'EFTP pouvant permettre aux apprenants, en fonction de leurs besoins, de passer d'un dispositif à l'autre au cours de cursus de formation.

60. Le cadre juridique de l'EFTP est encore assez embryonnaire et incomplet. Ce qui ne permet pas de mieux organiser et orienter l'enseignement et la formation techniques et professionnels. En effet, la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso ne traite ni de la question de l'organisation du dispositif de l'EFTP en général, ni de celle du sous dispositif de la formation technique et professionnelle en particulier, ni de l'arrimage entre les deux sous dispositifs de l'EFTP. Aussi, on trouve dans certains instruments juridiques spécifiques des dispositions relatives à l'EFTP. Il s'agit notamment :

- (i) de la loi n°028/2008/AN portant Code du travail au Burkina Faso qui institue le contrat de stage afin de faire acquérir au stagiaire une expérience et des aptitudes professionnelles pour faciliter son accès à un emploi et son insertion dans la vie professionnelle ;
- (ii) du Code des impôts qui institue la Taxe patronale d'apprentissage (TPA) comme un instrument de mobilisation de la contribution financière des employeurs à la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur le territoire national ;
- (iii) du Code des investissements qui fait obligation aux entreprises bénéficiaires d'un régime privilégié d'employer en priorité les nationaux et de réaliser des actions de formation professionnelle à tous les niveaux (art. 20).

61. Au plan institutionnel, le secteur de l'EFTP est confronté à la multiplicité des acteurs dont les rôles et les responsabilités des uns par rapport aux autres ne sont codifiés nulle part.

Une dizaine de départements ministériels interviennent dans la formation professionnelle et assure la tutelle d'établissements de formation technique et professionnelle. Aussi, selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales, les régions et les communes sont compétentes en matière de formation professionnelle et d'alphabétisation. Par ailleurs, l'État a créé plusieurs structures techniques d'appui à la l'EFTP. Il s'agit principalement du Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation non formelle (FONAEF), de l'Observatoire national de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEF), de la Commission nationale de Certification (CNC) et de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE). À côté de ces acteurs étatiques, plusieurs organisations de la société civile, des organisations professionnelles, des opérateurs privés et des partenaires techniques et financiers (PTF) interviennent dans le domaine de l'EFTP. Cette multiplicité des acteurs doublée de l'absence d'un cadre juridique et normatif orientant les actions de formation technique et professionnelle a favorisé le désordre constaté dans le domaine de la formation technique et professionnelle notamment, par rapport aux normes d'ouverture de centres et établissements de formation, ainsi qu'aux programmes et titres de formation.

62. Pour pallier les problèmes de coordination dans le secteur de l'EFTP, trois cadres de concertation ont été créés. Cependant, ces cadres de concertation ne sont pas complémentaires ; ils constituent plutôt des doublons qui rendent inefficace la coordination des interventions dans le secteur de l'EFTP.

En effet, dès 2004, le Code du travail a institué le Conseil national de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CNEFP) qui est une structure de pilotage et de concertation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, de la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels, ainsi que des conclusions du sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté de 2004⁷. Le CNEFP est suffisamment représentatif des acteurs du secteur de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi. Ensuite en 2007, la loi d'orientation de l'éducation a créé le Conseil national de l'Éducation (CNE) comme un organe national de concertation en matière d'éducation et de formation.

La mission du CNE est de formuler des avis à l'endroit du Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation. Enfin, en janvier 2013, il a été créé un cadre sectoriel de dialogue des politiques de la jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi (CSD/JFPE), chargé de superviser la mise en œuvre des politiques sectorielles de la jeunesse, de l'enseignement et de formation techniques et professionnels dans son volet formation professionnelle et emploi.

Tous les acteurs représentés dans le CSD/JFPE sont membres du CNEFP, mais les organisations syndicales des travailleurs ne sont pas représentées dans le CSD/JFPE. Aussi, les rapports de session de ces deux cadres de concertation ont la même finalité, à savoir le suivi et l'évaluation des actions du secteur de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi dans le cadre de la SCADD. De ce fait, la tenue en parallèle des sessions du CNEFP et du CSD/JFPE engendre

⁷ Décret n°2009/661/PRES/PM/MJE/MTSS/MESSRS portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du CNEFP

d'une part un gaspillage de ressources et d'autre part beaucoup de confusions par rapport à la vision et aux orientations appropriées pour le secteur de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi. En plus, le CNEFP, le CSD/JFPE et le CNE ont en commun le domaine de la formation technique et professionnelle. Ce qui ne favorise pas une bonne intégration des deux sous dispositifs de l'EFTP.

63. En plus des insuffisances au plan juridique et institutionnel, l'EFTP est confronté à la faiblesse quantitative de l'offre de formation, à l'inexistence et l'inadéquation de curricula à la demande de formation, à l'inadéquation et à l'insuffisance des capacités pédagogiques. Pendant longtemps, le Burkina Faso a mis l'accent sur l'enseignement général qui répondait aux besoins en personnel de l'administration publique. Par conséquent, malgré les efforts de ces dernières années, l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels demeure marginale par rapport à celle de l'enseignement général. Seulement 5% des jeunes de 16 à 35 ans ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle. De plus, en termes d'infrastructures d'accueil des apprenants, le poids de l'EFTP dans le système éducatif national est à peine égal à 10%.

Plusieurs provinces ne disposent pas d'établissement d'enseignement technique et professionnel privé ou public. En outre, sur les 110 métiers identifiés par la Chambre des métiers, seulement une dizaine de métiers disposent de curricula de formation. Par ailleurs, les établissements d'EFTP existants ne disposent ni d'équipements pédagogiques adaptés ni de personnel enseignant suffisant et qualifié⁸. Le déficit en personnel enseignant va de pair avec la faiblesse de l'offre d'EFTP qui entraîne la raréfaction des compétences dans le domaine.

64. L'absence d'un mécanisme national de financement approprié du secteur de l'EFTP explique en partie la faiblesse de l'offre de formation et les insuffisances de capacités techniques et pédagogiques au Burkina Faso. En effet, il existe au Burkina Faso un Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation non formelle (FONAENF) et un Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) qui ont été opérationnels respectivement qu'à partir de 2000 et 2005. Les moyens d'action de ces fonds sont très limités au regard des défis et missions qui leur sont assignés. Chargé de subventionner à hauteur de 75% maximum les actions de formation approuvées et à hauteur de 25% maximum les investissements en équipements pédagogiques des centres et établissements de formation, le FAFPA bénéficie d'une dotation budgétaire annuelle variant entre 350 millions de F CFA à 450 millions de F CFA selon les années. Ainsi, de 2005 à 2011, le montant de financement des actions de formation par le FAFPA est de 1,3 milliards de F CFA. À titre de comparaison, le budget du FAFPA du Mali s'élevait à 4 milliards de F CFA en 2009 et a permis la gratuité de l'apprentissage aux métiers pour les jeunes et le financement de programmes de reconversion des militaires⁹. L'accroissement du budget du FAFPA du Mali est rendu possible grâce au reversement de la Taxe patronale d'apprentissage dans ledit fonds. Au Burkina Faso, dans les faits, la TPA est assimilée à des recettes fiscales ordinaires perçues par l'État et par conséquent elle est confondu avec les autres ressources de l'État et n'a pas d'affectation spécifique. Selon les estimations faites à partir des comptes nationaux de 2008, l'affectation effective de la TPA perçue au secteur de l'EFTP permettrait d'atteindre un niveau de financement sur ressources propres de 7,5 milliards de F CFA au moins par an.

⁸ La quasi-totalité des représentants de centres et établissements d'EFTP interviewés dans les sept régions lors de la phase terrain de cette étude ont signalé l'insuffisance d'équipements pédagogiques comme l'un des handicaps majeurs. Aussi, selon les résultats de l'ENEF 2008, 65% des responsables d'établissements d'EFTP ont déclaré ne pas disposer d'équipements pédagogiques adaptés.

⁹ CAPES, 2012.

65. Pour faire face au déficit de formation des jeunes et faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi, l'État a intensifié ces actions d'amélioration de l'employabilité à travers des programmes spécifiques permettant de former en moyenne 25 000 jeunes par an environ. Cependant, l'impact de ces programmes demeure assez limité car, ils excluent les jeunes ruraux et les jeunes non instruits et ne sont pas arrimés aux dispositifs d'insertion et de financement existants. De 2006 à 2012, cinq programmes principaux de promotion de l'employabilité des jeunes ont été mis en œuvre (tableau A4 en annexe). Il s'agit :

- (i) du Programme d'Appui à l'Insertion socioprofessionnelle des Jeunes diplômés en fin de cycle (PA/ISJD) lancé en 2006 ;
- (ii) du Programme de Formation de 10 000 jeunes par an aux Métiers (PFM) lancé en 2008 ;
- (iii) du Programme de 5 000 jeunes par an à l'Entrepreneuriat (PFE) lancé en 2008 ;
- (iv) du Programme national de Volontariat au Burkina Faso (GIV-PNVB) qui a démarré en 2006 ;
- (v) du Projet 1 000 jeunes filles. Aussi, le FAFPA a financé des actions de formation d'opérateurs privés et publics au cours de cette période. Bien que l'objectif principal soit identique, les modes d'intervention de ces programmes sont assez divergents, avec un coût moyen de formation par bénéficiaire qui varie de 48 000 F CFA à 2 millions de F CFA.

Aussi, la population cible effectivement touchée par ces actions d'amélioration de l'employabilité des jeunes ne représente que 5% de l'effectif des jeunes ni scolarisés ni employés en 2009/2010. Par ailleurs, en dehors du PFE qui est un programme du FAIJ, les autres programmes de formation ne sont pas arrimés au dispositif de financement. Alors, les difficultés d'insertion des bénéficiaires ne sont pas significativement résolues.

66. Le Programme de Renforcement de la Formation professionnelle (PRFP) et le Programme d'Appui à la Politique sectorielle de l'EFTP (PAPS-EFTP) mis en œuvre parallèlement aux actions conjoncturelles de promotion de l'employabilité des jeunes constituent de réelles opportunités pour le Burkina Faso pour booster l'offre de formation. Exécuté sur la période 2007-2013 pour un coût total de 37,3 milliards de F CFA, le PRFP renforce le secteur de l'EFTP :

- (i) en consolidant les capacités humaines du pays à travers le renforcement des capacités pédagogiques de l'École normale supérieure de l'Université de Koudougou ;
- (ii) en construisant quatre lycées professionnels (Koudougou, Dédougou, Dori et Gaoua), d'un centre de référence (Ziniaré) et un Centre de formation à vocation industrielle (Bobo-Dioulasso) ;

- (iii) en améliorant les capacités d'accueil des 13 centres régionaux de l'ANPE dans les filières de formation existantes et en augmentant le nombre de filières de formation selon les potentialités régionales.

Lancé en 2013, le PAPS-EFTP a un coût d'environ 15 milliards de F CFA et vise à appuyer la mise en œuvre de la politique nationale d'EFTP qui vise à favoriser l'évolution du Burkina Faso d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation. Il est important qu'à l'issue de ces programmes notamment du PRFP, les acquis en termes d'infrastructures soient préservés et renforcés.

III.2. PROJETS ET PROGRAMMES DE PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

67. Il existe au Burkina Faso plusieurs programmes, projets et fonds de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, cependant un nombre limité de ces programmes sont destinés spécifiquement aux jeunes. En effet, le pays compte huit (8) fonds de financement de l'entrepreneuriat en activité dont 2 fonds, à savoir le FAIJ et le FIJ, sont destinés spécifiquement aux jeunes. Sur une vingtaine de programmes et projets de promotion de l'emploi dans divers domaines, seulement le CEJEDRAO et le PSCE/JF ciblent de façon spécifique les jeunes.

68. Aussi, les initiatives de promotion de l'emploi ciblant spécifiquement les jeunes sont soit de faible envergure, soit très peu maîtrisées, mal suivies et par conséquent peu efficaces. Ce qui témoigne de la faiblesse des capacités nationales à bien conduire la mise en œuvre de programmes de promotion de l'emploi des jeunes permettant d'obtenir des résultats tangibles durables. Intervenant dans des villages ciblés dans cinq régions, la mise en œuvre du projet CEJEDRAO est bien maîtrisée et a permis d'obtenir des effets tangibles et durables (425 jeunes aviculteurs et 1085 jeunes apiculteurs formés et installés) à des coûts moyens raisonnables (115 000 F CFA et 85 000 F CFA). De même, le Fonds d'insertion des jeunes est parmi les fonds celui dont l'implémentation de la démarche est la mieux maîtrisée. Mais, le FIJ finance une dizaine de projets au plus pour un montant d'environ 10 millions de F CFA par an.

69. À l'inverse, le FAIJ qui est de loin un plus grand fonds que le FIJ, mais avec une démarche similaire (formation en entrepreneuriat, montage de plan d'affaires et financement) est confronté à de sérieux problèmes qui limitent son efficacité. Il s'agit :

- (i) de problèmes de gouvernance administrative et financière ;
- (ii) du faible rendement de la formation en entrepreneuriat ;
- (iii) de la faible implication des jeunes dans le montage de leur plan d'affaires auprès des cabinets partenaires ;
- (iv) de l'insuffisance du suivi des bénéficiaires ;
- (v) du faible taux de recouvrement des crédits estimé à 45%.

70. Le PSCE/JF (2012-2014) qui est le plus grand programme de promotion de l'emploi des jeunes, a privilégié en 2012 des mesures conjoncturelles qui ont eu des effets passagers en matière de création d'emplois des jeunes, parce qu'elles ne répondaient pas à des besoins économiques endogènes et durables.

En effet, au cours de sa première année d'exécution du PSCE/JF, l'accent a été mis sur les activités de placement des jeunes en stage et dans des postes de volontariat auprès de structures privées et publiques, ainsi que sur les travaux HIMO. Selon le rapport du CSD/JFPE, le PSCE aurait créé environ 26 500 emplois directs et 18 300 postes de stage et de volontaires en 2012. Ces emplois directs créés par le PSCE ne représentent que 5% environ de l'effectif des jeunes ni scolarisés ni employés. S'agissant des postes de stage et de volontaires créés, le PSCE n'a pas pu effectuer un suivi des bénéficiaires auprès des structures partenaires pour garantir l'atteinte des résultats escomptés à travers ces placements. À l'instar de la plupart des programmes d'emplois, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires après avoir fourni les livrables, a été l'un des maillons essentiels manquants du PSCE/JF en 2012.

71. En général, les fonds de financement non spécifiques aux jeunes contribuent plus au maintien des bénéficiaires dans des micro-activités de survie, qu'à la création de nouveaux emplois suffisamment productifs et rémunérateurs.

Sur la période 2008-2012, le FAPE, le FASI, le FAARF, le FODEL et le FONA-DR ont promu en moyenne 72 150 emplois par an, dont 11% environ de nouveaux emplois créés. Aussi, l'évaluation des emplois promus par ces fonds par l'ONEF¹⁰ a révélé que les emplois promus par les fonds ne permettent pas aux bénéficiaires de sortir de la précarité et continuent d'être des occupations de survie. Selon cette étude d'impact, environ 5% des emplois promus par les fonds de financement de l'emploi deviennent des emplois sécurisés, engendrés par une évolution de la micro-activité financée vers le statut d'une PME. Environ 35% des emplois promus par ces fonds restent précaires et 60% de ces emplois promus se détruisent au cours des 3 premières années suivant l'octroi du crédit. Ces résultats s'expliquent notamment par la modestie des montants de crédit octroyés par projet, le manque d'appui-conseil aux promoteurs financés et la faiblesse des capacités entrepreneuriales des promoteurs.

72. Les capacités de suivi et d'appui-conseil des fonds de financement sont très insuffisantes. Ce qui limite la visibilité et la durabilité des impacts des fonds et oblige les fonds à privilégier les promoteurs expérimentés au détriment des jeunes et des femmes.

Au niveau régional, chaque fonds du MJFPE est représenté à travers le guichet unique par un seul agent qui est chargé, entre autres :

- (i) d'informer les potentiels bénéficiaires ;
- (ii) d'appuyer le montage des dossiers ;
- (iii) de suivre les bénéficiaires ;
- (iv) d'assurer le recouvrement des crédits dans toute la région.

Dans un tel contexte et avec une moyenne de 4 provinces à couvrir par agent, le suivi et l'appui-conseils des promoteurs financés ne peuvent pas être correctement assurés¹¹. Alors, les statistiques fournis par les fonds dans leurs rapports d'activité correspondent aux intentions de promotion d'emplois indiquées par les promoteurs dans leurs dossiers de demande de financement, qui peuvent sous-estimer ou

¹⁰ ONEF, 2010. Étude d'impact des fonds nationaux de financement, Observatoire national pour l'Emploi et la Formation professionnelle, février 2010.

¹¹ Lors des interviews, la faiblesse des capacités de suivi et d'appui-conseil a été unanimement reconnue par les responsables du MJFPE et des fonds, les agents des guichets uniques de fonds et les représentants des jeunes comme étant une insuffisance majeure du dispositif de financement.

surestimer les emplois effectivement promus par l'action des fonds. Aussi, dans le souci de sécuriser les crédits distribués, la faiblesse des capacités de suivi et d'appui-conseils a conduit les fonds non spécifiques aux jeunes et aux femmes à privilégier les promoteurs expérimentés. Ainsi, moins de 35% du montant des crédits octroyés par ces fonds de financement ont été destinés à des projets de jeunes ou de femmes.

73. Outre les fonds nationaux de financement, l'État a mis en œuvre des programmes de travaux HIMO pour lesquels le ratio main-d'œuvre est faible et les effets sur la situation socio-économique des bénéficiaires ont été éphémères.

Au cours de la période 2008-2012, cinq programmes de travaux HIMO ont été exécutés au Burkina Faso, à savoir l'AGETIP ou Faso Baara, le programme de pistes rurales à l'Est (PrEst), le Volet des travaux HIMO du Fonds d'investissement des collectivités décentralisées (FICOD), le Programme des travaux routiers HIMO (PTR-HIMO) du PSCE/JF et le Programme d'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) du PAM. Ces programmes HIMO ont bénéficié en moyenne à 94 000 personnes par an. La durée moyenne des emplois créés par ces programmes HIMO est de 3 à 4 mois.

La rémunération mensuelle varie entre 26 500 F CFA à 45 000 F CFA. Cependant, l'intensité de la main-d'œuvre des travaux réalisés restent encore faible à cause de la non maîtrise de techniques des travaux HIMO par les bureaux d'études techniques et les entreprises de travaux publics du Burkina Faso. En effet, pour ces programmes, la masse salariale distribuée est inférieure au tiers (33%) du montant global des investissements. Aussi, ces programmes comportent rarement des volets complémentaires pouvant permettre aux bénéficiaires des programmes HIMO de tirer profit de sa participation au programme pour sortir définitivement du chômage.

74. Dans le secteur agricole, les sept principaux programmes d'amélioration des revenus agricoles exécutés par l'État entre 2008 et 2012, ont annuellement bénéficié à en moyenne 120 000 personnes dont seulement 27% de jeunes.

Il s'agit du Projet de la petite irrigation villageoise, du Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP), du Programme d'appui au développement de l'agriculture (PADAB II), du Programme de dynamisation des filières agricoles du Burkina Faso (DYFAB), du Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA), du Projet de développement rural décentralisé et participatif Bazega-Kadiogo, du Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL). Chacun de ces programmes agricoles a un volet formation des producteurs et un volet de financement de microprojets agricoles sous forme de crédits ou de subventions. Selon les données de l'EPA 2009/2010, parmi les bénéficiaires des programmes publics agricoles, on a seulement 27% de jeunes de 16 à 35 ans et 31,5% de femmes.

75. Plusieurs Organisations de la société civile ont développé à petite échelle des initiatives de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle en faveur des jeunes. Il s'agit en autres ;

- (i) du Centre de développement des entreprises d'OXFAM qui permet annuellement d'encadrer et de financer 40 jeunes promoteurs par ans ;
- (ii) du Projet « Pôle-emploi » de Jeunesse au travail (JAT) qui permet de diffuser l'information sur les offres d'emploi par SMS :

¹² C'est par exemple le cas pour le projet de l'aviculture du PSCE qui a un taux de subvention de 100% et le projet de l'aviculture du CEJEDRAO pour lequel la construction du poulailler est à la charge du jeune bénéficiaire.

- (iii) du Projet « Entreprise de services et organisation de producteurs (ESOP) » de l'ONG APME2A qui a permis de créer une dizaine d'ESOP impliquant 4 252 producteurs dans différentes filières agricoles ;
- (iv) des initiatives de l'ONG de Développement des capacités des jeunes qui permettent d'inscrire les jeunes de 13 à 18 dans des Centres de formation professionnelle et d'octroyer des kits d'installation aux plus méritants.

76. Le manque de coordination des initiatives de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle est très accentué aussi bien chez les acteurs étatiques que chez les OSC. En effet, les programmes publics de promotion de l'emploi sont le plus souvent conçus et mis en œuvre séparément sans tenir compte de la nécessité d'harmoniser certaines pratiques pour éviter les conflits d'intérêt et tirer profit des complémentarités, afin d'avoir plus d'impact. Par exemple, il n'y a pas de connexion entre les programmes de formation professionnelle et les fonds de financement. Ainsi, pour accéder au FAIJ, les jeunes formés en entrepreneuriat par l'ANPE ou le CAE se trouvent dans l'obligation de refaire la formation en entrepreneuriat du FAIJ. Aussi, il n'y a pas eu d'harmonisation des taux de subvention de certains volets du PSCE avec ceux des projets similaires qui étaient déjà en exécution sur le terrain. Cela entraîne des distorsions importantes sur le terrain par rapport à la motivation des bénéficiaires de ces projets à cause du traitement inéquitable des populations par un même dispositif de promotion de l'emploi¹².

III.3. PRINCIPALES INSTITUTIONS DE LA GOUVERNANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

77. Au Burkina Faso, les institutions du marché du travail ne permettent pas de promouvoir un fonctionnement harmonieux du marché du travail en général et un environnement favorable à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. En effet, (i) les secteurs économiques qui emploient plus les jeunes échappent à la législation du travail, (ii) le dispositif d'intermédiation ne concerne que 10% des demandeurs d'emploi, (iii) le système d'information sur le marché du travail se caractérise par un déficit important en données statistiques fiables et régulières sur la formation et l'emploi des jeunes et des femmes, (iv) les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les mécanismes du dialogue social sur le marché du travail.

78. En matière de régulation des relations de travail, le Code du travail de 2008 comporte des dispositions qui sont de nature à favoriser la formation professionnelle et l'emploi des jeunes. Il s'agit principalement :

- (i) de l'existence de contrats à l'essai, de stage et d'apprentissage qui permet aux jeunes de bénéficier d'une expérience professionnelle dans un cadre réglementaire bien défini ;
- (ii) l'abrogation de l'obligation faite à l'employeur de recourir à l'ancienneté et aux charges familiales comme critères de licenciement pour motif économique qui évite désormais que les jeunes soient les premières victimes des licenciement pour motif économique ;

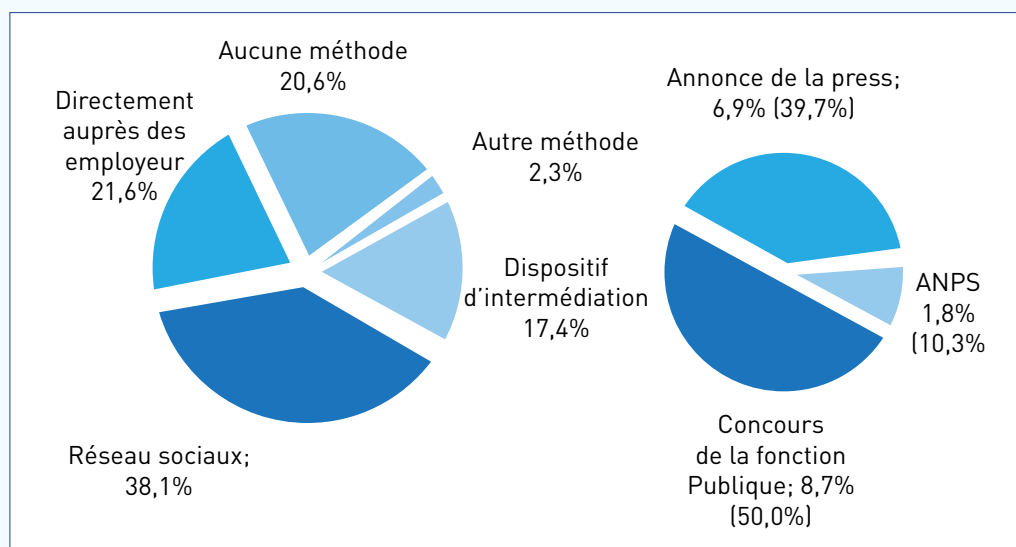
- (iii) du plafonnement du montant des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif qui a pour conséquence de réduire les incertitudes liées au coût du facteur travail et de rendre le marché du travail plus attrayant pour les investisseurs.

79. L'abrogation de la limitation du nombre de renouvellements d'un contrat à durée déterminée (CDD) et le non-respect de la législation de travail par la majorité des employeurs constituent des facteurs importants de la précarisation de l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Avec le Code de travail de 2008, les employeurs ont la possibilité de faire renouveler sans limite les CDD. Ceci a l'avantage d'améliorer la flexibilité du travail dans les entreprises, mais il contribue à détériorer la sécurité du travail surtout que l'administration du travail n'a pas les moyens de lutter contre les abus en la matière. S'agissant du non-respect de la législation du travail, il ressort que l'économie informelle (agricole et non agricole) qui emploie plus de 90% des jeunes actifs échappe totalement à cette législation du travail.

De plus, la réglementation du travail n'est pas respectée pour l'ensemble des emplois du secteur privé formel. En effet, selon le rapport national 2012 du PNUD, 23% des personnes employées dans le secteur formel sont sans contrat de travail (écrit ou verbal) et 16% d'entre eux ont un salaire inférieur au SMIG. Selon ce rapport national, les jeunes et les femmes sont les principales victimes du non-respect de la réglementation dans les entreprises. Dans l'agglomération d'Ouagadougou, 74% des jeunes salariés de 16 à 24 ans et 72% de ceux de 25 à 35 ans sont sans contrat de travail et respectivement 25% et 15% d'entre eux ont un salaire inférieur au SMIG.

80. Les capacités opérationnelles de l'administration de travail burkinabé sont très insuffisantes et ne lui permettent pas d'assurer un niveau de contrôle susceptible de contribuer significativement à l'amélioration des conditions de travail des jeunes. L'administration du travail burkinabé est organisée suivant les principes

Figure 17 : Répartition des actifs sans emploi selon le principal moyen de recherche d'emploi



Source : World Development Indicators, Banque mondiale, juin 2013

de la convention n°150 de l'OIT. Elle dispose également des moyens juridiques nécessaires pour conduire à bien ses missions en matière de régulation du marché du travail. Cependant, elle est confrontée à un déficit important de capacités techniques, logistiques et humaines. Les capacités humaines de l'inspection du travail correspondent à un inspecteur de travail pour 108 000 travailleurs, contre une norme de 40 000 travailleurs pour un inspecteur de travail admise par le BIT dans les pays les moins avancés.

Par ailleurs, l'inspection de travail ne dispose pas de plan de formation et ne bénéficie pas de formations continues. Au plan matériel, le ratio du nombre d'agents pour un ordinateur fonctionnel est supérieur à 3 dans chacune des directions régionales. A cause du manque de moyens matériels, les directions provinciales n'ont pas été mises en place. Pourtant, les directions régionales disposent de très peu de moyens logistiques pour couvrir l'ensemble des provinces de leur ressort territorial.

81. En matière d'intermédiation, la faiblesse et l'inefficacité du dispositif de courtage et d'information sur le marché de l'emploi a favorisé l'utilisation des relations sociales comme le principal moyen de recherche d'emploi engendrant ainsi, l'exclusion de plus de 20% des personnes sans emploi.

Au Burkina Faso, le dispositif d'intermédiation se compose de trois types d'institutions : l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE), l'Agence générale de Recrutement de l'État (AGRE) et les cabinets privés de courtage de l'emploi. En dépit des progrès réalisés au cours de ces dernières années, la couverture de ce dispositif reste assez faible. Par exemple, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits annuellement à l'ANPE représente à peine 10% des chômeurs du milieu urbain. Dans l'agglomération d'Ouagadougou (graphique 3.1), seulement 17% des demandeurs d'emploi ont recours à l'ensemble du dispositif d'intermédiation comme principal moyen de recherche d'emplois. Pour 38% des demandeurs d'emplois, les relations sociales constituent le principal moyen de recherche d'emploi. Ce faisant, 20,6% des demandeurs d'emplois sont désarmés et exclus par manque de relation sociale utile à leur insertion.

82. La faiblesse et l'inefficacité du dispositif d'intermédiation sont liées d'une part au non-respect de la réglementation en matière de courtage de l'emploi par les structures privées de placement et d'autre part, à la démarche passive d'intermédiation de l'ANPE.

Bien que les activités de courtage et de placement soient réglementées par le Code du travail, elles sont exercées dans les faits par des bureaux d'études, des cabinets comptables et des agences de communication non agréés par le ministre en charge du travail, qui ne respectent pas le cahier de charge. Le non-respect de la réglementation en matière de courtage de l'emploi et l'absence de contrôle des structures privées de placement par l'administration du travail favorisent le manque de transparence du dispositif d'intermédiation et l'iniquité dans l'accès des jeunes à l'emploi. Aussi, ces structures privées non spécialisées n'ont pas toujours toutes les compétences nécessaires pour conduire un test de recrutement de façon équitable. Quant à l'ANPE ;

- (i) son faible niveau de déconcentration ;
- (ii) ses supports de communication peu diversifiés et peu accessibles aux jeunes (affichage, internet, communiqués) ;

- (iii) sa démarche d'intermédiation sur le marché de l'emploi très passive (elle attend de recevoir des offres et des demandes d'emplois) limitent fortement son efficacité.

83. Le Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) demeure très embryonnaire, peu organisé et, par conséquent, incapable de fournir des informations fiables et régulières pour le suivi, l'évaluation et l'orientation des politiques de promotion de l'emploi des jeunes. Au Burkina Faso, le SIMT est composé de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD), de l'Observatoire national de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEF), ainsi que les services statistiques des départements ministériels. Dans ce dispositif, l'ONEF est la structure spécialisée qui collecte, traite, analyse et diffuse l'information sur le marché du travail, en s'appuyant principalement sur les services statistiques des ministères et l'INSD.

La coordination et l'harmonisation statistique sur le marché du travail se font à travers le réseau de correspondants de l'ONEF dont les membres sont des représentants de ces services statistiques ministériels. Avec l'appui de certains PTFs notamment le BIT et le PNUD, le SIMT burkinabé a permis de réaliser des progrès dans le domaine. En effet, depuis 2008-2012, l'ONEF a élaboré et diffusé un annuaire statistique sur le marché du travail, ainsi que des études thématiques sur l'emploi et la formation professionnelle. Cependant, le SIMT burkinabé a plusieurs insuffisances.

Premièrement, il n'existe pas de document d'orientation du système d'information sur le marché du travail validé et adopté par l'ensemble des utilisateurs et des producteurs des informations statistiques sur le marché du travail.

Deuxièmement, les services statistiques des départements ministériels ont non seulement des capacités insuffisantes qui ne leur permettent pas de collecter des informations statistiques fiables ; de plus, ces services statistiques sectoriels ne prennent pas suffisamment en compte l'emploi en général et l'emploi des jeunes en particulier.

Troisièmement, les enquêtes spécifiques sur l'emploi sont très irrégulières¹³, le module emploi des enquêtes sur les conditions de vie des ménages est assez sommaire et les enquêtes nationales ne prennent pas en compte la formation technique professionnelle.

Quatrièmement, l'ONEF n'est pas doté des capacités humaines et techniques nécessaires pour accomplir correctement ses missions¹⁴.

¹³ La dernière enquête sur l'emploi date de 2002 et est limitée à l'agglomération d'Ouagadougou.

¹⁴ L'ONEF dispose de 7 agents, d'un local contenant 2 bureaux et d'une salle de réunion et de documentation.

CHAPITRE IV : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, BONNES PRATIQUES ET AXES D'INTERVENTION

Ce chapitre vise à tirer les principaux enseignements, de présenter quelques bonnes pratiques relevées sur le terrain lors des investigations et de proposer des axes d'intervention de l'initiative conjointe pour l'emploi des jeunes au Burkina Faso.

IV.1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Par rapport à la situation de l'emploi des jeunes

Le diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes permet de tirer les principaux enseignements suivants :

- (i) le niveau d'employabilité des jeunes est assez bas, surtout chez les jeunes femmes. A peine 5% des jeunes de 16 à 35 ans en général et 3,6% des jeunes femmes en particulier ont bénéficié d'un enseignement et/ou d'une formation techniques et professionnels. Parmi les jeunes bénéficiaires, environ 74% sont formés dans les filières tertiaires ;
- (ii) la persistance du chômage urbain est en partie due à l'entrée précoce de la majorité des jeunes sur le marché du travail favorisée par le déficit de l'offre de formation. Le chômage des jeunes est accentué non seulement par le faible niveau d'employabilité des jeunes, mais également par la participation précoce liée au manque d'alternatives de formation pour les plus jeunes (16 à 18 ans) ;
- (iii) les jeunes chômeurs ne représentent qu'environ le quart (27,4%) des jeunes exclus du marché du travail et du système éducatif. La grande majorité des jeunes ni scolarisés ni employés ne participent pas au marché du travail parce qu'ils ne savent pas comment chercher un emploi, ou ils pensent ne pas avoir besoin de travailler ;
- (iv) les résultats confirment que l'EFTP est plus efficace que l'enseignement général pour l'accès à l'emploi en général et à l'emploi du secteur moderne en particulier. Cependant, toutes les filières de l'EFTP ne facilitent pas l'insertion des jeunes dans l'emploi. Les filières de formation du tertiaire se révèlent actuellement moins efficaces que l'enseignement général ;
- (v) tous les jeunes du secteur moderne n'ont pas d'emplois sécurisés : environ le tiers (32,7%) des jeunes du secteur moderne sont des journaliers, des occasionnels ou des saisonniers ;
- (vi) l'économie informelle non agricole constitue le principal bassin d'emplois capable d'offrir aux jeunes des opportunités d'emplois permettant de réduire la pauvreté surtout en milieu urbain. Un peu plus de la moitié (52%) des jeunes occupés en milieu urbain sont dans l'économie informelle. Aussi, la proportion de travailleurs pauvres de l'économie informelle urbaine ou rurale est de loin inférieure à celle des travailleurs pauvres au niveau national. Mais, le manque de formation, de technologies adaptées de production et de financements sont les principaux facteurs qui freinent l'émergence « économique » des entreprises dites informelles et, par conséquent, limitent leurs capacités de création d'emplois productifs ;

- (vii) la faible mécanisation de l'agriculture burkinabé, le mode d'organisation du travail dans les ménages agricoles, les difficultés d'accès à des terres arables fertiles, ainsi que la faible diversification des cultures sont les contraintes majeures pour l'emploi des jeunes dans le secteur agricole ;
- (viii) la culture de saison sèche est une alternative crédible au sous-emploi des jeunes ruraux et à l'exode rural, mais elle reste relativement peu développée dans les régions du Centre Ouest, des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun qui ont d'énormes potentialités d'irrigation.

Par rapport aux cadres de référence en matière de formation et d'emploi

L'analyse des cadres de références en matière de formation, d'emploi et de travail permet de tirer trois enseignements pour le renforcement de l'action globale de promotion de l'emploi des jeunes.

- (i) la SCADD a défini six priorités transversales parmi lesquelles la promotion de l'emploi ne figure pas. Cela ne favorise pas l'opérationnalisation du principe de transversalité de l'emploi dans les programmes et politiques de développement afin de renforcer leurs contributions à la création d'emplois et à l'amélioration de leur qualité comme souhaité par la SCADD ;
- (ii) la matrice des mesures et des actions de la SCADD n'adresse pas les enjeux majeurs du secteur de l'emploi. D'une part, ni le domaine de l'EFTP ni celui des actions spécifiques visant à promouvoir l'EFTP n'apparaissent dans la Matrice des mesures et des actions de la SCADD. D'autre part, les actions proposées dans le domaine « emploi et accroissement des revenus » de la matrice des mesures pour les années 2011 et 2012 ne sont pas des « mesures phares » du secteur de l'emploi. Leur réalisation à 100% n'assure pas la promotion de l'emploi et l'accroissement des revenus ;
- (iii) la faiblesse des capacités institutionnelles et techniques des dispositifs institutionnels des politiques nationales de l'emploi, de l'EFTP et du travail, ainsi que les problèmes de coordination entre ces dispositifs constitue un handicap important pour une mise en œuvre et un suivi efficace de ces politiques.

Par rapport à la prise en compte de l'emploi dans les politiques macroéconomiques et transversales

Les analyses de la mise en œuvre de la politique budgétaire, de la politique fiscale et de la politique de la monnaie et du crédit permettent de tirer les principaux enseignements suivants :

- (i) la politique budgétaire de l'État burkinabé n'a pas encore permis un financement adéquat de la promotion de l'emploi. Les dotations budgétaires du secteur de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle n'atteignent guère 1% du budget national. Aussi, la part des allocations budgétaires des secteurs économiques à fort potentiel d'emplois est en baisse.

- (ii) la politique fiscale ne comporte pas d'incitations significatives pour la promotion de l'emploi. Les incitations fiscales prévues dans le Code des impôts ne font pas référence à des critères de création d'emplois, mais à des critères liés principalement au montant des investissements ou des réinvestissements de bénéfices. Il s'agit par exemple de l'exonération de l'impôt BIC sur les bénéfices générés par l'exploitation d'une nouvelle usine pour une durée de 5 ans, ainsi que de la possibilité de bénéficier d'un amortissement accéléré sur les réinvestissements de bénéfices. Certes, les incitations fiscales basées uniquement sur des critères d'investissements peuvent être favorables à la création d'emplois. Mais, des incitations fiscales basées sur des critères d'emplois peuvent inciter davantage les entreprises à faire des choix d'investissements plus intensifs d'emplois.
- (iii) les régimes privilégiés du Code des investissements ne sont accessibles qu'aux entreprises qui ont un niveau d'investissements au moins égal à 100 millions de F CFA. Par conséquent, les petites et moyennes entreprises et industries, quel que soit leur potentiel de création d'emplois, ne peuvent pas bénéficier des avantages du Code des investissements. Pourtant, la stratégie de développement des piliers de la croissance retenue dans la SCADD est basée, entre autres, sur le développement de grappes d'entreprises, constituées majoritairement de PME/PMI fortement ancrées localement. À cet égard, l'élargissement des avantages fiscaux aux PME/PMI permettrait à la croissance économique d'être plus intensive en emplois productifs et de générer des effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus.
- (iv) par rapport à la politique de la monnaie et du crédit, la Banque centrale a entrepris, entre 2007 et 2012, d'importantes mesures visant à améliorer le niveau de financement des économies nationales et de promouvoir notamment la création d'emplois productifs. Cependant, plusieurs défis restent à relever :
 - le taux de crédit à l'économie du Burkina Faso, qui est l'un des plus faibles dans la sous-région, est un handicap pour l'émergence d'un secteur privé capable de créer suffisamment de richesse et d'emplois productifs à la hauteur des défis ;
 - en plus du faible niveau de financement de l'économie, les disparités de financement sont en défaveur des secteurs économiques à fortes potentialités de valeur ajoutée et d'emplois productifs. L'industrie et le secteur agro-sylvo-pastoral qui sont les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois demeurent les moins financés par le secteur bancaire. De ce fait, la contribution de ces secteurs à la création d'emplois productifs ressort largement en deçà de leurs potentialités ;
 - l'offre de financements n'est pas en adéquation avec les besoins d'investissements de l'économie nationale, surtout du secteur industriel. En effet, les financements bancaires octroyés dans l'économie nationale en général et dans l'industrie manufacturière en particulier sont constitués à plus de 65% de crédits à court terme. Ce qui ne favorise pas suffisamment la promotion de l'investissement privé, l'innovation et, par conséquent, la création d'emplois productifs ;

- les PME/PMI subissent plus le rationnement de la demande de crédits bancaires à cause notamment de l'indisponibilité des informations financières et comptables fiables, des risques objectifs d'insolvabilité des PME/PMI liés au problème de succession, et de l'absence d'un système de garantie adapté

Par rapport à la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles de développement

Conformément à ce que prévoit la PNE, les politiques du secteur rural et du secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ont été privilégiés dans ce travail de cartographie et de diagnostic. Les enseignements suivants peuvent être tirés de l'analyse de ces politiques sectorielles :

- (i) l'emploi n'est pas un résultat explicitement escompté par le Programme national du secteur rural (PNSR), notamment dans les sous-programmes relatifs au développement des ressources naturelles et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie ;
- (ii) le sous-programme de la PNSR relatif à son axe 2 intitulé « augmentation des revenus des populations rurales » constitue une opportunité pour renforcer la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur rural à travers notamment la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'agrobusiness. Ainsi, dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur rural, ce sous-programme de la PNSR peut être une base opérationnelle pour l'initiative ;
- (iii) la politique du secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) est l'une des politiques sectorielles qui prend mieux en compte la promotion de la formation professionnelle et de l'emploi. D'une part, l'emploi apparaît explicitement dans la vision et l'orientation stratégique de la POSICA. D'autre part, la formation et l'emploi apparaissent explicitement dans les programmes n°3 et n°4 relatifs à l'artisanat et au secteur privé sous forme de résultats escomptés et/ou dans les actions à mettre en œuvre. De ce fait, les programmes de promotion de l'artisanat et du secteur privé de la POSICA constituent un atout pour l'initiative ;
- (iv) la structure des échanges commerciaux du Burkina Faso constitue un handicap important dans les efforts de promotion de l'emploi dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. En effet, avec un ratio de couverture des importations de produits manufacturés de 10% à peine, le commerce extérieur du Burkina Faso accentue la vulnérabilité de l'emploi. Alors, la promotion des industries exportatrices à haute intensité de main-d'œuvre reste un défi important pour les acteurs de la POSICA.

Par rapport à l'Enseignement et à la formation technique et professionnelle (EFTP)

Le diagnostic de la situation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels a révélé que ce sous-secteur suscite l'intérêt de beaucoup de partenaires, notamment les ONG, les opérateurs privés de formation, les Organisations professionnelles. De ce constat, plusieurs enseignements peuvent être tirés, tant au plan institutionnel qu'au plan opérationnel. Il s'agit notamment de :

- (i) la faiblesse des moyens financiers alloués par l'État au secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (MJFPE, FAFPA), toutes choses qui justifient l'insuffisance des infrastructures, la répartition inégale des établissements et centres de formation à travers le territoire, l'insuffisance et l'inadaptation des équipements pédagogiques, l'inadéquation de la formation par rapport aux besoins des entreprises, etc. Cette situation rend aléatoire la mise en œuvre de la politique car dépendant, pour l'essentiel, des financements des acteurs non étatiques ;
- (ii) la faible coordination des actions, tant au niveau des services techniques et rattachés du MJFPE, qu'au niveau des autres intervenants ;
- (iii) la difficulté dans sa mise en œuvre des instances de pilotage de la politique malgré l'existence du CNEFP.

Par rapport aux fonds et programmes de promotion de l'emploi

Les structures telles que le FAIJ, le FAPE, le FASI, le PSCE interviennent en matière d'appui à la création d'emploi. Malgré les différents résultats obtenus, on peut faire les constats suivants :

- l'insuffisance des budgets destinés à financer les fonds ;
- l'inexistence d'une coordination entre les fonds et les programmes ;
- la faiblesse des capacités des fonds à assurer le suivi de promoteurs et à recouvrer les créances dont le taux est jugé faible. Toute chose qui pose le problème de viabilisation de ces fonds ;
- une inégalité en faveur des régions du Centre et des Hauts-Bassins dans la répartition régionale des projets financés due à la non fixation des quotas par région et à la faible capacité opérationnelle des guichets uniques à assurer toute les activités de chaque Fonds au niveau des régions ;
- l'impact limité des programmes des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) qui s'explique par le faible niveau de leurs ratios de main-d'œuvre et leur faible couverture géographique.

Par rapport à la coordination des interventions des acteurs

De façon globale, il existe une quasi-absence de coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de l'emploi qui se manifeste par :

- la faiblesse dans la coordination des actions des services technique du MJFPE, y compris de ses services rattachés ;
- l'insuffisance de coordination entre les PTF d'une part et d'autre part entre les OSC dont les actions ont un impact important sur l'emploi ;
- l'insuffisance de coordination par le gouvernement à travers le MJFPE de tous les acteurs intervenant dans le domaine, quels qu'ils soient, malgré l'existence d'un dispositif de mise en œuvre de la PNE.

IV.2. BONNES PRATIQUES POUVANT ÊTRE DUPLIQUÉES À GRANDE ÉCHELLE QUELQUES BONNES PRATIQUES DANS LE SECTEUR DE L'EFTP

Les entretiens réalisés auprès des structures et personnes ressources au cours de la mission ont permis de s'apercevoir que de nombreuses expériences sont menées sur le terrain. Au nombre de ces actions, quelques-unes pourraient être retenues comme de bonnes pratiques à divulguer. Aussi pouvons-nous citer le Programme de Développement de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle des Artisan(e)s de la FENABEF.

La philosophie de ce programme est de moderniser l'apprentissage et le perfectionnement professionnel des artisans. En tenant compte du potentiel existant et des besoins de développement et de formation des entreprises de l'artisanat, le PDAFA est conçu pour être une alternative à l'apprentissage traditionnel où les apprentis se forment « sur le tas » dans un système sans structuration et mal organisé. Par ce programme, il s'agit d'optimiser l'apprentissage et de permettre aux apprentis d'être aptes à passer le CQP et d'avoir le niveau d'ouvrier artisan. Pour cela la FENABF procède :

- au recrutement des jeunes en situation apprentissage dans les ateliers ;
- à l'identification des centres/ateliers de formation existants ;
- à la mise en apprentissage de type dual (2 jours dans les centres pour une formation théorique et pratique et le reste de la semaine, ils sont dans les ateliers de production).

Pour une assurance-qualité des formations, plusieurs acteurs interviennent et des outils de suivi ont été mis en place :

- (iv) un point focal, qui est le représentant direct du bureau à qui des tâches bien précises sont confiées ;
- (v) des commissaires professionnels qui sont les représentants compétents et assermentés à la fois par leur corporation et par leur OPA régionale, sont chargés de la supervision pédagogique et professionnelle des formations ;

- (vi) des maîtres d'apprentissage qui sont des professionnels compétents des métiers issus des entreprises d'accueil, sont chargés du tutorat des apprentis ;
- (vii) le comité régional de suivi qui devra être mis en place sera représentatif des sensibilités en présence dans la région.

Ce comité appréciera périodiquement le déroulement de la formation et procédera aux ajustements nécessaires. Il s'agit en fait d'un cadre d'interpellation des acteurs opérationnels sur leurs engagements et d'orientation stratégique.

En terme d'acquis, la FENABF loue la prise de conscience de l'importance de la formation dans le développement des entreprises ; le changement des méthodes d'enseignement et d'apprentissage ; le changement de comportement dans les entreprises d'artisans ; le renforcement de l'esprit de collaboration entre les artisans ; l'accompagnement des ateliers pour la formation en plus du volet production ; l'engouement des apprentis pour la formation, ce qui induit un changement de comportement (assiduité, ponctualité, discipline dans les ateliers et centres) ; la connaissance des outils didactiques ; une plus grande visibilité des ateliers-centres.

En terme de perspectives, la FENABF envisage plusieurs actions au nombre desquelles on peut citer : la révision des programmes de formation afin de les adapter aux réalités du moment, et de suivre les référentiels officiels qui existent ; l'introduction de cours d'alphabétisation pour les non alphabétisés ; le renforcement des capacités d'accueil des centres afin de satisfaire la demande qui est de plus en plus forte ; la prise en compte des autres métiers en fonction des potentialités des régions ; la mise à niveau des formateurs sur le plan technique, la mise en place d'une pépinière d'entreprises, etc.

En conclusion, le PDFAA pourrait trouver un ancrage dans le dispositif national de formation professionnelle en vue de sa pérennisation et de son déploiement sur l'ensemble des régions du pays.

L'ONG Tin-Tua, basée à Fada, intervient principalement dans les domaines de l'éducation et développe des programmes de formation. Dans le domaine de l'alphabétisation, Tin-Tua dispose d'une centaine de centres (Centre Bana Nuara) qui signifie centres connaissance-éveil où la formation est à deux niveaux. Le premier niveau de 2 ans concerne l'alphabétisation et le niveau 2 correspond à une formation technique spécialisée. Deux possibilités sont offertes : la première possibilité consiste à suivre l'alphabétisation en langue nationale uniquement, et la seconde combine la langue nationale et le français. Pour cette dernière catégorie, les apprenants passent le CEPE après 4 ans et ont la possibilité de poursuivre au secondaire ou d'apprendre un métier.

Dans le cas de l'apprentissage au métier, plusieurs filières sont offertes au choix des apprenants: maçonnerie, tissage, couture - tricotage, menuiserie métallique et bois, mécanique, coiffure, agropastoral. Environ 2 500 apprenants sont formés par an et bénéficient pour certains, après un perfectionnement dans des ateliers, de kits d'installation. Les autres sont orientés vers les structures de financement du MJFPE et Fonds enfants pour leur installation.

Il est à déplorer cependant la non-participation des apprenants aux examens de CQP, ce qui ne permet pas d'apprécier la qualité de la formation dispensée. Toutefois, un renforcement en infrastructures et équipements permettrait d'améliorer ce type d'actions et de les dupliquer dans d'autres communes.

Le centre Hoogo Samwel est un centre de formation à internat basé à Dori, parrainé par le programme « Éducation et formation pour un développement endogène » dont les bailleurs sont l'État Burkinabé à travers le MENA et les Coopérations suisse, autrichienne et danoise. Le centre a une capacité d'accueil de 280 lits. Les formations dispensées concernent les filières de l'élevage et de l'agroforesterie. Dans le domaine de l'élevage, le centre forme en embouche bovine et ovine, en aviculture, reproduction bovine, ovine et caprine, culture fourragère et transformation du lait. Dans l'agroforesterie, il s'agit de la production de pépinières, verger (plantation d'arbres), de production d'huile, de savon et de pommade.

La formation dure 2 ans et est essentiellement dispensée en langue locale, le français étant la seconde langue. Le public cible est constitué des apprenants en fin de formation des CEBNF et des écoles satellites du Sahel et de « l'école du berger et de la bergère de Korsimoro ». L'âge (au recrutement) est compris entre 16 et 22 ans.

À l'analyse, bien que ce centre puisse être un exemple de développement de la formation professionnelle dans les filières selon les potentialités locales, il reste que sa pérennisation n'est pas garantie après le retrait des partenaires financiers qui appuient le programme. Par ailleurs, le public cible est très sélectif et limitatif (car ne concernant que les sortants de CEBNF dont une grande partie n'est plus fonctionnelle). Toutefois, cette pratique pourrait être dupliquée dans d'autres localités du pays à condition de prendre en compte les plans de développement régionaux et les filières porteuses par région, et d'assurer un financement adéquat aux structures qui seront créées.

Quelques bonnes pratiques en matière de promotion d'emploi

Au nombre des pratiques dont la pertinence est avérée de telle sorte qu'elles peuvent être vulgarisées et permettre d'atteindre des résultats plus importants, en terme de promotion d'emploi des jeunes, on peut retenir :

- Le FAIJ a mis en place un logiciel de suivi dénommé « adebanking » qui est actuellement en expérimentation. Ce logiciel devrait permettre :
- d'assurer efficacement non seulement le suivi des recouvrements auprès des créanciers du FAIJ, mais aussi de diminuer de façon substantielle le coût de suivi qui parfois égalait le coût de financement des projets.
- « adebanking » permettrait de donner en temps réel la situation d'ensemble des financements octroyés, y compris l'identité des promoteurs bénéficiaires.
- S'il est utilisé par les autres Fonds nationaux, en plus des avantages ci-dessus, ce logiciel permettrait à l'ensemble des Fonds de financement :

- (i) d'être en réseau pour non seulement éviter les clients douteux ;
- (ii) mais aussi permettrait à un Fonds de référer éventuellement tel ou tel promoteur vers un autre Fonds pour un second financement qui serait jugé nécessaire.
 - L'expérience de collaboration dans la mise en œuvre du programme PA/ISJD avec l'ANPE et le FAIJ à travers laquelle :
- (i) l'ANPE s'est vue confier les activités de formation en entrepreneuriat et en TRE, le montage des plans d'affaires, ainsi que les activités de placement des jeunes diplômés en stage ;
- (ii) et a été confié au FAIJ, les activités de financement des projets de ces jeunes. Ce type de collaboration tripartite a été jugée fructueuse et pourrait se réaliser dans le cadre des activités du PSCE, qui pourrait confier tout ou partie des mêmes tâches aux structures publiques telles que l'ANPE qui a l'avantage d'être déconcentrée, au lieu de les confier aux cabinets et bureaux d'étude privés.
 - L'expérience de la création d'un cadre de partenariat entre les PTF qui regroupe les coopérations bilatérales autrichienne, luxembourgeoise, suisse, danoise, taïwanaise, ainsi que l'Agence française de développement dans le domaine de la formation professionnelle est une expérience judicieuse qui mériterait de s'étendre dans le domaine spécifique de l'emploi.
 - L'expérience du CEJEDRAO qui intervient dans la formation non formelle en faveur des jeunes et l'appui à leur installation à l'issue des formations. Pour cela, il applique la méthode TREE qui consiste à mettre en place une ingénierie de formation qui débouche sur un emploi en adéquation avec l'économie locale. À cet effet, un diagnostic sur les domaines porteurs est effectué et permet d'identifier les formations. Les jeunes formés sont ensuite mis en relation avec les institutions de micro-finance pour le financement de leur installation. Cette expérience pourrait être vulgarisée si les mesures suivantes sont prises :
 - Accroître la zone d'intervention du CEJEDRAO qui passera de deux régions aux 13 régions du pays dans un moyen ou long terme.
 - Accroître ses capacités financières et humaines.
 - L'approche « Entreprise de Services et Organisation de Producteurs (ESOP) » de l'Agence pour la Promotion de la petite et moyenne Entreprise/Agriculture et Artisanat (APME2A) est une bonne pratique pour le développement des filières agricoles et la promotion de l'emploi des jeunes ruraux.

L'Entreprise de Services et Organisation de Producteurs (ESOP) est une démarche qui vise à promouvoir les filières agricoles porteuses, à développer leur rendement à des fins de commercialisation, de transformation, voire d'industrialisation. Elle cible et aide à la professionnalisation des petites exploitations agricoles familiales de 1 à 5 ha. Son marché se focalise sur les produits importés afin de créer de la valeur ajoutée et d'éviter la sortie de devises. La création d'une ESOP passe par :

- (i) l'identification d'une zone de production ;
- (ii) l'identification d'un bon promoteur ;
- (iii) la réalisation des études de marché, de faisabilité pour la conception de l'entreprise ;
- (iv) l'exécution de tests pratiques du promoteur sur le terrain, notamment sur sa capacité à gérer l'entreprise et à générer du résultat.

Une dizaine d'ESOP ont été créés entre 2011 et 2013. Pour ces ESOP en activité, un total de 4252 producteurs sont encadrés dans différentes filières agricoles et ont des contrats de production avec l'entreprise de service. Ces contrats de production à terme garantissent des revenus élevés et sûrs aux producteurs et leur permettent d'accéder aux micro-crédits en les utilisant comme garantie dans les institutions de micro-finance.

Au regard de l'impact de cette expérience, il est important de pouvoir l'étendre à plusieurs régions et à d'autres filières de production.

- Une institution pionnière en microfinance au Burkina dont la part de marché est estimée à plus de 70%, a permis la création de nombreux emplois directs et indirects. On estime ces dix dernières années à plus de 100 000, le nombre d'emplois créés, à plus 8 000, les PME/PMI financées. Ces créations d'emplois se sont faites dans le secteur cotonnier, les activités rémunératrices, l'élevage, etc. Des centres spécialisés au crédit commercial et destinés au financement des entrepreneurs ont été mis en place. L'objectif est d'adapter au mieux l'offre de produits et services aux entrepreneurs des PME et PMI. Ces centres contribuent au développement du secteur privé et de l'emploi.

Dans la même dynamique, certains centres ont été créés et orientés vers le secteur agricole et touchent de façon plus particulière à l'entrepreneuriat agricole et au commerce lié au secteur. Un programme a été entièrement dédié aux jeunes filles et garçons de 12 à 24 ans et aux artisans. L'objectif du programme est de permettre aux jeunes d'accéder à des services financiers et non financiers, de promouvoir l'auto-emploi des jeunes et favoriser l'éducation de ces derniers. Des expériences de cette institution, on retiendra que la proposition de produits et services adaptés aux besoins des populations cibles, notamment les femmes et les jeunes, favorisera leur accessibilité aux SFD et leur permettra de réellement améliorer leurs conditions de vie en générant des revenus conséquents et réguliers.

- Un autre SFD qui s'est donné pour mission de lutter contre la pauvreté, cible en majorité les femmes dans les zones rurales. Au 31/10/2011, avec un portefeuille de prêts brut de 324 945 000 F CFA, il comptait 7 537 emprunteurs actifs dont 96% de femmes vivant en majorité en zone rurale. À travers des crédits destinés aux AGR, l'institution a permis à des femmes micro entrepreneurs de développer leurs activités, créant ainsi une stabilité et une durabilité de leurs petites entreprises qui dans l'informel crée des emplois. Pendant la saison « morte » en zone rurale, des crédits sont octroyés aux femmes rurales pour mener des activités de traitement et de production de beurre de karité. La campagne de 2012 - 2013 a employé 30 saisonnières par jour, soit 5 400 femmes pendant 6 mois pour un encours brut de crédit de 97 millions de F CFA. A la périphérie de la ville de Ouagadougou, l'octroi par l'association d'un encours de crédit de 13 millions de F CFA a permis l'emploi stable et permanent de 30 femmes dans le domaine du cosmétique à base de karité. On pourrait aussi faire état du projet « Spiruline » mis en place en collaboration avec un partenaire technique et financier. Ce projet a permis de former un réseau de vendeurs et de distributeurs de spiruline, un complément alimentaire luttant contre la malnutrition et stimulant le système immunitaire. Cette activité a permis à une vingtaine de personnes dans les zones d'intervention, de devenir entrepreneur en développant une AGR autour de la spiruline. La création d'emploi par l'octroi de crédit dans le cas ce SFD revêt un caractère informel, rural et féminin en majorité. La structure cible les populations les plus pauvres qui ne sont pas instruites pour la plupart.
- Une organisation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique basée en région a développé, en marge de ses activités prioritaires, un volet microcrédit. Il a pour objectif de permettre l'accès au crédit des populations vulnérables, exclues du système bancaire traditionnel. Les activités financées sont l'agriculture, la culture maraîchère, l'élevage, le petit commerce, l'entrepreneuriat, etc. Le taux d'intérêt proposé est décent et constant pour tous les types de crédit : 10% l'an. Les conditions d'accès au crédit pour les populations pauvres sont un problème auquel il faudrait apporter des solutions idoines. Les garanties sont assez lourdes à porter. Il est par exemple difficile pour un jeune de pouvoir présenter un PUH ou des biens de grande valeur pour bénéficier d'un crédit.

C'est l'élément sur lequel a travaillé cette association en partenariat avec des structures locales et européennes, en offrant des bourses aux entrepreneurs sélectionnés à l'issue des sessions d'appel à candidatures. L'objectif global du programme est d'apporter une réponse concrète aux initiatives des jeunes et des femmes en leur facilitant l'accès au fonds des structures de microfinance. Le programme finance des activités génératrices de revenus et promeut l'emploi dans les secteurs suivants : l'agriculture, le commerce, l'élevage, l'artisanat et les services.

La réduction de la pauvreté, du chômage, du sous-emploi des jeunes et des femmes, sont les défis que ce programme a en ligne de mire. Dans le cadre du programme, les conditions d'accès au crédit ont été

.....

négociées. Le taux d'intérêt a été fixé à 8%. Un fonds de garantie est constitué et se répartit comme suit : (1) 40% du montant demandé par le promoteur est apporté par les partenaires et (2) 10% par le promoteur. Le SFD sur cette base octroie la totalité du crédit demandé. Cette garantie est dans le même temps de la liquidité à moyen terme qui permet au SFD de répondre aux demandes de crédit. Cette garantie appelée « Bourse » constituée par les partenaires et le promoteur, revient à ce dernier lorsqu'il aura remboursé la totalité de son crédit. La bourse servira à renforcer et développer son activité. Elle constitue également une épargne dont le promoteur pourra disposer selon ses besoins. Cette expérience retient particulièrement l'attention. Le bon projet détenu par un jeune promoteur, bien que « coaché » par des spécialistes, n'est pas gage d'accès au microcrédit. Il faut développer des mécanismes qui permettent au promoteur et à son institution de microfinance d'avoir un premier rapport de collaboration, collaboration à l'issue de laquelle naîtra la confiance pour les activités à venir. Le problème récurrent qui se pose est la garantie demandée. Il faut trouver un moyen d'alléger la garantie, point de blocage pour de nombreux entrepreneurs de modestes conditions.

IV.3. PROPOSITION D'ORIENTATION GLOBALE ET D'AXES D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE

Au regard des principaux enseignements tirés de ce rapport, l'orientation globale de l'initiative devrait être une approche inclusive pour la promotion de l'emploi des jeunes basée sur le développement des chaînes de valeurs de filières porteuses. Ainsi, l'accent doit être mis sur des filières à forts potentiels d'emplois telles que la filière maïs, la filière sésame, la filière volaille, la filière bétail-viande, la filière lait, ainsi que la filière tomate.

L'objectif immédiat visé pour chaque filière qui sera choisie est de pouvoir organiser la majorité des acteurs de la filière dans des « Entreprises de service et organisation de producteurs (ESOP) » dynamiques et des effets d'entraînement élevés en termes de création de revenus et d'emplois productifs.

L'atteinte de cet objectif nécessite :

- (i) la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans tous les métiers des filières concernées ;
- (ii) l'existence d'entrepreneurs compétents et techniquement outillés ;
- (iii) un marché du travail qui fonctionne de façon harmonieux pour garantir un environnement de travail favorable à l'accroissement de la productivité du travail ;
- (iv) le renforcement des capacités des acteurs nationaux pour l'accompagnement des filières ;
- (v) un mécanisme de gestion et de suivi très efficace des actions mises en œuvre.

Dans cette logique, la stratégie de l'initiative peut s'articuler en cinq (5) axes :

AXE 1 : AMÉLIORER L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES FEMMES ET HOMMES AUSSI BIEN EN MILIEU URBAIN QU'EN MILIEU RURAL.

Les défis et les perspectives dégagés suscitent de nombreuses recommandations qui concourront à améliorer la qualité de la formation offerte par le système d'EFTP en vue d'une meilleure insertion des formés, et la promotion de l'emploi décent au Burkina Faso. Ce premier axe de l'initiative s'appuiera sur le Plan d'actions de la PN-EFTP et du PAPS-EFTP et devra contribuer :

- (i) à la dotation suffisante du sous-secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en ressources (financières, humaines). Pour ce faire le reversement intégral des produits de la taxe patronale d'apprentissage (TPA) à ce secteur contribuera à booster le système de l'EFTP ;
- (ii) au renforcement des capacités techniques du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) en élargissant son champ d'action pour prendre en compte l'enseignement et la formation technique ;
- (iii) à la promotion de l'EFTP privé dans les filières de formation adaptées aux potentialités actuelles et futures à travers (a) l'exonération des droits de douanes et autres taxes sur les équipements pédagogiques ; (b) l'assistance technique aux établissements d'EFTP privés afin de leur permettre d'assurer une formation de qualité ; (c) le renforcement des capacités des enseignants d'EFTP privé ;
- (iv) à la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des ressources matérielles et humaines dans le sous-secteur d'EFTP afin de pallier le déficit en ressources matériels et humains des établissements d'EFTP publics et privés ;
- (v) à la promotion de l'entretien des équipements pédagogiques et de la disponibilité de matériels didactiques à travers : (a) la mise en place d'une cellule technique de suivi et d'entretien des équipements pédagogiques des centres et établissements publics d'EFTP ; (b) la promotion de structures de ventes de matériels didactiques et de maintenance des équipements pédagogiques ; (c) la mise en place d'un fonds permanent d'entretien des équipements pédagogiques des établissements et centres d'EFTP publics au niveau du FAFPA ;
- (vi) au renforcement des capacités techniques et institutionnelles du SP/CNC afin d'étendre la certification à un nombre significatif de métiers et de baser davantage la certification sur l'évaluation des compétences et de lui donner les capacités d'élaboration des référentiels afin que les compétences maîtrisées fassent référence au même document de base ;
- (vii) à la mise en place du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la PN-EFTP avec le CNEFP comme organe de concertation et d'orientation. En effet, au niveau du schéma fonctionnel, il est essentiel qu'il y ait une harmonisation et une cohérence des interventions. Cet organe doit être l'interface entre les Ministères compétents, les ONG, les structures privées de formation, les organisations professionnelles, les entreprises, etc. Il pourra faire des propositions sur les nouvelles filières à créer, sur la politique d'implantation des établissements.

Il est important aussi qu'apparaisse clairement l'obligation pour toutes les filières (enseignement technique, apprentissage, alternance, dual) d'utiliser les référentiels professionnels pour l'élaboration des programmes et le développement des curricula ;

- (viii) au renforcement des capacités techniques et humaines de l'ONEF en matière d'analyse des besoins de formation, de suivi-évaluation des rendements internes et externes, ainsi que de proposition de mesures de promotion de la FTP ;
- (ix) à la promotion d'un cadre partenarial opérationnel et efficace entre les organisations professionnelles de tous les secteurs d'activités et les établissements et centres de formation technique et professionnelle, par (a) la mise en place d'un cadre de concertation bipartite entre les organisations professionnelles et les établissements et autres de FTP ; (b) l'organisation de journées promotionnelles ou de rencontre entre les acteurs d'EFTP et le monde professionnel.

3 effets sont attendus de ce premier axe d'intervention. Ce sont :

- (i) l'accroissement de la proportion de jeunes de 16 à 35 ans ayant bénéficié d'une formation technique et professionnelle ;
- (ii) l'évolution de la distribution par métier des bénéficiaires de l'EFTP en faveur des métiers des secteurs économiques porteurs d'emplois décents ;
- (iii) l'amélioration du rendement externe de l'offre de l'EFTP dans son ensemble.

AXE 2 : PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT AU PROFIT DES JEUNES FEMMES ET HOMMES.

Cet axe d'intervention s'appuiera sur le Programme national du secteur rural (PNSR) et des Plan d'actions de la PNE et de la POSICA en vue de promouvoir des « Entreprises de services et Organisations de producteurs » dans les filières retenues dans l'ICEJA. Pour ce faire, il s'agira de :

- (i) faciliter l'accès au crédit, à la terre, aux moyens et techniques modernes de production, aux intrants agricoles ;
- (ii) promouvoir des PME et PMI porteuses d'emplois productifs, en amont et en aval des filières ;
- (iii) promouvoir l'approche des Travaux HIMO dans la réalisation des infrastructures socio-économiques nécessaires pour le développement des ESOF.

AXE 3 : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI.

Cet axe visera à renforcer d'une part le dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi afin de le rendre plus efficace et d'autre part le système d'information sur le marché du travail (SIMT). Il s'agira de :

- (i) Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi à travers (a) l'application effective du cadre réglementaire existant en matière d'activités de placement, (b) le renforcement des capacités de l'ANPE et de l'AGRE en matière de courtage et d'information sur le marché du travail, (c) le renforcement des capacités humaines du secteur privé de placement.

- (ii) Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de l'ONEF afin de lui permettre de remplir correctement sa mission de production et de diffusion de l'information sur l'emploi et la formation technique et professionnelle. Cela passera par le renforcement des capacités de collecte des données statistiques, des capacités de traitement et d'analyse, ainsi que des capacités de diffusion et de vulgarisation des données et résultats d'analyse auprès du public cible.

AXE 4 : RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES ACTEURS AFIN DE FAIRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE VÉRITABLES LEVIERS DE PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT POUR LES JEUNES FEMMES ET HOMMES.

L'objectif est de permettre aux acteurs du secteur de l'emploi et de la formation de disposer des moyens techniques et institutionnels nécessaires pour influencer positivement le modèle de l'économie nationale afin de le rendre davantage favorable à l'emploi décent pour les jeunes femmes et hommes. Pour ce faire, ce dernier axe aura trait aux trois volets suivants :

- (i) renforcer le dispositif institutionnel de mise en œuvre des politiques de promotion de l'emploi et de la formation technique et professionnelle (PNE et PN/EFTP) pour plus d'engagement de tous les acteurs et de coordination des actions ;
- (ii) renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines des structures opérationnelles de promotion de l'emploi et de la formation technique et professionnelle ;
- (iii) promouvoir la prise en compte effective de l'emploi dans toutes les étapes des politiques de développement (élaboration, budgétisation, mise en œuvre, suivi et évaluation).

AXE 5 : GESTION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ICEJA.

Cet axe vise à mettre en place un dispositif de gestion, d'animation, de suivi et d'évaluation des actions de l'Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique. En la matière, l'ICEJA s'appuiera sur les services techniques et les cadres de concertation existants.

CONCLUSION GÉNÉRALE

- 84. Cette étude avait pour objectif de faire une cartographie et un diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina Faso.** Elle a permis d'identifier, de manière explicite, les difficultés d'insertion des jeunes dans le marché du travail, les insuffisances de la prise en compte de l'emploi des jeunes dans les politiques macroéconomiques et sectorielles, les problèmes de coordination entre les différents acteurs, et les limites des interventions publiques, privées et des organisations de la société civile.
- 85. Les jeunes, qui constituent 61% de la population active du Burkina Faso, font face à un manque de compétence, ou à une inadéquation des compétences avec les besoins du marché de l'emploi.** En effet, 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés. Au niveau national, environ 10% des jeunes ne sont ni scolarisés, ni employés; ce taux s'élève à 21,5% pour les jeunes urbains. Le taux de chômage urbain des jeunes est de l'ordre de 13,2%, et 94% des jeunes occupés au niveau national sont dans l'informel.
- 86. Au regard de ces chiffres, plusieurs réponses ont été proposées à travers les politiques macroéconomiques et sectorielles, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets.** L'étude a permis de souligner les limites dans la mise en œuvre de ces différentes interventions et a proposé des pistes d'interventions autour de cinq axes.
- 87. Le premier axe s'inscrit dans le domaine de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels.** Il vise à répondre à la faiblesse de l'employabilité des jeunes, tant pour l'auto emploi, que pour l'emploi salarié. Les actions qui seront proposées cibleront à la fois les jeunes urbains et les jeunes ruraux, les jeunes femmes et les jeunes hommes.
- 88. Le second axe s'intéresse à la promotion de l'entrepreneuriat.** Au regard des potentialités agricoles du Burkina Faso, et de la vulgarisation de techniques de production plus efficaces, cet axe permettra aux jeunes de s'auto employer. Les différentes actions qui y seront proposées s'appuieront sur le programme national du secteur rural et des Plan d'actions de la PNE et de la POSICA.
- 89. L'axe 3 proposé par l'étude vise à améliorer la gouvernance du marché de l'emploi.** Il s'agira d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des informations sur le marché du travail au Burkina Faso. Les actions proposées viendront renforcer celles déjà engagées par la commission de l'UEMOA visant à faire des observatoires nationaux de l'emploi de ses pays membres de véritables boussoles pour l'ensemble des acteurs.
- 90. Le quatrième axe proposé vise le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs.** Il permettra d'améliorer la prise en compte de l'emploi des jeunes femmes et hommes dans les différentes politiques de développement.
- 91. Enfin le cinquième axe concerne la gestion, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ICEJA au Burkina Faso.** Cet axe d'intervention permettra de réaliser les objectifs escomptés de l'initiative et de fédérer les interventions de l'ensemble des acteurs.

92. Au cours de la dernière décennie, l'emploi et la formation technique et professionnelle sont devenus des priorités pour le Burkina Faso. Cela s'est traduit par le renforcement du cadre institutionnel, l'élaboration de cadre de référence de promotion de l'emploi et de l'EFTP, et la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes. L'analyse a toutefois relevé plusieurs insuffisances qu'il conviendrait de corriger, afin d'atteindre les objectifs escomptés dans le cadre des différentes interventions. Le plan d'actions qui sera élaboré, permettra donc de proposer des mesures allant dans ce sens.

ANNEXES

Encadré 1 : Les objectifs stratégiques de la PNE

- **Objectif stratégique 1** : Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales. Il vise à promouvoir un progrès économique davantage favorable à l'emploi décent à travers des politiques macroéconomiques et sectorielles plus soucieuses de la promotion de l'emploi. La stratégie consiste à faire en sorte que le pays s'engage dans une approche cohérente et active qui lie à la fois les politiques macroéconomiques et les politiques sectorielles. De ce fait deux objectifs immédiats suivants sont poursuivis : (i) assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales, (ii) assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles de développement.
- **Objectif stratégique 2** : Renforcer la création d'emplois. Cet objectif stratégique vise à renforcer la dynamique de création d'emplois au-delà des résultats qui peuvent être escomptés des politiques transversales et sectorielles. Deux objectifs immédiats sont alors visés : (i) promouvoir les activités privées créatrices d'emplois, (ii) renforcer l'action ciblée de promotion d'emploi.
- **Objectif stratégique 3** : Améliorer l'employabilité. Il s'agit d'accroître chez les actifs urbains et ruraux, les possibilités d'insertion dans des entreprises, de création d'auto-emploi et/ou d'accroissement de la productivité. Le premier axe d'intervention vise à promouvoir la cogestion de l'EFTP : il s'agit d'améliorer la coordination du sous-secteur de l'EFTP afin de permettre de gagner en efficacité en s'inscrivant dans une démarche de système intégré de formation professionnelle et en promouvant des cadres de concertation et des partenariats avec le monde professionnel.
- **Objectif stratégique 4** : Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi. Cet objectif vise à promouvoir un fonctionnement harmonieux du marché du travail afin de favoriser le progrès vers le travail décent. Les axes d'intervention envisagés sont : (i) améliorer la gouvernance du marché de l'emploi et (ii) évoluer vers le travail décent.

Encadré 2 : Les axes d'intervention de la PN-EFTP

- **Le premier axe d'intervention vise à promouvoir la cogestion de l'EFTP** : il s'agit d'améliorer la coordination du sous-secteur de l'EFTP afin de permettre de gagner en efficacité en s'inscrivant dans une démarche de système intégré de formation professionnelle et en promouvant des cadres de concertation et des partenariats avec le monde professionnel.
- **Le deuxième axe d'intervention de la PN-EFTP concerne le développement de l'ingénierie de la formation.** Il s'agit notamment (i) de diversifier les filières de formation en choisissant les filières en adéquation avec les emplois porteurs et en mettant un accent particulier sur les métiers de base qui constituent des secteurs potentiels regorgeant d'opportunités d'emploi ; (ii) de diversifier les lieux et modes de formations ; (iii) de développer ou actualiser les programmes de formation en adoptant la démarche participative de l'approche par compétences en vue d'accroître l'efficacité des sortants et de coller les formations aux besoins et réalités du milieu professionnel.
- **Le troisième axe d'intervention a trait à l'accroissement de l'accès à la formation.** Cet axe se base sur le fait que selon la loi, l'accès à l'EFTP est un droit pour tout burkinabé qui le désire. De ce fait l'accroissement de l'accès à la formation repose à la fois sur la rénovation et le renforcement des infrastructures existantes que sur la création de nouveaux établissements de formation dans l'enseignement technique et professionnel et dans la formation professionnelle.
- **Le quatrième axe d'intervention vise l'amélioration de la qualité des formations.** Il s'agit de faire en sorte que les formations offertes soient en adéquation avec les réalités économiques et la situation de l'emploi. Pour ce faire, les principales actions envisagées sont : (i) la mutation d'une logique basée sur l'offre de formation vers celle qui privilégie la demande de formation pour prendre beaucoup plus en considération les besoins de l'entreprise et de l'économie, au double plan des qualifications et des effectifs ; (ii) la généralisation de l'approche par compétences dans l'élaboration des curricula ; (iii) la promotion de l'accès et du maintien d'un plus grand nombre de filles et femmes aux filières professionnelles ; et (iv) la promotion des filières agricoles.
- **Le cinquième axe est relatif à la certification des formations professionnelles.** Cet axe vise la valorisation du capital humain, la reconnaissance sociale des formés et le contrôle de la qualité de la formation en vue de permettre une insertion socioprofessionnelle réussie de l'individu. Ainsi, dans le cadre de la PN/EFTP, la certification des formations professionnelles se réalise en tenant compte des dispositions suivantes : (i) l'évaluation dans le cadre de l'EFTP se fait désormais prioritairement sur les compétences nécessaires pour l'exercice actuel d'un métier ; (ii) la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de l'EFTP revêt les caractères national et régional ; (iii) la validation des acquis de l'expérience est fonctionnelle ; et (iv) la mise en place d'un cadre national de certification en capitalisant les expériences acquises par les structures existantes.

-
- **Le sixième axe d'intervention vise la promotion de l'insertion des formés.** Pour accroître la chance d'insertion socioprofessionnelle des formés, il est envisagé leur préparation et leur suivi-accompagnement qui consistent à promouvoir l'esprit d'entreprise au cours de la formation, l'implication des professionnels dans la formation se déroulant dans les établissements et centres de formation, et le placement des formés en stage.
 - **Le septième axe de la PN/EFTP porte sur le financement de l'EFTP.** Il est envisagé (i) le financement direct de l'EFTP par l'État en dégageant une ligne budgétaire permanente et suffisante et par l'affectation de la taxe patronale d'apprentissage (TPA) à l'EFTP ; (ii) le financement indirect à travers l'allègement et/ou la suppression des taxes sur l'importation des équipements d'EFTP conformément au Code des investissements ; et (iii) le financement à travers les collectivités territoriales.

BIBLIOGRAPHIE

- BCEAO,** 2012. Note d'information n°30. 2^e trimestre 2012. Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Dakar, Sénégal.
- BCEAO,** 2012. États CR230 de la centrale des risques 2008-2012. Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Ouagadougou, Burkina Faso.
- CAPEP,** 2012. Étude nationale sur l'emploi des jeunes au Burkina Faso. Centre d'Analyse des Politiques économiques et sociales (CAPEP). Ouagadougou, Burkina Faso.
- DGPER** 2010. Enquête permanente agricole (EPA). Direction générale de la Promotion de l'Économie rurale (DGPER). Ouagadougou. Burkina Faso.
- INSD** 2010. Annuaire statistique 2010. Institut national de la Statistique et de la Démographie. Ouagadougou, Burkina Faso.
- INSD, 2006.** Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD). Ouagadougou, Burkina Faso.
- INSD, 2010.** Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD). Ouagadougou, Burkina Faso.
- MEF, 2010.** Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ministère de l'Économie et des Finances. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MEF, 2007.** Stratégie de Renforcement des Finances publiques (SRFP) 2007-2015. Ministère de l'Économie et des Finances. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJE, 2008.** Politique nationale de l'Emploi. Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJE, 2008.** Plan d'action opérationnel de la politique nationale de l'emploi. Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi. Ouagadougou, Burkina Faso.
- MJFPE, 2012.** Programme d'appui à la PN-EFTP. Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Ouagadougou. Burkina Faso
- MFPTSS, 2010.** Politique nationale du travail. Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale. Ouagadougou. Burkina Faso.
- ONEF 2005.** Étude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso. Observatoire national pour l'Emploi et la Formation professionnelle (ONEF). Ouagadougou, Burkina Faso.
- ZERBO,** A. 2006. Marché du crédit et emploi décent au Burkina Faso. Document de travail n°133, Université Montesquieu Bordeaux IV. Pessac, France.
- ZERBO,** A. 2010. Croissance économique, commerce international et emploi décent : cas du Burkina Faso. Document de travail n°156, Université Montesquieu Bordeaux IV. Pessac, France.
- ZERBO,** A. 2011. Quels itinéraires d'intégration au commerce mondial pour plus d'emplois décents ? Document de travail n°166, Université Montesquieu Bordeaux IV. Pessac, France.
- ZERBO,** A. ZIDA, Y. 2012. Développement humain et travail décent. Rapport national sur le développement humain, Burkina Faso 2012. Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Ouagadougou, Burkina Faso.

Tableau A.1 : Récapitulatif des programmes publics d'amélioration de l'employabilité des jeunes au Burkina Faso,

Dénomination, Date de création, Tutelle technique, Structure exécutive	Missions ou objectifs	Coût d'accès à la formation	Zones interventions	Populations cibles	Modalités d'interventions	Résultats	Coût moyen par bénéficiaire (F CFA)
Programme de formation de 5 000 jeunes par an à l'entrepreneuriat (PFE), 2008 MJFPE FAIJ	Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en s'appuyant sur leurs initiatives créatrices d'emploi et sur leurs motivations à créer des micros, petites et moyennes entreprises	5 000 F CFA	National	Jeunes de 20 à 35 ans de niveau de la classe de 3e	* Formation de 5 jours en entrepreneuriat * Accompagnement des formés pour le montage de plan d'affaires en vue de les soumettre au FAIJ	* 7711 jeunes formés ; * 46% ont pu finaliser le Plan d'affaires	155 621
Programme de formation de 10 000 jeunes par an aux métiers (PFM) 2007 MJFPE ANPE	Renforcer l'employabilité des jeunes filles et garçons de toutes les couches sociales du pays	10 000 FCFA	National	Jeunes	* Former les jeunes dans une vingtaine de filières selon les potentialités locales * Former les artisans ruraux afin d'accroître leur productivité * Former les chefs d'atelier à travers des formations modulaires	31 227 jeunes formés, dont 28,6% de femmes	48 035
Programme d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en fin de cycle (PA/ISJD) 2006 MJFPE ANPE	Accroître l'employabilité des sortants de l'enseignement supérieur	Néant	Région du Centre, Haut-Bassin, Centre- Ouest, Nord, Est, Sahel, Centre-Est	Jeunes diplômés en fin de cycle	* Placement en stage de 3 mois * Formation en technique de recherche d'emploi (TRE) * Formation en entrepreneuriat	* 3 665 stages en entrepreneuriat * 1 938 formés en TRE * 1 885 formés en TRE	130 743

Dénomination, Date de création, Tutelle technique, Structure exécutive	Missions ou objectifs	Coût d'accès à la formation	Zones interventions	Populations cibles	Modalités d'interventions	Résultats	Coût moyen par bénéficiaire (F CFA)
Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB), 2006, MJFPE, GIP-PNVB	Contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance au Burkina Faso, Offrir la possibilité aux jeunes des possibilités d'acquérir de l'expérience professionnelle	Néant	National	Jeunes	* Mise en place de centres régions de volontaires * Placement des volontaires dans les secteurs publics central et local pendant 6 mois * Placement de volontaires dans les manifestations nationales	* 1 913 jeunes placés (2008-2010)	405 123
Projet mille (1 000) jeunes filles 1994 MASSN	Assurer la promotion socio-économique de la jeune fille rurale	Néant	National	Jeunes filles de 14 à 18 ans	* Former en 2 ans des jeunes filles dans les métiers du textile, de l'agropastoral, de la pâtisserie et de la restauration * Doter les formés en kits d'installation et en fonds de roulement (270 000 F CFA)	* 990 jeunes filles formées et dotées de kits et de fonds de roulement	2 020 202

Tableau A.2 : Récapitulatif des projets et programmes agropastoraux publics ayant des impacts directs sur l'emploi au Burkina Faso, 2005-2012

Dénomination, Période du projet, Tutelle technique	Missions ou objectifs	Source de financement	Coût global (millions F CFA)	Zones interventions	Populations cibles	Modalités d'interventions	Résultats
Projet de la petite irrigation, 2006-2010, MASA	Renforcer les bases de durabilité, de productivité et de rentabilité de l'agriculture irriguée					* Aménager des périmètres de petite irrigation * Permettre aux producteurs d'acquérir des équipements agricoles par le microcrédit * Appuyer la réalisation des fosses fumières et la formation des producteurs	* 2, 5 milliards de microcrédits (2008-2010) * 274 532 emplois promus, * 40% de femmes
Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASPI), 2007-2012, MASA	Améliorer la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux	État Banque mondiale	?	National	Producteurs agropastoraux	* Subventionner des microprojets dans cinq filières de production (manguier, oignon, volaille traditionnelle, bétail-viande, maïs/sésame)	* 1,1 milliards de microcrédits * 11 200 emplois promus, * 59% de femmes
Programme d'appui au développement de l'agriculture (PADAB II), 2006-2011, MASA	Réduire la pauvreté en milieu rural par l'augmentation et l'amélioration des revenus des producteurs et productrices	État Danemark	27 milliards de F CFA	Régions de l'Est, du Sud-ouest, du Centre-Ouest	Producteurs agricoles	* Financement de microprojets au profit des producteurs et productrices * Formation des producteurs et productrices * Mise en place de paysans relais	* 750 millions de microcrédits * 64 780 emplois promus

Dénomination, Période du projet, Tutelle technique	Missions ou objectifs	Source de financement	Coût global (millions F CFA)	Zones interventions	Populations cibles	Modalités d'interventions	Résultats
Programme d'investissements communautaire en fertilité agricole (PICOFA), 2005-2012, MASA	Améliorer les conditions de vie et les capacités des populations rurales pauvres	État BAD BOAD FIDA	17 milliards de F CFA	Région de l'Est	Groupements de producteurs	* Financement des groupements de producteurs de maraîchage, d'embouche, de petits commerces, de transformation, de warrantage	* 62,7 millions de microcrédits * 1 008 bénéficiaires, dont 84% de femmes
Projet de développement rural décentralisé et participatif, Bazéga- Kadiogo (PDRDP), 2002-2009, MASA	Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les provinces Bazéga	État FAD	19,6 milliards de F CFA	Provinces du Bazéga et du Kadiogo	Producteurs agropastoraux	* Amélioration génétique des espèces animales au profit des producteurs * Aménagement de périmètres maraichers * Formation et équipement en apiculture * Financement d'AGR des femmes	* 41,7 millions de microcrédits * 4 500 emplois promus, * 60% de femmes
Projet de Renforcement des Compétences pour l'emploi des jeunes et le développement rural en Afrique Australe et Occidentale (CEJEDRAO), 2010-2014, MJFPE	Accroître au profit des jeunes les opportunités d'emplois rémunérés et productifs	État ?	?	Régions du Centre-sud, Sud-ouest, Nord, Est, Boucle du Mouhoun	Jeunes	* Permettre l'acquisition de compétences et de connaissances * Améliorer les méthodes d'apprentissage via la formation des apprentis et de maîtres artisans	* 425 aviculteurs installés et

Dénomination, Période du projet, Tutelle technique	Missions ou objectifs	Source de financement	Coût global (millions F CFA)	Zones interventions	Populations cibles	Modalités d'interventions	Résultats
Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSAI, 2010-2016, MASA	Contribuer à accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire	État Banque mondiale	20 milliards de F CFA	?	?	*Promotion des AGR au profit des communautés riveraines des aires protégées *Renforcement des capacités des producteurs agropastoraux	
Programme de développement rural durable (PDRD), 2006-2013, MASA	Réduire la pauvreté dans les zones d'interventions par l'augmentation et la valorisation de la production agricole et le développement des AGR	État FIDA BOAD OPEP FME	21,7 milliards de F CFA	Provinces du Passoré, Zandoma, Yatenga, Lorum, Bam	Populations rurales	*Favoriser la participation des populations au processus de diagnostic et de planification du développement local *Renforcer les capacités des femmes à travers les formations, l'alphabétisation, les AGR et l'accès à la terre. *Mettre en place un Fonds d'investissement communautaire (FIC)	*875 millions de microcrédits
Projet de gestion des ressources forestières (PROGEREF) 2004-2011 MASA	Contribuer à la sécurité alimentaire par la gestion durable des ressources forestières	État BAD	2,9 milliards de F CFA	Régions du Sud-ouest, Centre-Est, Est	Populations rurales des zones d'intervention	*Aménager les forêts classées dans les régions d'interventions *Financer les activités de transformation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux	*300 millions de microcrédits

Dénomination, Période du projet, Tutelle technique	Missions ou objectifs	Source de financement	Coût global (millions F CFA)	Zones interventions	Populations cibles	Modalités d'interventions	Résultats
Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL) 2007-2013 MASA	Réduire la pauvreté en améliorant l'accès des ruraux pauvres aux marchés porteurs des filières niébé, sésame, viande et oignons	État FIDA	8,7 milliards de F CFA	Régions de la Boucle du Mouhoun, Centre-nord, Nord, Sahel	Populations rurales pauvres	*Financement de microprojets *Formation de volontaires ruraux * Mise en place de paysans relais	
Projet d'appui au développement local des provinces de la Comoé, de la Léraba et du Kénédougou (PADL-CLK), 2004-2011, MASA	Contribuer à lutter contre la pauvreté des populations locales Renforcer la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production	État BAD	13,6 milliards de F CFA	Provinces de la Comoé, Léraba et Kénédougou	Populations locales	*Appui-conseil des producteurs, *Favoriser l'accès aux semences améliorées, *Aménagement de périmètres agricoles, *Subvention des équipements au profit des producteurs,	

Tableau A.3 : Résultats des interventions du FAFPA, 2005-2011

	Nombre de formés	Montant du financement (en million de F CFA)	Satisfaction des demandes reçues (%)
2005	453	54,7	25
2006	1 011	93,2	30,8
2007	2787	285,6	32,1
2008	2 895	292	32,4
2009	3 084	211,2	19,5
2010	2 005	163,6	12,7
2011	3955	228,9	33,6
Total	16 190	1 329,20	26,5

Source : *Annuaire statistique de l'ONEF, 2006-2011.*

Étude réalisée dans le cadre de l'Initiative conjointe
pour l'emploi des jeunes en Afrique

